

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, June 14, 2011
Wednesday, June 15, 2011

Issue No. 1

Organization meeting

First meeting on:

The study of the Main Estimates for
the fiscal year ending March 31, 2012

First meeting on:

The study of the Supplementary Estimates (A)
for the fiscal year ending March 31, 2012

INCLUDING:
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 104 — Expenses incurred by
the committee during the Third
Session of the Fortieth Parliament)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarantième et unième législature, 2011

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 14 juin 2011
Le mercredi 15 juin 2011

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

Première réunion concernant :

L'étude du Budget principal des dépenses pour
l'exercice se terminant le 31 mars 2012

Première réunion concernant :

L'étude du Budget supplémentaires des dépenses (A)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

Y COMPRIS :
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Article 104 du Règlement — dépenses encourues
par le comité au cours de la troisième session
de la quarantième législature)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Marshall
* Cowan	Mockler
(or Tardif)	Murray, P.C.
Eaton	Nancy Ruth
Eggleton, P.C.	Neufeld
* LeBreton, P.C.	Ringuette
(or Carignan)	Runciman

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Finley (*June 15, 2011*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Dickson (*June 14, 2011*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Rivard (*June 14, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Oliver (*June 14, 2011*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Dickson (*June 14, 2011*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Finley (*June 13, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Marshall
* Cowan	Mockler
(ou Tardif)	Murray, C.P.
Eaton	Nancy Ruth
Eggleton, C.P.	Neufeld
* LeBreton, C.P.	Ringuette
(ou Carignan)	Runciman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 15 juin 2011*).

L'honorable sénateur Eaton a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 14 juin 2011*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 14 juin 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 14 juin 2011*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 14 juin 2011*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 13 juin 2011*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, June 9, 2011:

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012.

With leave of the Senate and pursuant to rule 30, the motion was modified to read as follows:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012.

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject during the third session of the fortieth Parliament be referred to the committee.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, June 9, 2011:

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2012.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 9 juin 2011 :

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la troisième session de la quarantième législature soient renvoyés au comité.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 9 juin 2011 :

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Mockler,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2011
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:32 a.m., in room 705, Victoria Building, for the purpose of organization, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Eggleton, P.C., Gerstein, Marshall, Nancy Ruth, Neufeld, Oliver, Ringuette, Rivard and Runciman (11)

In attendance: John Bulmer, Sylvain Fleury and Alex Smith, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Jean-Pierre Morin, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Gerstein moved:

That the Honourable Senator Day do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That the Honourable Senator Gerstein be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Neufeld moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Callbeck moved:

That the committee publish its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number of printed copies to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 14 juin 2011
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce 750 de l'édifice Victoria, pour tenir sa séance d'organisation conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Eggleton, C.P., Gerstein, Marshall, Nancy Ruth, Neufeld, Oliver, Ringuette, Rivard et Runciman (11).

Également présents : John Bulmer, Sylvain Fleury et Alex Smith, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Jean-Pierre Morin, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier préside à l'élection du président.

Il est proposé par l'honorable sénateur Gerstein :

Que l'honorable sénateur Day soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Ringuette :

Que l'honorable sénateur Gerstein soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Neufeld :

Que le Sous-comité de programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Callbeck :

Que le comité fasse imprimer des exemplaires de ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à en modifier la quantité en fonction des besoins.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Gerstein moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Neufeld moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver moved:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Rivard moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Il est proposé par l'honorable sénateur Ringuette :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Gerstein :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparée conformément à l'article 104 du Règlement.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Neufeld :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes auprès du comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Oliver :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit accordée conjointement au président et au vice-président.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Rivard :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Marshall moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Gerstein moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation;

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The chair informed the committee of the time slots for meetings.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Eggleton, C.P. :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité communique le plus rapidement possible les décisions prises en ce qui a trait à la désignation des membres du comité qui se déplaceront au nom du comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Marshall :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement des dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Gerstein :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger, au besoin, les agents des communications affectés au comité pour ce qui est de l'élaboration des plans de communications et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président informe les membres du comité de l'horaire des séances.

The committee considered future business.

Mr. Alex Smith provided the committee with a background briefing on the use of Governor General's Special Warrants.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 9, 2011, the committee began its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2012.

WITNESS:

Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman:

Ms. Mary McFadyen, General Counsel.

Ms. McFadyen made a statement and answered questions.

At 11:15 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 15, 2011

(2)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Marshall, Mockler, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette and Runciman (10).

In attendance: John Bulmer and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and Jean-Pierre Morin, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 9, 2011, the committee began its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2012.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Information Division.

Le comité examine ses activités futures.

M. Alex Smith donne une séance d'information générale sur l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 juin 2011, le comité entreprend son étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

TÉMOIN :

Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes :

Mary McFadyen, avocate générale.

Mme McFadyen fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 15 juin 2011

(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Marshall, Mockler, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette et Runciman (10).

Également présents : John Bulmer, Sylvain Fleury et Alex Smith, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Jean-Pierre Morin, agent de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 juin 2011, le comité entreprend son étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses.

The chair made an opening statement.

Le président ouvre la séance.

Mr. Matthews made a statement and, together with Ms. Thornton and Ms. Santiago, answered questions.

M. Matthews fait une déclaration et, avec l'aide de Mmes Thornton et Santiago, répond aux questions.

At 6:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 18 h 32, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, June 15, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to rule 104(2), that the expenses incurred by the committee during the Third Session of the Fortieth Parliament are as follows:

With respect to its consideration of estimates and legislation:

Professional and Other Services	—
Transport and Communications	—
Other Expenditures	—
Witness Expenses	<u>25,326.25</u>
Total	\$ 25,326.25

With respect to its special study of the costs and benefits of Canada's one cent coin to Canadian taxpayers and the overall Canadian economy:

Professional and Other Services	—
Transport and Communications	—
Other Expenditures	—
Witness Expenses	<u>4,590.47</u>
Total	\$ 4,590.47

Your committee examined two bills, one of which was reported without amendment:

Bill C-47, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures.

Your committee also reported the following bill with amendments:

Bill C-9, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 4, 2010 and other measures.

Your committee also examined the subject-matter of Bill C-47, but did not report on it prior to the bill itself being referred to the committee.

During the Third Session of the Fortieth Parliament, your committee received 13 orders of reference, held 73 meetings, heard more than 141 hours of testimony from 319 witnesses and submitted 11 reports in relation to its work, including 7 reports dealing with the Estimates (Main or Supplementary).

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 15 juin 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses pour faire l'examen des projets de loi et des autres questions qui lui ont été renvoyés, fait rapport, conformément à l'article 104(2) du Règlement, sur les dépenses qu'il a engagées durant la troisième session de la quarantième législature :

Relativement à l'étude des budgets des dépenses et des mesures législatives :

Services professionnels	—
Transport et communications	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	<u>25 326.25 \$</u>
Total	25 326.25 \$

Relativement à l'étude spéciale sur les coûts et les avantages de la pièce de un cent pour les contribuables et l'économie canadienne :

Services professionnels	—
Transport et communications	—
Autres dépenses	—
Dépenses des témoins	<u>4 590.47 \$</u>
Total	4 590.47 \$

Votre comité a étudié deux projets de loi, dont l'un a fait l'objet d'un rapport sans amendement, à savoir :

le projet de loi C-47, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Votre comité a aussi fait rapport du projet de loi suivant, avec des amendements :

Le projet de loi C-9, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 mars 2010 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Votre comité a aussi étudié l'objet du projet de loi C-47, mais n'en a pas fait rapport avant que le projet de loi lui-même ne soit renvoyé au comité.

Au cours de la troisième session de la quarantième législature, votre comité a reçu 13 ordres de renvoi, tenu 73 réunions, entendu plus de 141 heures de témoignages de 319 témoins, et soumis 11 rapports relatifs aux travaux qu'il a menés, incluant 7 sur les Budgets des dépenses (principaux et supplémentaires).

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Adam Thompson, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of a chair. I am now prepared to receive nominations to that effect.

Senator Gerstein: It would be a great pleasure to nominate the Honourable Senator Joseph Day as chair of the committee.

Mr. Thompson: Are there any other nominations?

Senator Oliver: I move that nominations cease.

Mr. Thompson: Seeing no further nominations, it is moved by the Honourable Senator Gerstein that the Honourable Senator Day do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: I declare the motion carried and invite Senator Day to take the chair.

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you very much for your vote of confidence. I appreciate the nomination, Senator Gerstein.

Each of us has the proposed agenda for the day. It is a legal length paper. Next is Item No. 2, the election on the position of deputy chair. Are there any nominations?

Senator Ringuette: I nominate the Honourable Senator Gerstein as our deputy chair.

The Chair: The name of Senator Gerstein has been placed on our list of nominations. Are there any other nominations?

Seeing and hearing no other nominations, I declare Senator Gerstein elected as deputy chair of our committee.

Item No. 3 concerns the Subcommittee on Agenda and Procedure. The Subcommittee on Agenda and Procedure is colloquially referred to as a steering committee — I do not know why we call it agenda and procedure or the steering committee, but both terms are used. The motion states:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with regard to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 14 juin 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 32, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour organiser les activités du comité.

[Traduction]

Adam Thompson, greffier du comité : Honorables sénateurs, en qualité de greffier de votre comité, il m'incombe de présider à l'élection d'un président. Je suis maintenant prêt à recevoir les nominations à cet effet.

Le sénateur Gerstein : J'ai le grand plaisir de proposer l'honorable sénateur Joseph Day.

M. Thompson : Y a-t-il d'autres propositions?

Le sénateur Oliver : Je propose de mettre fin aux propositions.

M. Thompson : Comme il n'y a donc pas d'autres propositions, l'honorable sénateur Gerstein présente une motion pour que l'honorable sénateur Day occupe le fauteuil.

Plaît-il, aux honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

M. Thompson : Je déclare la motion adoptée et j'invite le sénateur Day à occuper le fauteuil.

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

Le président : Je vous remercie beaucoup de votre confiance et je remercie le sénateur Gerstein de m'avoir proposé.

Nous avons tous l'ordre du jour préparé pour aujourd'hui. C'est un document de format juridique. Le point n° 2 à l'ordre du jour est l'élection du vice-président. Y a-t-il des propositions?

Le sénateur Ringuette : Je propose l'honorable sénateur Gerstein.

Le président : Le nom du sénateur Gerstein est placé sur notre liste de propositions. Y a-t-il d'autres propositions?

Comme personne d'autre n'est proposé, je déclare le sénateur Gerstein élu en qualité de vice-président de notre comité.

Le point n° 3 à l'ordre du jour concerne le Sous-comité du programme et de la procédure. Ce comité est communément appelé comité de direction — je ne sais pas pourquoi nous utilisons deux appellations. La motion se lit comme suit :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

I understand that the usual consultation has taken place and that Senator Runciman is the other member of our committee nominated for this position.

Senator Runciman, do you accept that important position on the Subcommittee on Agenda and Procedure?

Senator Runciman: With you twisting my arm, yes.

The Chair: Thank you and congratulations. We need to formalize that motion.

Senator Neufeld: So moved.

The Chair: All those in favour? Contrary minded, if any? I declare the motion formally adopted.

It is too late to back out now, Senator Runciman. Thank you.

Item No. 4 is a motion to publish the committee's proceedings. You have had a chance to read it. Is there a mover?

Senator Callbeck: I so move.

The Chair: All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contrary minded, if any? Carried.

Item No. 5 is an authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present. We put some qualifiers on this motion. I think it is an important motion to read. It states:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

It is important that there is at least one member from the government and the opposition.

Senator Ringuette: So moved.

The Chair: That was moved by Senator Ringuette. All those in favour signify by saying yea; contrary minded, if any, nay.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The motion is carried.

Item No. 6 deals with financial reports and that the committee adopt the draft first report. That report has been circulated.

Mr. Thompson, would you like to comment on this item before I call for a nominator?

Je crois comprendre que les consultations d'usage ont eu lieu et que le sénateur Runciman est l'autre membre du comité désigné pour occuper le poste.

Sénateur Runciman, acceptez-vous le poste important de membre du Sous-comité du programme et de la procédure?

Sénateur Runciman : Si vous me tordez le bras, oui.

Le président : Merci et félicitations. Nous devons officialiser la motion.

Le sénateur Neufeld : Je propose la motion.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur? Ceux qui sont contre, s'il y en a? Je déclare la motion adoptée officiellement.

Il est trop tard pour reculer maintenant, monsieur le sénateur. Merci.

Vient au point n° 4 une motion pour publier les délibérations du comité. Vous avez eu la possibilité de la lire. Y a-t-il quelqu'un pour proposer l'adoption de la motion?

Le sénateur Callbeck : Je propose que la motion soit adoptée.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre? La motion est adoptée.

Le point n° 5 porte sur l'autorisation à tenir des réunions et entendre des témoignages en l'absence du quorum. Il faut porter une attention particulière à cette motion importante qui se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

Il importe qu'il y ait au moins un membre du gouvernement et un membre de l'opposition.

Le sénateur Ringuette : Je propose l'adoption de la motion.

Le président : Le sénateur Ringuette propose l'adoption de la motion. Que tous ceux qui sont en faveur répondent oui et que ceux qui sont contre, s'il y en a, répondent non.

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point n° 6 porte sur les rapports financiers et sur l'adoption par le comité de l'ébauche du premier rapport. Ce rapport a déjà été distribué.

Monsieur Thompson, désirez-vous vous prononcer sur cette question avant que je demande quelqu'un pour proposer la motion?

Mr. Thompson: The only expenses that we incurred are related to witnesses. The larger number includes all of our consideration of estimates as well as the two budget implementation bills. The smaller number is related to our study of the one-cent coin. This is a report on the costs incurred in the previous session.

The Chair: This is for the third session of the last Parliament?

Mr. Thompson: That is correct.

The Chair: Assuming that this draft report is adopted, will it be filed and voted on in the Senate as a whole?

Mr. Thompson: It is only tabled for information. It is not voted on.

The Chair: It is tabled for information once it is adopted here.

Could I have someone move the adoption of this report?

Senator Gerstein: So moved.

The Chair: All those in favour signify by saying “yea?”

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, if any? Carried. That report is adopted.

Item No. 7 deals with research staff. You have had a chance to review the particular motion that appears here. I understand that for the time being John Bulmer and Sylvain Fleury will be continuing with us. They have done a fine job in the past. We appreciate very much their help and support, especially in those times when we need a report rather quickly. They have responded nicely for us.

I am afraid to say — and I know you already know this — that we will be calling on you for two or three reports rather quickly in the next while, which we will talk about later.

Would someone like to move that motion?

Senator Neufeld: So moved.

The Chair: All those in favour please say “yea.”

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, if any? Carried.

Sylvain and John, please join us at the table. Congratulations on a well-fought campaign. We appreciate that.

Item No. 8 concerns the authority to commit funds and certify accounts.

Would you like to explain that, Mr. Thompson?

M. Thompson : Les seules dépenses que nous avons engagées ont été pour les témoins. Le chiffre le plus important comprend tout ce qui entre dans l'étude que nous avons faite des budgets des dépenses et des deux projets de loi portant exécution du budget. Le chiffre le plus petit concerne l'étude que nous avons faite de la pièce de un cent. C'est un rapport sur les coûts engagés au cours de la session précédente.

Le président : C'est-à-dire la troisième session de la dernière législature?

M. Thompson : Oui.

Le président : S'il est adopté, le projet de rapport sera-t-il déposé et voté au Sénat en un tout?

M. Thompson : Il ne sera déposé qu'à titre indicatif. Il ne fera pas l'objet d'un vote.

Le président : Il sera déposé à titre indicatif lorsque nous l'aurons adopté ici.

Quelqu'un veut-il proposer l'adoption du rapport?

Le sénateur Gerstein : Je propose l'adoption du rapport.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur répondent « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Y a-t-il des membres qui sont contre? La motion est adoptée. Le rapport est adopté.

Le point n° 7 porte sur le personnel de recherche. Vous avez eu la possibilité d'examiner cette motion. Je crois comprendre que M. John Bulmer et M. Sylvain Fleury continueront de travailler avec nous. Ils ont fait un excellent travail par le passé. Nous sommes très heureux de les avoir avec nous pour nous aider, tout spécialement pour les fois où nous aurons besoin d'un rapport rapidement. Ils nous ont toujours été dévoués.

J'ai bien peur de le dire — et je sais que vous le savez déjà — nous vous demanderons bientôt de produire deux ou trois rapports assez rapidement; nous en parlerons plus tard.

Y a-t-il quelqu'un pour proposer d'adopter la motion?

Le sénateur Neufeld : Je propose l'adoption de la motion.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur disent « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Y en a-t-il qui sont contre? La motion est adoptée.

Sylvain et John, veuillez vous joindre à nous à la table. Félicitations pour une campagne très bien menée. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le point n° 8 concerne l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Voudriez-vous donner les explications, monsieur Thompson?

Mr. Thompson: Under the *Senate Administrative Rules*, committees are authorized to delegate the authority to certify and commit accounts. This motion indicates that accounts must be certified by one of the chair, the deputy chair or the clerk of the committee. Should the committee engage any consultants or other personnel, that authority is conferred jointly on the chair and deputy chair, meaning that they both must sign any invoices or contracts.

Senator Oliver: Does this mean that even the payment of witness fees must be certified in the same way, such as for a witness coming in from Vancouver?

Mr. Thompson: That is a little bit different because those funds are drawn from a separate account. Those accounts are certified by the Principal Clerk of Committees, as she has been authorized to manage that fund.

Yes, there are certain instances where the chair or the deputy chair may need to approve a variance from the policy regarding witness expenses, but this is more if the committee were to receive a budget for a special study if they were to travel. It is the authorization to approve those types of expenses.

Senator Oliver: However, the budget we just adopted related entirely to witness fees.

Mr. Thompson: That was actually a report on the last session.

Senator Oliver: All for witness fees?

Mr. Thompson: Yes. We did not have any budget at all in the last session.

The Chair: I think Senator Oliver is asking whether, as a clerk, you confirmed that those fees were in fact incurred by those witnesses who appeared here.

Mr. Thompson: Yes, I did. I certify all witness expense claims and they are then countersigned by the Principal Clerk of Committees.

The Chair: Would someone like to move item No. 8?

Senator Oliver: I so move.

The Chair: All those in favour please say "yea."

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, if any? Carried.

[Translation]

Now, item Number 9: travel. Would a senator like to move this motion? Senator Rivard.

Are there any questions? All those in favour of the motion please say "yea."

M. Thompson : Selon le *Règlement administratif du Sénat*, les comités ont le pouvoir de déléguer l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. La motion indique que ces comptes doivent être approuvés par le président, le vice-président ou le greffier du comité. Si le comité engage des consultants ou d'autres personnes, l'autorisation est conférée conjointement au président et au vice-président, qui doivent tous les deux signer toutes les factures ou les contrats.

Le sénateur Oliver : Cela veut-il dire que les frais des témoins doivent être autorisés de la même façon, comme dans le cas d'un témoin qui vient de Vancouver?

M. Thompson : La situation est un peu différente, parce que ces fonds sont tirés d'un compte distinct. Ces comptes sont approuvés par la greffière principale des comités, qui a reçu l'autorisation de gérer ce fonds.

Oui, dans certains cas, le président ou le vice-président peut être appelé à approuver un écart à la politique concernant les dépenses des témoins, mais cela survient surtout lorsque le comité doit recevoir un budget pour une étude spéciale qui nécessite des déplacements. Il a le pouvoir d'approuver ce genre de dépenses.

Le sénateur Oliver : Toutefois, le budget que nous venons d'adopter avait trait entièrement aux frais des témoins.

M. Thompson : Il s'agissait en fait d'un rapport sur la dernière session.

Le sénateur Oliver : Les chiffres portaient tous sur les dépenses engagées pour les témoins?

M. Thompson : Oui. Nous n'avions aucun budget à cet effet au cours de la dernière session.

Le président : Je crois que le sénateur Oliver vous demande plutôt si, en qualité de greffier, vous avez confirmé que ces dépenses ont en fait été engagées par les témoins qui ont comparu ici.

M. Thompson : Oui, c'est bien le cas. Je confirme et approuve toutes les demandes de remboursement des témoins qui sont contresignées par la greffière principale des comités.

Le président : Quelqu'un veut-il présenter une motion pour le point n° 8?

Le sénateur Oliver : Je présente la motion.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur répondent « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Y en a-t-il qui sont contre? La motion est adoptée.

[Français]

Maintenant, le point n° 9 : Déplacements. Un sénateur veut-il proposer cette motion? Sénateur Rivard.

Y a-t-il des questions? Que ceux qui sont en faveur de la motion disent « oui » !

Hon. Senators: Yea.

The Chair: “Nays,” no. Thank you. The motion is carried.

[English]

No. 10: designation of members travelling on committee business. Is there anything out of the ordinary?

Mr. Thompson, could you please explain this item so that all senators understand the designation “official business”?

Mr. Thompson: The designation “official business” makes reference to the Senators Attendance Policy. There are certain situations where you may be required to be on official business and not be able to attend the Senate sitting, and that has implications for your attendance in the chamber.

There is an itemized list of situations where you may be on official business. It may be at the request of a minister of the Crown or certain other scenarios. One of the designated instances is when you are travelling on behalf of the committee. This motion authorizes the steering committee to make the determination of when a member is travelling on behalf of the committee and imposes an obligation on the steering committee to report back to the full committee when such a determination is made.

Senator Ringuette: I understand this. However, I would like for it to include the fact that when a committee is sitting at the same time the Senate is sitting, it be designated that we are sitting in the Senate. Otherwise, we have to leave here, go to sit in the Senate for five minutes, and then come back to our committee. From my perspective, that is not very efficient.

How can we resolve that issue? I think that in the next few weeks we may find ourselves in that situation.

The Chair: As I understand this motion, the subcommittee can designate our attendance as official business, but we would not be shown as being in the chamber on official business. In the Journals each day, there is a list of those in attendance in the chamber and those in attendance on official business. Sometimes we are here, but we are not in the chamber or we are somewhere else; however, we are serving. We would not be able to designate ourselves in the chamber if we were not in the chamber.

Senator Ringuette: There might be another option. Could a motion be put forth in the Senate with regard to this committee sitting outside its normal hours such that the members who would be sitting those unusual hours in committee would also be deemed to be sitting in the Senate? Could that be done? Otherwise, it is inefficient for all members of our committee when that situation happens.

Des voix : Oui.

Le président : « Contre », non. Merci. La motion est adoptée.

[Traduction]

Le point n^o 10 porte sur la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. Y a-t-il quelque chose d'inhabituel?

Monsieur Thompson, pourriez-vous s'il vous plaît expliquer ce point de façon que tous les sénateurs comprennent ce qu'on entend par l'expression « engagement officiel »?

M. Thompson : L'expression « engagement officiel » renvoie à la Politique relative à la présence des sénateurs. Certaines situations peuvent survenir où vous êtes obligés de vous acquitter d'un engagement officiel et dans l'incapacité d'assister aux séances du Sénat, et cela a des répercussions sur votre présence en Chambre.

Il y a une liste détaillée de situations où vous pouvez être appelés à remplir un engagement officiel. Cela peut être à la demande d'un ministre ou dans d'autres circonstances, comme lorsque vous voyagez au nom du comité. Cette motion autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à déterminer si un membre doit voyager pour le compte du comité et oblige le sous-comité à faire rapport à l'ensemble du comité lorsqu'une décision en ce sens est prise.

Le sénateur Ringuette : Je comprends cela. Toutefois, j'aimerais qu'il soit indiqué que, lorsqu'un comité siège en même temps que le Sénat, il est déterminé qu'il siège au Sénat. Autrement, nous devons nous lever, nous rendre au Sénat pour cinq minutes et revenir à la table du comité. De mon point de vue, ce n'est pas très efficace.

Comment pouvons-nous résoudre ce problème? Je crois que nous risquons de nous retrouver dans cette situation au cours des prochaines semaines.

Le président : À ce que je comprends, le sous-comité peut déterminer que nous nous acquittons d'un engagement officiel, mais nous ne serions pas considérés comme nous acquittant d'un engagement officiel en Chambre. Dans les Journaux chaque jour, il y a une liste des sénateurs présents en Chambre et de ceux qui remplissent un engagement officiel. Parfois nous sommes ici, mais nous ne sommes pas en Chambre ou nous sommes ailleurs; toutefois, nous sommes au travail. Nous ne pourrions pas dire que nous sommes en Chambre si nous ne le sommes pas.

Le sénateur Ringuette : Il doit y avoir une autre option. Pourrait-on présenter une motion au Sénat voulant que lorsque le comité siège en dehors de ses heures normales, ses membres sont également réputés siéger au Sénat? Cela serait-il possible? Autrement, c'est inefficace pour tous les membres de notre comité lorsque la situation survient.

Mr. Thompson: I will explain my understanding of how the attendance policy presently says. If a committee meeting completely encompasses a sitting of the Senate, you are deemed to be in attendance and there is no problem. However, if the meeting does not completely cover the Senate sitting, there is an expectation that you are also present in the Senate. That is the way the policy is drafted. If you would like to see changes, perhaps that should be raised with the Rules Committee. That is the policy as it is now.

Senator Ringuette: I understand the policy. That being said, the Senate as a whole can agree to something in a specific situation. Therefore, I think that if ever the chair is required to submit to the Senate as a whole that this committee sit outside its regular hours, the members of this committee who are present at the committee meeting should also be deemed to be present in the Senate.

The Chair: Are there other comments? It is an interesting point. I do not know that we have the authority to agree to that here, but I think you can certainly direct me to ask the Senate chamber.

Senator Gerstein: I empathize very much with Senator Ringuette's comment. Several members on this committee have perfect records in the Senate, and this would preclude the fact that if you are away on official attendance, you are not marked as an attendee.

Having said that, I was also advised that unless the young lady sees you sitting in the chamber, she will not check you off; it is as simple as that. We may, over the next week or so, have to pop our heads in. I totally agree with the senator's comments.

Senator Neufeld: I have not been here as long as some folks, but I do not think that difficulty has occurred yet. I have not heard of this committee meeting at exactly the same time as the Senate, just after the Senate bells ring. We just have to go over to the Senate, be in our seat for five minutes, be checked off as present, and our meeting will start afterwards. I think that is the way the normal rules work and have been working. I have not seen any difficulty, but maybe I am wrong.

Senator Oliver: The Mace Bearer sits at the back of the Senate chamber, as people know, and has a list of senators and checks them off as they appear in the chamber. The normal thing to do is to write a letter to the Clerk of the Senate if you will not be in the chamber because of a committee or because you are away on public business. A letter to the Clerk of the Senate is what he will use to determine which of the two columns you fall under.

M. Thompson : Je vais vous expliquer l'interprétation que je fais de la politique actuelle sur les présences. Si un comité siège pendant une séance complète du Sénat, vous êtes réputés présents et il n'y a pas de problème. Toutefois, si la réunion ne dure pas aussi longtemps que la séance du Sénat, on s'attend à ce que vous vous présentiez au Sénat. Voilà comment la politique est libellée. Si vous voulez des changements, vous devriez peut-être les proposer au Comité du Règlement. Telle est la politique actuelle.

Le sénateur Ringuette : Je comprends la politique. Cela étant, le Sénat peut convenir de quelque chose pour les situations particulières. En conséquence, je crois que si jamais le président doit informer le Sénat que le comité siège en dehors de ses heures régulières, les membres du comité présents à la réunion du comité devraient être considérés comme étant présents au Sénat.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires? C'est un point intéressant. Je ne sais pas si nous avons le pouvoir de prendre une décision à ce sujet, mais je pense que vous pouvez certainement me donner instruction de poser la question au Sénat.

Le sénateur Gerstein : Je suis parfaitement d'accord avec le sénateur Ringuette. Plusieurs membres de notre comité ont des dossiers impeccables au Sénat, et cela nous éviterait d'être considérés comme absents lorsque nous nous acquittons d'une tâche officielle à l'extérieur de la salle du Sénat.

Cela dit, j'ai été informé que la jeune dame n'enregistrera pas votre présence si elle ne vous voit pas en Chambre. C'est aussi simple que cela. Nous pourrions être obligés, au cours de la prochaine semaine ou bientôt, de faire acte de présence en Chambre. Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur.

Le sénateur Neufeld : Je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que certains d'entre vous, mais je ne crois pas que le problème se soit encore présenté. Je n'ai pas encore entendu dire que le comité a dû siéger exactement en même temps que le Sénat, juste après que la cloche du Sénat a sonné. Tout ce que nous avons à faire, c'est de nous rendre au Sénat, de prendre notre place pendant cinq minutes, de faire consigner notre présence, et notre réunion commencera par la suite. Je crois que c'est de cette façon que les choses fonctionnent normalement et ont toujours fonctionné. Je n'ai jamais vu quelque problème que ce soit, mais je peux me tromper.

Le sénateur Oliver : La porteuse de la masse s'assoit à l'arrière de la salle du Sénat, comme les gens le savent; elle a une liste de sénateurs sur laquelle elle coche les noms de ceux qui se présentent en Chambre. La marche à suivre est d'envoyer une lettre au greffier du Sénat si vous savez que vous ne serez pas présent en Chambre parce qu'une réunion du comité aura lieu en même temps ou parce que vous serez occupé à un engagement officiel. Il se servira de cette lettre pour déterminer dans quelle catégorie vous tombez.

One time I was sick and suddenly noticed that I had no days left of my 21 because no letter had gone to the Clerk of the Senate. When you are away because you are sick or on public business, you have the responsibility to write to the Clerk of the Senate to so advise and to attach consents or releases, as the case may be.

Senator Runciman: I do not think there is any question that this matter merits a review by the Rules Committee. I am not sure all the clerks are aware of the rule that you cover the complete sitting of the Senate.

I served on the Legal and Constitutional Affairs Committee. If you recall, we were trying to get a number of bills through. We started ahead of the Senate and kept going. We all had to slip out at some period. There can be important witnesses that you want to take part in the deliberations and you miss that opportunity because of this archaic rule, as I think it is. There should be some recognition that we are tied up here doing our jobs. That should be recognized by the rules.

Senator Callbeck: I would agree with having the Rules Committee look at this. The policy really does not make any sense the way it is now.

The Chair: It is somewhat artificial.

Thank you for raising that issue. The steering committee, along with our clerk, will undertake to get some action on this from the Rules Committee. We will follow up on it.

I do not think I called for a mover on Item No. 10. Would someone like to move the usual motion that appears on the agenda?

Senator Eggleton: So moved.

The Chair: All those in favour please say "yea."

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary-minded, if any, please say "nay." The motion is carried.

Item No. 11 has to do with the travelling and living expenses of witnesses.

Mr. Thompson, you explained that the travel and living expenses for witnesses comes out of a different account, but we still have to account for it.

Mr. Thompson: Yes.

The Chair: You would normally sign off on our behalf.

Une fois, j'ai été malade et je me suis rendu compte que je n'avais plus de journées de congé sur les 21 journées qui m'avaient été allouées parce qu'aucune lettre n'avait été envoyée au greffier du Sénat. Lorsque vous êtes absent pour cause de maladie ou pour un engagement public, il est de votre responsabilité d'écrire au greffier du Sénat pour l'en aviser et de joindre les lettres de consentement ou de congé, selon le cas.

Le sénateur Runciman : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de soumettre quoi que ce soit à ce sujet au Comité du Règlement. Je ne suis pas certain si tous les greffiers connaissent la règle concernant la présence aux séances complètes du Sénat.

Je suis membre du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Si vous vous rappelez bien, nous étions en train d'essayer de faire adopter un certain nombre de projets de loi. Nous avons commencé avant le Sénat et nous poursuivions nos travaux. Nous avons dû nous éclipser à certains moments. Il peut y avoir des témoins importants que vous voulez faire participer aux délibérations et vous rateriez l'occasion à cause de cette règle que je considère archaïque. Il faut reconnaître d'une certaine façon que nous sommes retenus ici pour faire notre travail. Cela devrait être reconnu dans les règles.

Le sénateur Callbeck : Je suis d'accord pour que le Comité du Règlement examine cette question. La politique actuelle est complètement insensée.

Le président : C'est assez artificiel.

Merci d'avoir soulevé la question. Le comité de direction et notre greffier demanderont au Comité du Règlement de faire quelque chose à ce sujet. Nous vous en reparlerons.

Je ne crois pas avoir demandé à quelqu'un de proposer l'adoption de la motion n° 10. Quelqu'un voudrait-il proposer l'adoption de la motion qui figure à l'ordre du jour?

Le sénateur Eggleton : Je propose l'adoption de la motion.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur répondent « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Que ceux qui sont contre, s'il y en a, répondent « non ». La motion est adoptée.

Le point n° 11 porte sur les frais de déplacement des témoins.

Monsieur Thompson, vous avez expliqué que l'argent utilisé pour rembourser les frais de déplacement et de séjour des témoins provient d'un compte différent, mais que nous devons en rendre compte.

M. Thompson : Oui.

Le président : Normalement, vous approuvez ces dépenses en notre nom.

Mr. Thompson: Yes, I sign off on witness claims providing that the steering committee has agreed to cover expenses, as does the Principal Clerk of Committees, to ensure that any claims do conform to the policy on witness expenses as approved by the Internal Economy Committee.

The Chair: What we see in the first report are the last session's expenses that we just talked about.

Is there any further question on that item? Senator Marshall moves that item No. 11 be adopted. Those in favour please say "yea."

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary-minded, if any, please say "nay." The motion is carried.

Item No. 12 concerns communications. We normally would have a communications person from the Communications Directorate. Have we been informed of a person who would be our communications liaison person?

Jean-Pierre Morin, Communications Consultant, Committees Directorate, Senate of Canada: I am the one, senator. My name is Jean-Pierre Morin. I worked in the Senate five years ago. I moved to the Office of the Governor General and then retired, but now I am back on contract.

The Chair: Excellent. Do we have your exclusive attention or are you with a number of other committees?

Mr. Morin: No, I have two other committees.

The Chair: Maybe we can have a meeting with the steering committee sometime early on and meet with you to talk about our plans and how we can raise the profile of this particular committee.

Would someone like to move Item No. 12 and welcome Mr. Jean-Pierre Morin?

Senator Gerstein: I so move.

The Chair: Those in favour please say "yea."

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary-minded, if any, say "nay." The motion is carried.

Item No. 13 is the time slot for regular meetings. The times shown here are 9:30 to 11:30 on Tuesday and Wednesday from 6:45 to 8:45. A number of you have commented on the Wednesday meeting time slot.

[Translation]

Senator Rivard: Mr. Chair, am I to understand from the French that we will be meeting on Thursdays? In the text, the translation of "Wednesday" appears as "jeudi." That must be a typo.

M. Thompson : Oui, j'approuve les demandes de remboursement pourvu que le comité de direction ait accepté de couvrir les dépenses, comme le fait la greffière principale des comités, pour que toutes les demandes de remboursement soient conformes à la politique sur les dépenses des témoins approuvées par le Comité de la régie interne.

Le président : Ce que nous voyons dans le premier rapport concerne les dépenses de la dernière session dont nous venons juste de parler.

Y a-t-il une autre question à ce sujet? Le sénateur Marshall propose d'adopter le point n° 11. Que ceux qui sont en faveur répondent « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Que ceux qui sont contre, s'il y en a, répondent « non ». La motion est adoptée.

Le point n° 12 concerne les communications. Normalement, nous aurions quelqu'un de la Direction des communications. Nous a-t-on informés que quelqu'un serait notre agent de liaison pour les communications?

Jean-Pierre Morin, consultant en communications, Direction des comités, Sénat du Canada : C'est moi, sénateur. Je m'appelle Jean-Pierre Morin. Je travaillais pour le Sénat il y a cinq ans. Je suis ensuite passé au cabinet du gouverneur général et j'ai pris ma retraite par après, mais je reviens à contrat.

Le président : Excellent. Vous occupez-vous exclusivement de nous?

M. Morin : Je m'occupe également de deux autres comités.

Le président : Le comité de direction pourrait peut-être se réunir bientôt et vous rencontrer pour discuter de nos plans et de la façon dont nous pouvons nous faire mieux connaître.

Quelqu'un voudrait-il proposer la motion pour le point n° 12? Bienvenue, monsieur Morin.

Le sénateur Gerstein : Je propose la motion.

Le président : Que ceux qui sont en faveur répondent « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Que ceux qui sont contre, s'il y en a, répondent « non ». La motion est adoptée.

Le point n° 13 porte sur l'horaire des réunions régulières. Les heures qui figurent sont de 9 h 30 à 11 h 30 le mardi et de 18 h 45 à 20 h 45 le mercredi. Un certain nombre d'entre vous ont formulé des commentaires sur les heures retenues pour le mercredi.

[Français]

Le sénateur Rivard : Monsieur le président, dois-je comprendre en français que nous siégeons les jeudis? Dans le texte, la traduction de « Wednesday » apparaît comme étant « jeudi ». C'est sans doute une coquille.

Senator Ringuette: In the French version, this is the first time I have seen the days of the week in the plural.

The Chair: It is Tuesdays and Thursdays.

Senator Rivard: In any event, it is Wednesday, not Thursday.

The Chair: Perhaps the French-speaking people will be meeting on Thursdays.

Senator Rivard: That is discrimination.

The Chair: Thank you for this comment. We are going to make a correction.

[English]

This raises an interesting point in that normally “le mardi” means “Tuesdays.” We will change that.

Let us talk about Wednesday, 6:45 to 8:45. That used to be 6:15. That was changed because other committees were just finishing and people had difficulty getting here. It was changed to 6:30 and then again to 6:45 without any consultation with us as the senators who attend these various meetings.

A number of you have individually mentioned to me that 6:45 is starting to get late. The time to wrap up is 8:45. Many times we have stood around for 15 minutes waiting for things to start. Do you have any comments?

Senator Runciman: I have a personal conflict. I sit on the Legal and Constitutional Affairs Committee. In the last session I had to leave the Legal Committee and miss about a half hour or 20 minutes. It is hard to get a substitute for half an hour or 20 minutes and get over here. Our meetings were in the East Block. I found it quite challenging to get here for the start of Finance Committee meetings given the agenda of the Legal Committee. That is a personal challenge. If we have meetings any earlier, we are still looking at a significant agenda for the Legal Committee this coming fall. From a personal perspective, it will continue to be challenging.

The Chair: Is the Legal Committee designated to finish at six o'clock?

Senator Ringuette: It finishes at 6:15.

Senator Runciman: It was normal practice to extend the hours. I can say that it never ended on time.

Senator Neufeld: The meetings are supposed to end at a certain time. I know what you are talking about because I have had to sit through a few of those, but when you are supposed to end at a certain time, you are supposed to end. If the Legal Committee wants to continue on for another half an hour, that is up to them, but we should not have to change our time to accommodate the

Le sénateur Ringuette : C'est la première fois que je vois, dans la version française du texte, les jours de la semaine au pluriel.

Le président : C'est le mardi et le jeudi.

Le sénateur Rivard : De toute façon, c'est le mercredi et non le jeudi.

Le président : Les gens d'expression française auront leur réunion les jeudis peut-être.

Le sénateur Rivard : C'est de la discrimination.

Le président : Merci de cette observation. Nous apporterons une correction.

[Traduction]

Cela soulève un point intéressant en ce que normalement « le mardi » renvoie à « Tuesdays ». Nous changerons cela.

Parlons maintenant des heures choisies pour le mercredi, soit de 18 h 45 à 20 h 45, c'était auparavant 18 h 15. L'heure a été changée parce que d'autres comités venaient juste de finir leurs réunions et les gens avaient de la difficulté à arriver ici à temps. L'heure a donc été changée à 18 h 30 et ensuite à 18 h 45, sans que nous ne soyons consultés, nous les sénateurs qui assistons à ces diverses réunions.

Un certain nombre d'entre vous m'ont mentionné individuellement que 18 h 45, ça commence à être un peu tard et cela nous amène à terminer la réunion à 20 h 45. Nombre de fois, nous avons dû attendre 15 minutes pour que les choses se mettent en marche. Avez-vous des commentaires?

Le sénateur Runciman : J'ai un conflit d'horaire personnel. Je siège au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Au cours de la dernière session, j'ai dû quitter la réunion du Comité des affaires juridiques et manquer environ une demi-heure ou 20 minutes de réunion. C'est difficile de trouver un remplaçant pour une demi-heure ou 20 minutes pour venir ici. Nos réunions se tenaient dans l'édifice de l'Est. J'ai trouvé très difficile d'arriver à temps pour le début des réunions du Comité des finances, étant donné le programme du Comité des affaires juridiques. C'est un problème personnel. Si nous devons commencer nos réunions plus tôt, cela serait pour moi très difficile, étant donné le programme chargé prévu pour le Comité des affaires juridiques cet automne. Pour moi, la situation demeurera compliquée.

Le président : Le Comité des affaires juridiques doit-il finir ses réunions à 18 heures?

Le sénateur Ringuette : Il termine ses réunions à 18 h 15.

Le sénateur Runciman : Les réunions se prolongeaient souvent, je peux dire qu'elles ne se sont jamais terminées à temps.

Le sénateur Neufeld : Les réunions sont censées prendre fin à une certaine heure. Je sais de quoi vous parlez parce que j'ai déjà dû siéger à plusieurs comités mais lorsque vous êtes censé terminer à une certaine heure, vous êtes censé terminer. Si le Comité des affaires juridiques veut poursuivre pendant une autre demi-heure, libre à ses membres de le faire, mais nous n'avons pas à changer

Legal Committee not being punctual. I do not have any problem with meeting a little later so the senator can get over here. That is not an issue with me at all.

Senator Nancy Ruth: I like this time because it allows me to have a quick supper with someone I need to talk with before coming to Finance Committee meetings. An earlier time makes that impossible, so I like this.

The Chair: You know that we have a meal here as well.

Senator Nancy Ruth: I know. It is not that; it is the meeting time.

The Chair: I cannot say that you could bring your friend.

Senator Nancy Ruth: Not into the lion's den.

The Chair: There is some pressure with respect to the cost of meals. How many people are dining off the meal that we set aside for our senators and how many other people are taking advantage of that is a matter of some discussion because the costs are quite considerable over the year for all committees.

Am I reading the consensus that we will not make any changes to a start time of 6:45 and that we will try to start on time?

Senator Oliver: In view of what Senator Runciman has said about his conflict, it is something that should be taken up with the leadership. The leadership on both sides should know that it is certainly not fair to Senator Runciman or any other senator if a committee has a habit of running late and therefore making it difficult for senators to be on time for another meeting that is duly scheduled. I think that should be discussed with the leadership.

Senator Neufeld: That is a good point. There is another conflict this Wednesday night: the Stanley Cup final.

The Chair: The steering committee will be talking about that. I was hoping we would not have to deal with that matter.

Senator Neufeld: I just wanted to bring it to your attention.

The Chair: No motion required with respect to Item No. 13. Based on our discussion, I will not bring up the issue of changing our time slot, but I will bring up the issue of other committees finishing at 6:15 so that committee members can be here on time.

Is there other business to bring before this committee? Senator Ringuette, do you have something on Item No. 14.

Senator Ringuette: I want to know if we have an update on the proposed replies to the questions that this committee asks different witnesses.

You will remember, Mr. Thompson, that we brought that forward and there was an agreement that you would look into a system with regard to the questions that we ask officials from

nos heures pour nous adapter à leur manque de ponctualité. Cela ne me fait rien de commencer la réunion un peu plus tard pour que le sénateur puisse se rendre ici. Cela ne me fait pas problème du tout.

Le sénateur Nancy Ruth : Cette heure me convient, car je pourrai souper rapidement avec une personne que je dois rencontrer avant de venir aux réunions du Comité des finances. Ce ne serait pas possible autrement, alors cela me convient très bien.

Le président : Vous savez qu'on nous sert un repas ici aussi.

Le sénateur Nancy Ruth : Je le sais. Là n'est pas la question; c'est plutôt l'heure de la séance.

Le président : Je ne peux pas vous dire d'amener votre ami.

Le sénateur Nancy Ruth : Pas dans la fosse aux lions.

Le président : Le coût des repas fait l'objet de pressions. Le nombre de personnes qui mangent ce qui est prévu pour nos sénateurs, et le nombre de personnes qui en profitent fait l'objet de discussions, car pour tous les comités, pendant toute l'année, le coût est très élevé.

Je crois donc comprendre que tout le monde est d'accord pour que la séance commence toujours à 18 h 45 et pour que nous essayions de commencer à l'heure?

Le sénateur Oliver : Compte tenu de ce que le sénateur Runciman a dit à propos de son conflit d'horaire, il faudrait discuter de la question avec les dirigeants des deux camps, pour qu'ils sachent qu'il n'est pas juste que le sénateur Runciman, ou n'importe quel autre sénateur, ait de la difficulté à se rendre à temps à une autre réunion prévue parce que les séances se prolongent toujours indûment. Je crois qu'il faudrait en discuter avec les dirigeants.

Le sénateur Neufeld : Vous avez raison. Et nous avons un autre conflit d'horaire, mercredi soir : la finale de la Coupe Stanley.

Le président : Le comité directeur doit en discuter. J'espérais que nous n'ayons pas à aborder la question.

Le sénateur Neufeld : Je voulais simplement la porter à votre attention.

Le président : Aucune motion n'est nécessaire concernant le point n° 13. J'en conclus que je ne soulèverai pas la question du changement d'horaire, mais plutôt de l'importance pour les autres comités de finir à 18 h 15, de sorte que nos membres puissent arriver à l'heure.

Y a-t-il d'autres points à soumettre? Sénateur Ringuette, avez-vous quelque chose à dire à propos du point n° 14?

Le sénateur Ringuette : J'aimerais savoir si nous avons de l'information à jour sur les réponses proposées aux questions que le comité pose à divers témoins.

Vous vous rappelez sans doute, monsieur Thompson, que nous avons soulevé cette question et que nous nous sommes entendus pour que vous vous penchiez sur un système qui nous permettrait

different departments and the answers that we get or we do not get so that we can have a tally to ensure that we receive responses to our questions.

Mr. Thompson: During the period of dissolution, I received further responses. I will distribute those to the members now that the committee has been reconstituted. With the committee's permission, I will now follow up with any outstanding replies. I do not believe there are many remaining.

Starting fresh in a new session, it will be much easier to maintain an ongoing list. I will endeavour to provide regular updates and produce a chart so that members can see what commitments were made and have an ongoing report. We will be able to get that up and running and keep it going. That will make things much easier.

Senator Ringuette: Thank you.

The Chair: Is there any other new business? That concludes the formal part of organizing our committee.

There are a number of points I would like to bring to your attention. We have two people who will help us out with issues that will lead into what we have to deal with before we break for the summer.

The House of Commons is intending to break on June 23. Typically they will send two supply bills to us just before they break. One is based on the Main Estimates, and you have all received your Main Estimates. They have been referred to us already, so we are ready to go on those. In fact, we had hoped to start last Thursday on the Main Estimates.

You will recall that we started the Main Estimates back in March and we did a report at that time. That report and all the material that we gathered on the Main Estimates in March have now been referred to our committee as well. They can be incorporated into any further report that we may make with respect to the Main Estimates.

Mr. Thompson, stop me if I misspeak here and help me through this.

The other item of supply is about \$2.1 billion of the Supplementary Estimates (A), which have also been referred to us. The process that we follow is to have hearings to the extent that the steering committee feels we should and then develop a report rather quickly. That report is adopted by the committee, presented in the Senate, debated, and hopefully adopted. That forms the basis of our committee work on the supply bills.

When the bills come, we go through the steps, but the two supply bills will not be referred to the committee. They will go through the second and third readings and we will have studied them.

That is the process with respect to supply. Since we will not get the supply bills until June 23 — June 22 if we are lucky — we will be here the following week to deal with that. Our objective,

de faire un suivi des réponses que nous obtenons ou que nous n'obtenons pas aux questions que nous posons aux fonctionnaires des différents ministères, de sorte que nous ayons l'assurance d'obtenir toutes les réponses.

M. Thompson : À la suite de la dissolution, j'ai reçu d'autres réponses. Je les distribuerai aux membres, maintenant que le comité a été rétabli. Avec la permission du comité, je vais assurer le suivi de toutes les questions restées sans réponses. Je crois qu'il n'en reste pas beaucoup.

La rentrée nous offre l'occasion de repartir à neuf, et il sera beaucoup plus facile de tenir une liste à jour. Je m'efforcerai de faire des mises au point régulières et de produire un tableau qui permettra aux membres de voir les engagements pris et de se tenir constamment au fait. Nous pourrions lancer ce système et le maintenir. Cela facilitera grandement les choses.

Le sénateur Ringuette : Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres nouvelles affaires? Cela met fin au volet officiel d'organisation du comité.

J'ai plusieurs choses à porter à votre attention. Deux personnes nous aideront à traiter de questions qui nous amèneront à ce que nous devons aborder avant la relâche estivale.

La Chambre des communes doit s'ajourner le 23 juin. En principe, nous devrions recevoir deux projets de loi de crédits juste avant la relâche. L'un se fonde sur le Budget principal des dépenses, que vous avez tous reçu. Il nous a déjà été renvoyé, alors nous sommes prêts. En réalité, nous espérions commencer à nous pencher sur le Budget principal des dépenses jeudi dernier.

Rappelez-vous que nous avons abordé le Budget principal des dépenses en mars et que nous avons produit un rapport à ce moment-là. Ce rapport et toute la documentation que nous avons rassemblée en mars au sujet du Budget principal des dépenses nous ont aussi été renvoyés. Nous pourrions les intégrer dans tout rapport futur à propos du Budget principal des dépenses.

Monsieur Thompson, je vous prie de m'interrompre si je m'exprime mal et de m'aider.

L'autre octroi de crédit est le montant de 2,1 milliards de dollars prévu au Budget supplémentaire des dépenses (A), lequel nous a aussi été renvoyé. Nous tiendrions des audiences dans la mesure que le comité directeur juge nécessaire, puis nous rédigerions un rapport assez rapidement. Ce rapport serait adopté par le comité, serait présenté au Sénat, ferait l'objet de discussion, puis serait adopté, je l'espère. C'est essentiellement le travail du comité en ce qui concerne les projets de loi de crédits.

Quand les projets de loi nous sont renvoyés, nous passons par toutes les étapes, mais les deux projets de loi de crédits ne seront pas renvoyés au comité. Ils seront soumis à une deuxième, puis à une troisième lecture, et nous les aurons étudiés.

C'est là le processus pour ce qui est des crédits. Étant donné que nous n'aurons pas les projets de loi de crédits avant le 23 juin — le 22 juin si nous avons de la chance — nous serons ici

I hope, will be to have the reports done before we receive the bills so that we will not have to hold up the study of the bills pending the adoption of the reports.

We also have a budget implementation bill that I understand might be presented either today or tomorrow in the House of Commons.

Do you have a specific date yet?

Mr. Thompson: No, senator, I do not. I know that it is on the Notice Paper in the House of Commons, so it could come as early as today. However, I am unsure specifically when it will come.

The Chair: We would like to do a pre-study. We need approval to do pre-study on the budget implementation bill.

Mr. Thompson: Yes, we would need an order of reference from the Senate to do that.

The Chair: As soon as the bill is in Parliament, we can get authority to study the subject matter. That will allow us flexibility to meet out of our normal time and to deal with the budget implementation bill so that, when it is received, we hopefully will have finished our study of it as well. Therefore, we can move it through more quickly. It would normally be referred to us; we would go through clause-by-clause study and then send it back, having already studied it.

Those are the items that we are juggling. Three of them are critical; they have to be done before the summer break.

Senator Callbeck: Will we have extra sittings this week? When will we know?

The Chair: Now that this committee has organized, our steering committee will meet. Are you talking about our particular committee?

Senator Callbeck: Yes.

The Chair: Steering will make that decision and communicate that to you. We have had some informal discussions, but we could not have formal discussions on this until we were organized.

Senator Callbeck: Could you let us know about the informal discussions?

The Chair: Senator Gerstein and I have been informally discussing about meeting tomorrow in our normal time slot and then Thursday morning to study the Supplementary Estimates (A).

Senator Callbeck: At what time?

The Chair: I think it was 9:30 to 11. We are still working on the time frame.

Senator Ringuette: We have the Banking Committee.

la semaine suivante pour nous en occuper. Ce que j'espère, c'est que les rapports seront prêts avant que nous recevions les projets de loi, de sorte que nous n'ayons pas à en retarder l'étude en attendant l'adoption des rapports.

Je crois comprendre aussi que nous aurons un projet de loi d'exécution du budget qui sera présenté aujourd'hui ou demain à la Chambre des communes.

Avez-vous une date précise?

M. Thompson : Non, monsieur le sénateur. Je n'en ai pas. Je sais qu'il est inscrit au Feuilleton des avis de la Chambre des communes et, donc, qu'il pourrait être présenté dès aujourd'hui. Cependant, je n'en ai pas la certitude.

Le président : Nous aimerions réaliser une étude préliminaire du projet de loi d'exécution du budget, mais il nous faut une autorisation.

M. Thompson : Oui, il nous faudrait un ordre de renvoi du Sénat.

Le président : Dès que le projet de loi est devant le Parlement, nous pouvons obtenir l'autorisation d'étudier la question. Nous aurons ainsi la latitude de prendre plus de temps et de nous pencher sur le projet de loi d'exécution du budget. De cette façon, à sa réception, nous aurons — je l'espère — terminé notre étude aussi. Nous pourrions donc en accélérer l'adoption. Normalement, il nous serait renvoyé, nous en ferions l'étude article par article, puis nous le renverrions puisque nous l'aurions déjà étudié.

Ce sont les éléments dont nous devons nous charger. Trois de ces éléments sont essentiels; ils doivent être réglés avant la relâche estivale.

Le sénateur Callbeck : Tiendrons-nous des séances supplémentaires cette semaine? Quand le saurons-nous?

Le président : Maintenant que le comité est organisé, notre comité directeur se réunira. Parlez-vous de notre comité en particulier?

Le sénateur Callbeck : Oui.

Le président : Le comité directeur prendra la décision et vous en informera. Nous avons eu des discussions informelles, mais nous ne pouvions en discuter officiellement avant l'organisation du comité.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous nous faire part de la teneur des discussions informelles?

Le président : Le sénateur Gerstein et moi avons discuté officieusement de la possibilité de tenir une séance demain, selon l'horaire habituel, puis jeudi matin, pour l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le sénateur Callbeck : À quelle heure?

Le président : Je crois que c'est de 9 h 30 à 11 heures. Nous en sommes encore à établir l'échéancier.

Le sénateur Ringuette : Nous avons une séance du Comité des banques.

The Chair: We are trying to get it done before the Banking Committee sits. With respect to the Supplementary Estimates (A) on Thursday, we would bring in officials from Treasury Board.

That leads us to the next item, unless there is something further on that tentative schedule.

Senator Callbeck: Are we likely to meet next Monday?

The Chair: That depends on what the steering committee determines with respect to how many hearings we should have on each of these matters, or you as a committee. Our steering committee makes recommendations, but if you say that we need more study of the Main Estimates, then we will have to find time to work those hearings into our schedule.

We did a pretty good job on the Main Estimates in March. There is a good report on that, so we just need to bring that up to speed.

The report on the Main Estimates was for interim supply. Interim supply never happened, you will recall, because the government fell prior to interim supply being presented. Therefore, the government operated on what are called warrants. We asked Mr. Alex Smith from the Library of Parliament to be here to help explain the situation to us as I do not want to take up all of Thursday morning's meeting on the topic of warrants.

Just so members understand, there was no interim supply. There was no authority for the government to spend money from April 1 until the new supply is passed because the government fell during that time frame. Therefore, how do we operate? How does the government pay all of the civil servants? How does it function?

Mr. Smith, why do you not come over here and explain a bit of the background on these particular matters.

Alex Smith, Analyst, Library of Parliament: As has been discussed, Parliament was dissolved for the purposes of an election on March 25. I am sure you all understand the normal process of supply. The government presents its spending plans and estimates documents. Those are reviewed in the other place in committees and here in the National Finance Committee, and then you report back to your respective chambers. That supports consideration of an appropriation bill. T

The appropriation bill is first passed by the House of Commons and is then considered by the Senate. It is the appropriation bill that actually authorizes the government to spend funds. Without that appropriation bill being passed, the government has no authority to spend money. Once that is passed and receives Royal Assent, the Governor General then issues a warrant authorizing the government to spend money from the Consolidated Revenue Fund.

Le président : Nous essayons d'en finir avant que le Comité des banques siège. En ce qui concerne le Budget supplémentaire des dépenses (A), jeudi, nous convoquerions des fonctionnaires du Conseil du Trésor.

Cela nous amène au point suivant, à moins que quelqu'un ait autre chose à dire à propos de cet emploi du temps préliminaire.

Le sénateur Callbeck : Allons-nous nous rencontrer lundi prochain?

Le président : Cela dépend du nombre d'audiences que le comité directeur ou vous déciderez de tenir sur chacun des dossiers. Le comité directeur a beau formuler des recommandations, si vous jugez qu'il faut faire une étude plus approfondie du Budget principal des dépenses, nous devons prévoir du temps dans notre horaire pour tenir ces audiences.

Nous avons fait de l'excellent travail en ce qui a trait au Budget principal des dépenses en mars dernier. D'ailleurs, on a rédigé un bon rapport à ce sujet et il suffirait de le récupérer pour accélérer le processus.

Le rapport sur le Budget principal des dépenses portait sur les crédits provisoires. Vous vous rappellerez que le gouvernement a été renversé avant que les crédits provisoires ne soient approuvés. Par conséquent, le gouvernement a pu poursuivre ses activités grâce à ce que nous appelons des mandats. Nous avons demandé à M. Alex Smith, de la Bibliothèque du Parlement, de venir nous expliquer la procédure, de sorte que nous ne passions pas toute la séance de jeudi matin à discuter des mandats.

Sachez qu'aucun crédit provisoire n'a été approuvé. Le gouvernement n'est donc pas autorisé à dépenser de l'argent depuis le 1^{er} avril, et ce, jusqu'à ce qu'un projet de loi portant octroi de crédits soit adopté. Qu'advient-il alors? Comment le gouvernement arrive-t-il à rémunérer tous ses fonctionnaires? Comment cela fonctionne-t-il?

Monsieur Smith, pourriez-vous nous donner plus d'explications là-dessus?

Alex Smith, analyste, Bibliothèque du Parlement : Comme vous l'avez dit, le Parlement a été dissous le 25 mars dernier pour permettre la tenue d'élections. Je suis certain que tous ici comprennent le processus normal d'affectation des crédits. Le gouvernement présente ses plans de dépenses et ses documents budgétaires, qui font ensuite l'objet d'un examen par les comités de la Chambre et du Sénat, c'est-à-dire le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Les comités font ensuite rapport à leur Chambre respective. Cela vise l'adoption de projets de loi portant octroi de crédits.

Le projet de loi de crédits est d'abord adopté par la Chambre des communes et est ensuite renvoyé au Sénat. C'est d'ailleurs ce projet de loi qui autorise le gouvernement à affecter des fonds. Si ce projet de loi n'est pas adopté, le gouvernement n'est pas autorisé à dépenser de l'argent. Une fois que le projet de loi a été adopté et a reçu la sanction royale, le gouverneur général délivre un mandat autorisant le gouvernement à effectuer des paiements sur le Trésor.

As you know, Parliament was dissolved and those appropriation bills, either for interim supply or for the Main Estimates, were not adopted. The fiscal year began on April 1. The government needed money in order to operate. The Financial Administration Act outlines a process that allows the government to access funds. The government presents its plans to the Governor General, and the Governor General is able to sign off and say, "Yes, you can spend funds." These are called special warrants because they are in this special circumstance.

A few limitations outlined in the Financial Administration Act. One is that special warrants can only be used during the dissolution of Parliament. Prior to 1997, special warrants could be used during prorogation. This led to some controversy, so an act was adopted by Parliament to limit this practice to during an election period only and then up to 60 days following the return of the writs for the election. If the writs were returned on May 23, the government would have been able to use special writs for another 60 days after that. However, once Parliament is back in session, it can no longer issue special warrants.

Senator Gerstein: What happens once the writs return?

Mr. Smith: The returning officer for a riding signs off and says, "This is the result for this particular riding; this is the ballot count."

Senator Gerstein: That takes several weeks, I assume.

Mr. Smith: They give them several weeks. Usually they are returned within several days, but if there is a recount or some dispute, the Governor General in this particular instance said that they were expected back by May 23.

The second condition is that a minister must declare that the payments are urgently required for the public good. Over time, this has come to mean that the normal core operations of the government are permitted to continue operating. The government can continue to issue cheques for Employment Insurance and can continue to pay the salaries of public servants and so forth.

The third condition is that the President of the Treasury Board must certify that no other appropriations are available. In this particular year it was April 1, so there was no money for the new year. In other years there might be funds available. If it is toward the end of the fiscal year, you would have funds available in previous appropriations.

Comme vous le savez, le Parlement a été dissous, et ses projets de loi portant octroi de crédits, aux fins des crédits provisoires ou du Budget principal des dépenses, n'ont pas été adoptés. Comme l'exercice financier débute le 1^{er} avril, le gouvernement avait besoin d'argent pour poursuivre ses activités. La Loi sur la gestion des finances publiques prévoit un processus qui permet au gouvernement d'accéder à des fonds. Le gouvernement présente ses plans au gouverneur général, qui lui donne ensuite l'autorisation d'affecter des fonds à même le Trésor. C'est ce qu'on appelle les mandats spéciaux du gouverneur général, étant donné qu'ils sont délivrés dans des circonstances exceptionnelles.

Toutefois, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, certaines conditions doivent être remplies. Premièrement, il faut que le Parlement soit dissous. Avant 1997, des mandats spéciaux pouvaient être établis lorsque le Parlement était prorogé. Cela a soulevé une certaine controverse, alors le Parlement a adopté une loi visant à limiter cette pratique à la période électorale. Les mandats spéciaux ne peuvent être utilisés que depuis la date de la dissolution jusqu'au 60^e jour suivant la date fixée pour le retour des brefs après une élection générale. Si les brefs avaient été retournés le 23 mai, le gouvernement aurait été en mesure d'utiliser des brefs spéciaux pour une autre période de 60 jours. Cependant, lorsqu'il y a reprise des travaux parlementaires, on ne peut plus délivrer de mandats spéciaux.

Le sénateur Gerstein : Qu'arrive-t-il au retour des brefs?

M. Smith : Les responsables des circonscriptions indiquent le résultat. Il s'agit du dépouillement des suffrages.

Le sénateur Gerstein : Cela prend plusieurs semaines, je suppose.

M. Smith : On leur accorde plusieurs semaines, en effet. Habituellement, on les retourne après quelques jours, sauf s'il y a un nouveau dépouillement ou un conflit. Le gouverneur général avait indiqué, dans ce cas, qu'ils devaient être retournés au plus tard le 23 mai.

Pour ce qui est de la deuxième condition à remplir, un ministre doit attester l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public. Avec le temps, cela en est venu à signifier la poursuite des activités normales du gouvernement. Par conséquent, le gouvernement peut continuer de signer des chèques d'assurance-emploi et de verser des salaires à ses fonctionnaires, et cetera.

Quant à la troisième condition, le président du Conseil du Trésor doit attester l'absence de tout crédit pouvant autoriser le paiement. Pour cette année en particulier, en date du 1^{er} avril, il n'y avait aucun fonds disponible. Il est possible qu'il y en ait eu dans les années passées. Si cela se produit vers la fin de l'exercice financier, il y aura les fonds affectés dans les affectations antérieures.

Special warrants are not needed in every single election period. In 2008 they were not needed, in 2006 they were, and in the previous election they were not. Whether or not the special warrants are needed depends on when the election occurs during the fiscal cycle.

The other thing special warrants cannot do is confer an authority that requires the approval of Parliament. Special warrants cannot be used to transfer funds between organizations and they cannot be used to approve a new grant program. Those situations must be authorized through the normal appropriation process.

As part of the reporting mechanism, the government must issue a statement in the *Canada Gazette* within 30 days after using a special warrant, and that was done in this case. Special warrants were issued for two periods. There is a special warrant from April 1 to May 15, 45 days, for \$13.4 billion. A second special warrant was for May 16 to June 29, for \$11.1 billion. The reason it extended to June 29 was to allow Parliament time to come back, consider appropriation bills and estimates documents, and then authorize the spending through the normal process.

The final element is that once Parliament returns, the government must issue a statement. I think it is probably in the normal blue binding, but it is a statement on the use of special warrants. This contains an introduction outlining what I have been telling you today. The amounts included in the special warrants are appended to the first appropriation bill considered by Parliament, which I believe will be the Main Estimates for the year.

Parliament then has the opportunity to review the statement on the use of the special warrants and to question government officials as they may wish.

Senator Marshall: Is there a limit on the time frame of special warrants? You spoke about two warrants, one from April 1 to May 15 and the second from May 16 to June 29. Can a warrant just be issued for 45 days? Is there a maximum time frame? Can you get a warrant for six months?

Mr. Smith: There is nothing outlined in the legislation limiting the time period. The secretariat has decided that they should keep the time period as short as possible in order to respect the convention of what is going on. Often that has meant 30 days. In the case of the final warrant, it has meant a 45-day period to allow extra time for Parliament to return and consider its appropriations. No time period specified is in the legislation. They have adopted that time period by convention.

Senator Marshall: Will the amount covered in the warrant also be in the appropriation bill?

On n'a pas nécessairement recours aux mandats spéciaux à chaque élection. En 2006, les mandats ont été nécessaires, mais ils ne l'ont pas été en 2008 ni dans le cas des élections précédentes. Cela dépend du moment du cycle financier où se tiennent les élections.

L'autre chose que les mandats spéciaux ne peuvent pas faire, c'est conférer le pouvoir d'exiger l'approbation du Parlement. Les mandats spéciaux ne peuvent être utilisés pour transférer des fonds entre les organisations ni pour approuver un nouveau programme de subventions. Ces situations doivent être autorisées dans le cadre du processus normal.

En vertu du mécanisme de déclaration, tous les mandats spéciaux doivent être publiés dans la *Gazette du Canada* dans les 30 jours suivant leur établissement. Cela a été fait dans ce cas-ci. Des mandats spéciaux ont été établis pour deux périodes, tout d'abord du 1^{er} avril au 15 mai, soit une période de 45 jours, pour un total de 13,4 milliards de dollars, et ensuite du 16 mai au 29 juin, pour un total de 11,1 milliards de dollars. La raison pour laquelle on a prolongé le mandat jusqu'au 29 juin, c'était pour permettre au Parlement de revenir, d'examiner les projets de loi portant octroi de crédits et les documents budgétaires, puis d'autoriser les dépenses dans le cadre du processus d'affectation normal.

À l'ouverture de la session, le gouvernement doit déposer une liste précisant les montants autorisés en vertu desdits mandats ainsi que leur utilisation, même s'ils figurent probablement dans le Livre bleu. Cela décrit ce que je viens de vous dire. Les montants sont inclus dans la première loi portant affectation de crédits adoptée au cours de cette session qui, si je ne me trompe pas, sera le Budget principal des dépenses.

Le Parlement a donc la possibilité de se pencher sur l'utilisation des fonds autorisés en vertu des mandats spéciaux et de questionner les représentants du gouvernement comme bon leur semble.

Le sénateur Marshall : Existe-t-il une limite à la période visée par les mandats spéciaux? Vous avez parlé de deux mandats, soit un établi pour la période du 1^{er} avril au 15 mai et un autre pour la période du 16 mai au 29 juin. Peut-on délivrer un mandat pour une période dépassant 45 jours? A-t-on fixé une période maximale? Peut-on établir un mandat pour six mois?

M. Smith : Il n'y a aucune limite prévue dans la loi. Le Secrétariat a convenu de garder cette période la plus brève possible afin de respecter la convention. Cela se situe souvent aux alentours de 30 jours. Dans le cas du dernier mandat, le mandat a été établi pour une période de 45 jours afin de permettre au Parlement de reprendre ses travaux et d'examiner les crédits en question. Aucune période maximale n'est précisée dans la loi. On a adopté cette période par convention.

Le sénateur Marshall : Le montant autorisé aux termes du mandat sera-t-il également inscrit dans le projet de loi portant octroi de crédits?

Mr. Smith: It has already been authorized for spending because the Governor General has already authorized the spending. However, the legislation says it will be appended to the appropriation bill. It is not an additional amount to be authorized. It is there for information purposes: "Here is what we authorized previously, and here we are seeking parliamentary approval to accept what has taken place."

Senator Oliver: I have a question about parliamentary scrutiny of what the government does with these extraordinary powers, these warrants. Does the House of Commons Standing Committee on Finance actually have hearings on these warrants, or is it something they do when they are studying the appropriation bills? They may or may not ask questions about how that warrant money was expended. Is there a special mechanism for dealing specifically with this massive outlay of cash?

Mr. Smith: I am not aware of any special mechanism. This does not occur very often. I do not recall any hearings on the special warrants in 2006. Any period prior to that would be before my time with the library. It may have occurred previous to that, but there is no special mechanism. It is there for the committees of the other place to consider if they so choose, but I am not aware of any special process or whether the house committees have a plan to examine the special warrants this time around.

Senator Oliver: There should be because, as you have outlined, special conditions must be met by the government. The Governor General does give permission, but there are a number of things the government cannot do. There should be some parliamentary scrutiny to ensure that has been done.

Mr. Smith: Absolutely.

The Chair: You raise a good point. We will have Treasury Board appear here. It can be part of our scrutiny to ask them if they followed all the rules. In the next while, we will hopefully also have a representative from the Department of Finance, most likely Mr. Menzies representing the minister with respect to budget implementation. We can ask that question at that time.

Senator Runciman: I know this will not happen, but you talked with Senator Marshall about the timelines of 30 and 45 days. What happens if those guidelines or timelines are exceeded? What is the fallback position?

Mr. Smith: As I was saying, nothing is legislated that specifies a certain timeline for the period they are intended to cover. There is a timeline for their issuance. They could not be issued 60 days following the return of the writs, but they could be for a period of time that is longer than 45 days. I would assume that is where parliamentary scrutiny would play its role in saying, "Why are you using them for such a long period of time?" If you invite officials, you will have the opportunity to ask them about the particular length of time in this instance.

M. Smith : Le gouverneur général a déjà autorisé ces dépenses. Toutefois, la loi stipule que les montants doivent être annexés au projet de loi de crédits à titre d'information. On indique au Parlement ce qui a été autorisé antérieurement et on lui demande son approbation.

Le sénateur Oliver : J'ai une question à propos de ces pouvoirs extraordinaires, ces mandats, qui sont soumis à l'examen parlementaire. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes tient-il des audiences sur ces mandats, ou est-ce qu'il se penche là-dessus dans le cadre de son étude des projets de loi portant octroi de crédits? Les membres du comité peuvent poser ou non des questions au sujet de l'affectation des fonds autorisés en vertu des mandats. Existe-t-il un mécanisme particulier pour traiter précisément de ces sommes considérables?

M. Smith : À ma connaissance, il n'y a pas de mécanisme prévu à cet effet. Ce n'est pas une situation qui se produit souvent. Je ne me souviens pas qu'on ait tenu des séances sur les mandats spéciaux en 2006. Il y en a peut-être eu avant mon arrivée à la Bibliothèque du Parlement. N'empêche, je ne crois pas qu'il existe de mécanisme spécial. C'est une possibilité qui est offerte aux comités, mais j'ignore si les comités de la Chambre prévoient se pencher sur cette question.

Le sénateur Oliver : Il devrait y avoir un processus conçu à cette fin, car comme vous l'avez dit, le gouvernement doit respecter certaines conditions. Le gouverneur général accorde sa permission, n'empêche qu'il y a certaines choses que le gouvernement n'est pas autorisé à faire. Ces mandats devraient faire l'objet d'un examen parlementaire parce qu'on doit s'assurer que tout est fait dans les règles.

M. Smith : Absolument.

Le président : C'est une bonne observation, et je crois que nous ferons comparaître des représentants du Conseil du Trésor à ce sujet. Nous leur demanderons s'ils ont respecté les règles; cela fera partie de notre examen. Par ailleurs, nous espérons avoir la possibilité d'entendre un représentant du ministère des Finances, probablement M. Menzies, qui représente le ministre sur la question du budget. Nous pourrions lui demander à ce moment-là.

Le sénateur Runciman : Je sais que cela ne se produira pas, mais vous avez parlé de périodes de 30 et de 45 jours avec le sénateur Marshall. Qu'arrive-t-il si on dépasse ces périodes? Quelles sont les mesures qui s'imposent?

M. Smith : Comme je le disais, il n'y a pas de restriction dans la loi concernant la période visée par le mandat. Il y a toutefois une date limite pour leur établissement. Ils ne pourraient pas être établis après le 60^e jour suivant le retour des brefs d'élection, mais ils peuvent couvrir une période dépassant 45 jours. Je suppose que c'est là où le Parlement peut intervenir en remettant en question la durée de la période visée par le mandat. Si vous convoquez des représentants du gouvernement, vous aurez la possibilité de les interroger sur la durée de la période dans le cas qui nous occupe.

Senator Runciman: For example, would going beyond June 29 require an order-in-council to extend it for four or five days? Who makes that decision?

Mr. Smith: Special warrants are signed by the minister responsible for a particular department, and the Treasury Board minister must sign off that no other appropriation is available. An order-in-council then directs the Governor General to prepare the special warrants.

Mr. Thompson: It is important to understand that as far as extending that period for an extra three or four days, Parliament is no longer dissolved and there is no longer that special warrant authority. There could not be an extension, at this point, to the current period covered by the warrant.

Senator Runciman: How would funds flow, then?

Mr. Thompson: It would be through the regular supply process.

Senator Runciman: What if supply has not been dealt with?

Mr. Smith: If Parliament has not adopted supply by June 29, the government will run out of funds.

Senator Neufeld: That means we will have it done. It is clear when that date is put in place that it will be done.

The Chair: Any scrutiny we would like to do should be done before that date.

Senator Neufeld: I would say that is entirely correct.

Senator Runciman: We should move that up to June 23.

The Chair: We are familiar with the emergency funding from Treasury Board. This is not that kind of emergency funding from Treasury Board that would go to a department until the next supply comes along and then Treasury Board is reimbursed; am I correct?

Mr. Smith: In the Main Estimates, as the chair is noting, there is a vote for the Treasury Board to have a contingency amount of funds. I believe it is \$750 million or so, and it can help departments out until the next supply period.

One of the conditions on the use of special warrants is that all other appropriations must be used up. That would be one of the appropriations available for departments to use up before appealing to special warrants. Because this fiscal year started April 1, no Treasury Board contingencies vote was available to use up before the special warrants were needed.

The Chair: When a supply bill or an appropriation bill comes along, should we anticipate that it will be for the full amount of the Main Estimates, or the full amount of the Main Estimates less the \$24.5 billion that has gone out by way of interim supply, if that had happened?

Le sénateur Runciman : Par exemple, le fait de prolonger le mandat de quatre ou cinq jours, au-delà du 29 juin, nécessite-t-il un décret en conseil? Qui prend cette décision?

M. Smith : Les mandats spéciaux sont signés par le ministre responsable du ministère visé, et le ministre du Conseil du Trésor doit attester l'absence de tout crédit disponible. Il incombe ensuite au gouverneur général de préparer les mandats spéciaux en vertu d'un décret.

M. Thompson : Il faut comprendre que, au moment de prolonger la période de trois ou quatre jours, si le Parlement n'est pas dissous, on n'est pas autorisé à délivrer le mandat spécial. À ce moment-là, il n'est pas possible de prolonger la période visée par le mandat.

Le sénateur Runciman : Dans ce cas, comment les fonds sont-ils versés?

M. Thompson : Dans le cadre du processus normal d'affectation des crédits.

Le sénateur Runciman : Qu'en est-il lorsque les crédits n'ont pas été approuvés?

M. Smith : Si le Parlement n'a pas adopté les crédits d'ici le 29 juin, le gouvernement se retrouvera à court de fonds.

Le sénateur Neufeld : Cela signifie que ce sera fait. Il est évident que ce sera fait à cette date.

Le président : Si nous voulons procéder à un examen, nous devons le faire avant cette date.

Le sénateur Neufeld : Je suis tout à fait d'accord.

Le sénateur Runciman : Nous devrions reporter la question au 23 juin.

Le président : Nous connaissons bien le fonds d'urgence du Conseil du Trésor. Si je ne me trompe pas, il s'agit d'avances de fonds qui doivent être remboursées au Conseil du Trésor à la prochaine période d'octroi de crédits, n'est-ce pas?

M. Smith : Dans le Budget principal des dépenses, comme le président l'a indiqué, il y a un crédit pour éventualités. Je crois qu'il s'élève à 750 millions de dollars et qu'il permet d'aider les ministères à poursuivre leurs activités jusqu'à la période d'octroi de crédits suivante.

Pour avoir recours aux mandats spéciaux, il faut que tous les crédits aient été utilisés. Les ministères doivent d'abord utiliser les crédits qui leur ont été affectés. Dans le cas qui nous occupe, étant donné que l'exercice financier débute le 1^{er} avril, on ne disposait d'aucun fonds provenant du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor.

Le président : Lorsqu'un projet de loi portant octroi de crédits est présenté, doit-on s'attendre à ce qu'il couvre le montant total du Budget principal des dépenses ou le montant total du budget moins les 24,5 milliards de dollars qui ont été versés au moyen d'un crédit provisoire, le cas échéant?

Mr. Smith: That is an excellent question. I do not believe we have an appropriation bill, but it should. Normally, if you had interim supply, usually it is about three twelfths, so the full supply is reduced by that amount. I would assume there would be a similar adjustment made for the amounts in the appropriation bill as opposed to what is in the Main Estimates.

The Chair: That has differed from the emergency fund, where the full amount would be approved by Parliament and then reimbursed to Treasury Board to top up their \$750 million. It is treated somewhat differently, and it would be interesting to follow up on those questions.

Mr. Smith: One other issue senators may wish to consider is Supplementary Estimates (C). They were introduced back in February, and they were up for vote on the day that Parliament was dissolved. It is not clear what happened to that funding. Were the departments able to find funding internally or make adjustments? There was money presented to Parliament for approval but not approved by Parliament, so what happened with those needs? Did they find funding elsewhere? What happened?

The Chair: Could a warrant cover that?

Mr. Smith: Warrants are used for the fiscal year in which they are issued. They could have used a warrant, but they would have had to issue it by March 31. As that did not occur, I do not know what happened. It is not clear to me, so it might be worth pursuing.

The Chair: You raise another interesting point that we had not thought of. Had the appropriation bill for Supplementary Estimates (C) come down? Have we looked at that?

Mr. Thompson: We did report on Supplementary Estimates (C) and it was adopted by the Senate, but as you know, the government fell before either of the appropriation bills were introduced.

The Chair: Therefore, we never saw the bill.

Mr. Smith: It was to be considered at the end of the day on March 25, but earlier on that day the government fell in the House of Commons.

The Chair: That is another interesting point we can follow up. Maybe they did not need that money after all.

Senator Ringuette: The issue is whether they spent the money that they were not authorized to spend.

The Chair: That would be part of it, or did they not need that money at all?

M. Smith : C'est une excellente question. Je ne pense pas qu'il y ait eu de projet de loi de crédits, mais cela devrait être le cas. Normalement, les crédits provisoires équivalent à une répartition initiale de trois douzièmes pour tous les crédits; par conséquent, on déduit ce montant du crédit. J'imagine qu'il y a d'importantes modifications à apporter aux montants indiqués dans le projet de loi portant octroi de crédits par rapport à ce qui se trouve dans le Budget principal des dépenses.

Le président : C'est différent du fonds d'urgence, auquel cas le montant total est approuvé par le Parlement et est ensuite remboursé au Conseil du Trésor pour compléter la somme de 750 millions de dollars. Le processus est en quelque sorte différent; il serait donc intéressant de se renseigner sur ces questions.

M. Smith : Les sénateurs aimeraient peut-être aussi examiner le Budget supplémentaire des dépenses (C). Il a été à nouveau présenté en février, et devait être soumis à un vote le jour où le Parlement a été dissous. On ignore ce qu'il est advenu du financement. Les ministères ont-ils pu trouver des fonds à l'interne ou ont-ils dû faire des ajustements? On avait demandé au Parlement d'approuver des fonds, mais cela n'a pas été fait; par conséquent, comment a-t-on pu répondre aux besoins? Les ministères ont-ils trouvé de l'argent ailleurs? Que s'est-il passé?

Le président : Pourrait-on délivrer un mandat dans ce cas?

M. Smith : Les mandats sont utilisés pour l'exercice au cours duquel ils sont établis. On aurait pu établir un mandat, mais il aurait fallu le délivrer au plus tard le 31 mars. Comme cela n'a pas eu lieu, j'ignore ce qu'on a fait. Il serait donc souhaitable de se renseigner là-dessus.

Le président : Vous avez attiré notre attention sur une question à laquelle nous n'avions pas pensé. A-t-on présenté un projet de loi de crédits dans le cas du Budget supplémentaire des dépenses (C)? L'avons-nous examiné?

M. Thompson : Nous avons rédigé un rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) et il a été adopté par le Sénat, mais comme vous le savez, le gouvernement a été renversé avant qu'on n'ait pu adopter les projets de loi portant octroi de crédits.

Le président : Par conséquent, nous n'avons jamais vu le projet de loi.

M. Smith : Il devait être examiné le 25 mars, en fin de journée, mais le gouvernement a été renversé à la Chambre des communes un peu plus tôt ce jour-là.

Le président : C'est une autre chose qu'il faudra vérifier. On n'a peut-être pas eu besoin de cet argent après tout.

Le sénateur Ringuette : La question est de savoir si les ministères ont dépensé l'argent qu'ils n'étaient pas autorisés à dépenser.

Le président : Entre autres, à moins qu'ils n'aient pas eu besoin de cet argent?

Senator Neufeld: If they did, supplementary estimates are additions. I am going to back up a bit. There was no approval for spending of any of that money, so yes.

The Chair: It is an interesting point. We will follow up on that.

Senator Oliver: What was in Supplementary Estimates (C)?

Mr. Smith: I am left at a loss, but one possibility is they had funds available. Departments often lapse funds; they do not use up all their money at end of the year. That could be a source of the funding. They just used the extra funding they had in their envelope. I do not know; I am just speculating. I know the analysts of this committee might be able to help you with what was in Supplementary Estimates (C).

The Chair: I would like to thank you very much for raising some very interesting points on this transition period.

Colleagues, the other item that we wanted to deal with informally, but could not do formally until we were organized, is one of the items under the Main Estimates. It was our list of items made prior to the election, and we thought we would follow up on it.

We have asked Mary McFadyen, General Counsel with the Office of the Ombudsman, National Defence and Canadian Forces, to come here. We were hoping to have with us both the new ombudsman for Veterans Affairs and the ombudsman for the Canadian Forces. However, on short notice, we are very pleased to welcome Ms. McFadyen. She will tell us what the ombudsman's office does for Canadian Forces personnel and families. I will ask her to come forward to deal with that aspect of the Main Estimates.

Thank you for being here, Ms. McFadyen.

Mary McFadyen, General Counsel, Office of the Ombudsman, National Defence and Canadian Forces: We did bring some information about our office, which I believe the clerk is passing out.

Mr. Chair, would I like to begin by thanking the committee for inviting us to testify today on the mandate, budget and operations of the Office of the Ombudsman for the Department of National Defence and Canadian Forces.

[*Translation*]

The ombudsman, Pierre Daigle, asked me to pass along his sincere regrets; he wanted to be here but had a long-standing commitment to meet with members of the Canadian Forces, their families, military caregivers and National Defence employees in Edmonton today.

Le sénateur Neufeld : Si c'est le cas, sachez que le Budget supplémentaire des dépenses prévoit des sommes additionnelles. Je vais faire une mise au point, aucune dépense n'a été approuvée, donc oui.

Le président : C'est intéressant. Nous irons au fond des choses.

Le sénateur Oliver : Qu'est-ce qui figurait dans le Budget supplémentaire des dépenses (C)?

M. Smith : Je suis un peu désemparé, mais il est possible que des fonds étaient disponibles. Il arrive souvent que des fonds restent inutilisés au sein des ministères; cela aurait pu être une source de financement. Ils auraient pu simplement utiliser l'argent en trop dans leur enveloppe. Je l'ignore; je ne fais que lancer des hypothèses. Les analystes du comité pourront probablement vous en dire plus sur ce qui figurait dans le Budget supplémentaire des dépenses (C).

Le président : Je tiens à vous remercier pour toutes ces questions intéressantes que vous avez soulevées en cette période de transition.

Chers collègues, l'autre élément dont voulions traiter de façon informelle, sans pouvoir nous y atteler en bonne et due forme avant que notre comité soit organisé, est l'un des postes du Budget principal des dépenses. Il faisait partie de la liste de postes que nous avions établie avant les élections, et nous avons jugé bon d'y revenir.

Nous avons demandé à Mary McFadyen, avocate générale du Bureau de l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, de comparaître devant nous. Nous espérons recevoir à la fois le nouvel ombudsman des Vétérans et celui des Forces canadiennes. Mais nous sommes heureux d'accueillir, sur bref préavis, Mme McFadyen. Elle nous expliquera ce qu'accomplit le Bureau de l'ombudsman pour les membres du personnel des Forces canadiennes et leurs familles. Je lui demanderais maintenant de nous parler de cet élément du Budget principal des dépenses.

Merci de votre présence, madame McFadyen.

Mary McFadyen, avocate générale, Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes : Nous vous avons apporté des documents d'information au sujet de notre bureau; le greffier est en train de les distribuer, je crois.

Monsieur le président, je souhaite d'abord remercier le comité de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui au sujet du mandat, du budget et du fonctionnement du Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

[*Français*]

L'ombudsman, Pierre Daigle, regrette sincèrement de ne pouvoir être présent, mais il avait aujourd'hui un engagement, qui était prévu depuis longtemps, en vue de rencontrer des membres des Forces canadiennes, leurs familles, des fournisseurs de soins militaires et des employés de la Défense nationale à Edmonton.

However, as general counsel for the office since 2002 and the interim ombudsman throughout 2008, I believe that I can answer your questions today.

[*English*]

The Office of the Ombudsman was created in 1998 to increase openness and transparency in the Department of National Defence and the Canadian Forces, as well as to ensure the fair treatment of concerns raised by Canadian Forces members, departmental employees and their families.

The office acts as a direct source of information, referral and education. It helps the members of the defence community navigate a large and complex organization in order to access existing channels of assistance or redress when they have a complaint or concern.

The office is also responsible for reviewing and investigating complaints of unfair treatment from a broad range of constituents, including current and former members of the Canadian Forces, both regular force members and reservists; current and former employees of the Department of National Defence; family members of our soldiers, sailors, airmen, airwomen and civilian employees; Canadians applying to become members of the Canadian Forces; and others. It is impossible to know the exact number of our constituents, but they certainly number well over 300,000.

Last year, we received 1,454 new complaints from our constituents. In total, our investigators and intake officers closed 1,302 cases, including new cases, cases that were reopened and cases left over from previous years.

At Annex A to these notes, committee members can find information on the most common types of complaints that we receive. Annex B shows the disposition of our cases from last year.

[*Translation*]

Our investigators always attempt to resolve complaints informally and at the lowest level possible. However, complaints can also be the subject of thorough investigations, leading to a formal report with findings and recommendations that are made public.

More broadly, the ombudsman has a mandate to investigate and make recommendations to improve the overall well-being and quality of life of the members of the defence community. Investigations from our office have produced substantial and long-lasting improvements in the Canadian Forces, including important changes in the areas of post-traumatic stress disorder and operational stress injuries and improvements in the treatment

Toutefois, à titre d'avocate générale du bureau depuis 2002 et d'ombudsman intérimaire depuis 2008, j'estime être en mesure de répondre à vos questions aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le Bureau de l'ombudsman a été créé en 1998 pour accroître l'ouverture et la transparence au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, en plus d'assurer un traitement équitable des problèmes soulevés par les militaires, les employés du ministère et leurs familles.

Le bureau est une source directe d'information, d'orientation et d'éducation. Lorsque les membres de la communauté de la Défense déposent des plaintes ou soulèvent des problèmes, notre personnel les oriente vers les mécanismes d'aide existants ou de redressement de griefs au sein de cette vaste et complexe organisation qu'est la Défense nationale.

Le bureau est également chargé d'effectuer des examens et des enquêtes sur les plaintes formulées par des personnes qui peuvent avoir recours à ses services et qui pensent avoir été traitées de façon injuste ou inappropriée, notamment les militaires actifs et les anciens militaires de la force régulière ou de la réserve; les employés civils actuels ou anciens du ministère de la Défense nationale; les membres des familles des militaires et des employés civils et les Canadiens qui présentent une demande d'enrôlement dans les Forces canadiennes. Il est impossible de savoir le nombre exact de personnes pouvant avoir recours à nos services, mais le nombre est bien au-delà de 300 000 personnes.

L'an dernier, nous avons reçu 1 454 nouvelles plaintes de nos mandants. En tout, les enquêteurs et les préposés à l'accueil du Bureau de l'ombudsman ont fermé 1 302 dossiers au cours de la dernière année, y compris des nouveaux dossiers, des dossiers qui ont été rouverts et des dossiers reportés des années précédentes.

À l'annexe A de la présente allocution, les membres du comité trouveront des renseignements sur les plaintes les plus communes reçues par le bureau. L'annexe B montre quant à elle la répartition de nos dossiers au cours de la dernière année.

[*Français*]

Nos enquêteurs tentent toujours de réduire les plaintes à l'amiable et au plus bas niveau possible. Toutefois, les plaintes peuvent aussi faire l'objet d'enquêtes approfondies menant à un rapport officiel dont les conclusions et recommandations sont rendues publiques.

De façon plus générale, l'ombudsman a pour mandat de mener des enquêtes et de formuler des recommandations visant à améliorer le mieux-être et la qualité de vie des membres de la communauté de la défense. Des enquêtes précédentes du bureau ont permis de réaliser des progrès substantiels et durables au sein des Forces canadiennes, notamment des changements importants dans le dossier du syndrome de stress post-traumatique et

received by the families of military members who are killed during their service to Canada.

[English]

The ombudsman is independent of the military chain of command and senior civilian management, reporting directly to the Minister of National Defence. The ombudsman is appointed to the position by the Governor-in-Council. The office is not formally established under legislation; instead, it derives its authority from ministerial directives and their accompanying Defence Administrative Orders and Directives.

The ombudsman is supported by an office of approximately 60 federal public servants, including investigators, complaint analysts and intake officers with substantial knowledge and expertise in military matters. Ombudsman investigators include former police officers, former Canadian Forces members of all ranks and occupations, and public servants from across the federal government.

As an independent office, the ombudsman also has distinct legal, communications, finance and administration and human resources groups. At Annex C, committee members can find a broad organizational chart.

The ombudsman receives his budget of just over \$6 million annually from the Department of National Defence. This budget has remained stable for more than five years and is generally sufficient for the effective implementation of our mandate. Committee members can find a detailed breakdown of these expenditures over the past year at Annex D to these notes.

Since our office was created in 1998, we have received more than 15,000 complaints from members of Canada's defence community. Our office has conducted more than 2,000 individual investigations and has achieved positive results for our constituents in the majority of these cases. In short, our office has made a difference for those who serve and sacrifice for our country.

[Translation]

Our office has also provided senior leadership with a credible and independent review mechanism to resolve sensitive cases. We have served as a less expensive, less formal, and quicker avenue of dispute resolution. And we have identified deficiencies and contradictions in policies, programs and practices. Again, in short, we have contributed to a more fair and effective military.

[English]

With that, Mr. Chair, I stand ready to address questions from committee members.

des traumatismes liés au stress opérationnel ainsi que des améliorations concernant le traitement des familles des militaires tués dans l'exercice de leurs fonctions au service du Canada.

[Traduction]

L'ombudsman est tout à fait indépendant de la chaîne de commandement militaire et des cadres supérieurs civils. Il relève directement du ministre de la Défense nationale et est nommé par le gouverneur en conseil. Le bureau n'est pas formellement créé en vertu d'une loi; il est plutôt régi par les directives ministérielles et par les Directives et ordonnances administratives de la Défense connexes.

L'ombudsman compte sur une équipe d'une soixantaine de fonctionnaires fédéraux, notamment des enquêteurs, des analystes de plaintes et des préposés à l'accueil possédant de vastes connaissances et une expérience approfondie des questions touchant le domaine militaire. Parmi les enquêteurs du Bureau de l'ombudsman, on retrouve d'anciens policiers, d'anciens membres des Forces canadiennes de divers grades et groupes professionnels et des fonctionnaires de partout au sein du gouvernement fédéral.

À titre de bureau indépendant, l'ombudsman a son propre personnel des services juridiques, des communications, des finances et de l'administration ainsi que des ressources humaines. À l'annexe C, les membres du comité trouveront l'organigramme général du bureau.

L'ombudsman reçoit du ministère de la Défense nationale un budget annuel d'un peu plus de 6 millions de dollars. Ce budget est resté stable pendant plus de cinq années et suffit généralement à l'exécution efficace de notre mandat. Les membres du comité trouveront à l'annexe D une répartition détaillée de nos dépenses au cours de la dernière année.

Depuis la création de notre bureau, en 1998, nous avons reçu plus de 15 000 plaintes de membres de la communauté de la défense du Canada. Notre bureau a mené plus de 2 000 enquêtes individuelles et a obtenu des résultats favorables pour les plaignants dans la majorité des cas. Bref, notre bureau a amélioré les choses pour ceux qui servent notre pays et se sacrifient pour lui.

[Français]

Notre bureau a également fourni à la haute direction un mécanisme d'examen crédible et indépendant pour résoudre des cas de nature délicate. Nous avons servi de voie moins coûteuse, plus simple et plus rapide pour régler les conflits, en plus de relever des lacunes et des contradictions dans les politiques, les programmes et les pratiques. En conclusion, nous avons contribué à des forces armées plus justes et efficaces.

[Traduction]

Cela dit, monsieur le président, je suis maintenant prête à répondre aux questions des membres du comité.

The Chair: Thank you, Ms. McFadyen. I appreciate that background. It helps us get a bit of flavour for the ombudsman's office within National Defence.

Senator Callbeck: I was looking at the website and the complaints from 2009-10. They were listed by different categories. "Former Military" was there, 263. Why would that not be looked at by the Veterans Ombudsman?

Ms. McFadyen: That is a good question. Our mandate includes matters that relate to National Defence and Canadian Forces, where the Office of the Veterans Ombudsman has a distinct mandate. Their mandate is for services delivered by Veterans Affairs.

Oftentimes, former members need to come to our office. Sometimes this has to do with pension matters, for instance. They get their annuity from the Canadian Forces Superannuation Act, which is managed by National Defence. If they have problems, such as not getting their pension, for example, they would phone us if they are having problems getting through the administration of DND.

Another example is that often we have people who are released from the military. They were released under a certain item, which gives them certain rights and benefits. Sometimes they take issue with that item. If they want that reviewed, this falls within the mandate of National Defence. If they are having problems with that, they come to our office.

Those are the types of complaints from former members that we would see. That is within our mandate. Veterans Affairs deals with services from Veterans Affairs.

Senator Callbeck: If you get a complaint that should really be dealt with by Veterans Affairs, do you send it on?

Ms. McFadyen: Sometimes we have someone come to our office, and they have given us all their paperwork. Once we have looked through it, we realize they are looking for disability compensation from Veterans Affairs or having problems with that, which does not fall within our mandate.

We have tried to make it as simple as possible for the person who has contacted us. We have them sign a consent form. Instead of sending the form back to that person and having them send it back to the Office of the Veterans Ombudsman, we will send it over and discuss with them what they have told us. This saves them some time. We try to streamline this for the veterans so they can get the best service possible.

Senator Callbeck: That is good.

Le président : Merci, madame McFadyen. Je vous sais gré de cette mise en contexte, qui nous aide à avoir une idée du Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale.

Le sénateur Callbeck : J'ai consulté le site Internet, et en particulier les plaintes déposées en 2009-2010. Elles étaient regroupées en différentes catégories. Sous celle intitulée « Anciens militaires », il était inscrit le nombre de 263 plaintes. Pourquoi n'est-ce pas l'ombudsman des vétérans qui s'en charge?

Mme McFadyen : C'est une bonne question. Notre mandat englobe les questions en lien avec la Défense nationale et les Forces canadiennes, alors que le Bureau de l'ombudsman des vétérans a une mission distincte. Son mandat vise les services assurés par Anciens Combattants Canada.

Il arrive souvent que d'anciens militaires doivent s'adresser à notre bureau, parfois pour des questions relatives aux pensions, par exemple. Ils reçoivent leur pension en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, dont l'administration est assurée par la Défense nationale. En cas de problème — s'ils n'obtiennent pas leurs prestations, par exemple —, les anciens militaires qui ont du mal à s'y retrouver dans l'administration du MDN nous appelleront.

Un autre exemple est que, souvent, nous avons affaire à des gens qui ont été libérés des Forces canadiennes. Ils ont été libérés pour un certain motif, qui emporte pour eux certains droits et bénéfices. Mais, parfois, ils contestent ce motif. S'ils souhaitent le soumettre à une révision, cela relève du mandat de la Défense nationale. Et s'ils éprouvent des difficultés à ce chapitre, ils s'adresseront à notre bureau.

Voilà le genre de plaintes d'anciens militaires dont nous sommes saisis. Cela fait partie de notre mandat. L'ombudsman des vétérans, lui, s'occupe des services offerts par le ministère des Anciens Combattants.

Le sénateur Callbeck : Si vous recevez une plainte qui relève clairement du Bureau de l'ombudsman des vétérans, la lui renvoyez-vous?

Mme McFadyen : Parfois, quelqu'un se présente à notre bureau et nous remet toute sa papperasse. Puis, après avoir parcouru les documents, nous nous rendons compte que cette personne veut obtenir des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada, ou qu'elle éprouve des problèmes à cet égard, ce qui est en dehors de notre mandat.

Nous avons tenté de simplifier les choses autant que possible pour la personne qui nous contacte. Nous lui faisons signer un formulaire de consentement. Au lieu de lui renvoyer ce formulaire en lui demandant de le transmettre au Bureau de l'ombudsman des vétérans, nous l'enverrons nous-mêmes à celui-ci et discuterons avec les intéressés de ce qu'on nous a dit. Cela permet de gagner du temps. Nous nous efforçons de simplifier le processus pour les anciens combattants, afin qu'ils obtiennent le meilleur service possible.

Le sénateur Callbeck : Voilà qui est bien.

How many outstanding complaints have been there for more than a year?

Ms. McFadyen: From the end of the last fiscal year, there were about 390 complaints left over. Some could be longer than a year. The reason is that sometimes it is a complicated matter or sometimes there are outstanding recommendations from systematic reports and we have kept those files open.

Our goal, as set out in our mandate, is to review matters within 60 days. Unfortunately, this is not always possible, but we try to be as quick as we can.

Senator Callbeck: What is the average time to settle a complaint?

Ms. McFadyen: I am not sure. I know that we are able to deal with most of our complaints at intake. Most of the time, they need to know where to go in the complex world of the DND organization to get the help they need. Sometimes they need information or a referral. We probably close most of the cases at intake, so they would probably be done within a month to two months. If they need more, sometimes we send them to a complaints resolution officer. When they come in, we make a couple of phone calls and help this person. We try to do that and get things done as quickly as possible.

Senator Callbeck: What would be the oldest complaint that is not settled?

Ms. McFadyen: I do not know if I can give you a time frame. Also, the complaints would be of a personal nature.

We released a report on the redress of grievance process where we saw a systemic problem with the Chief of Defence Staff not being able to grant financial compensation when he is reviewing a grievance. We had files that were left over from the grievance process that had been there for five or six years. We have kept those open because we have released this report.

Off the top of my head, I cannot say what the longest open file is.

The Chair: Ms. McFadyen, you indicated approximately 60 employees and \$6 million a year. Can you tell us how that compares to the Office of the Veterans Ombudsman?

Ms. McFadyen: I am not sure exactly how many employees they have and I would be guessing if I said how many. I want to say 35, but I honestly do not know if that is correct.

The Chair: We will have them in.

Combien y a-t-il de plaintes en suspens depuis plus d'un an?

Mme McFadyen : À la fin du dernier exercice financier, il restait autour de 390 plaintes non réglées. Parfois, leur traitement peut demander plus d'un an. Cela est attribuable au fait que, parfois, il s'agit d'une question complexe, et d'autres fois, de recommandations à l'issue de rapports systématiques auxquelles on n'a pas donné suite, et nous avons gardé les dossiers ouverts.

Notre objectif, tel qu'il est défini dans notre mandat, est d'examiner les questions dans les 60 jours. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible, mais nous essayons d'agir aussi rapidement que nous le pouvons.

Le sénateur Callbeck : Combien de temps faut-il en moyenne pour régler une plainte?

Mme McFadyen : Je n'en suis pas certaine. Je sais que nous sommes en mesure de nous pencher sur la majorité des plaintes dès leur réception. La plupart du temps, on a besoin de savoir vers où se tourner dans l'organisation complexe du MDN pour obtenir l'aide voulue. On a parfois besoin d'information ou d'orientation. Nous fermons sans doute la majorité des dossiers quand nous les recevons, de sorte qu'ils sont réglés en un ou deux mois. S'ils exigent plus de temps, il arrive que nous les envoyions à un agent de résolution des plaintes. Lorsque des plaintes nous arrivent, nous faisons quelques appels et nous aidons la personne concernée. Nous essayons de faire bouger les choses le plus rapidement possible.

Le sénateur Callbeck : Quelle serait la plus ancienne plainte non résolue?

Mme McFadyen : J'ignore si je saurais vous préciser un délai. Par ailleurs, les plaintes pourraient être de nature personnelle.

Nous avons publié un rapport sur le processus de redressement des griefs, dans lequel nous avons relevé un problème systémique lié au fait que le chef d'état-major n'arrivait pas à accorder une indemnisation financière lorsqu'il procédait à l'examen d'un grief. Certains dossiers soumis au processus de redressement des griefs étaient restés en plan pendant cinq ou six ans. Nous avons gardé ces dossiers ouverts, en raison de la publication du rapport.

Comme ça, de mémoire, je ne pourrais vous dire quel a été le plus long délai de traitement d'un dossier ouvert.

Le président : Madame McFadyen, vous avez parlé d'environ 60 employés et 6 millions de dollars par année. Pourriez-vous nous dire comment cela se compare au Bureau de l'ombudsman des vétérans?

Mme McFadyen : Je ne sais pas exactement combien d'employés compte le Bureau de l'ombudsman des vétérans; si j'avais un nombre, il s'agirait d'une hypothèse. Je dirais 35 mais, honnêtement, je ne sais pas si c'est juste.

Le président : Notre comité va en recevoir des représentants.

Ms. McFadyen: I believe we are more established than they are. I know they are in the infancy stage of setting up their office. They have an office here and one in Charlottetown. I am not sure of the exact numbers.

Senator Gerstein: Ms. McFadyen, your office was created in 1998, so you have been in operation for some 13 years. I do not know how long you have been there, but from the time the office was initiated, have you seen a change in the type of complaints that you are getting. If so, how have you restructured the department to respond to what is happening?

Ms. McFadyen: That is a very good question. I have been there since 2002, a lengthy period of time. Certainly the Canadian Forces has changed since the office was set up. With respect to Afghanistan, there is an active operational tempo for the Canadian Forces that was not there when the office was established. That is reflected in the type of systemic investigations that our office has done and continues to follow up on. For example, post-traumatic stress disorder is an issue we raised in 2002, and we still find that it needs to be looked at and reviewed. We have commenced another review of that issue within DND. You have to ensure that soldiers and their families are getting the care and treatment they need.

Another issue that the ombudsman has taken a deep interest in, because there is the need, is the treatment of families.

When the mandate was set up, it included that families had a right to bring a complaint to our office, but I am not sure that in 1998 the extent of how much that would be needed was realized.

Senator Gerstein: That is a very good answer.

Afghanistan came after the office was initiated. Are you satisfied that the office has adjusted to deal with these new types of things that have come up since, for example, Afghanistan?

Ms. McFadyen: I believe we have adjusted well because we get to see the types of complaints that come in, the trends, and where we should be focusing our efforts.

Senator Gerstein: Would Afghanistan and issues coming out of Afghanistan be the single biggest area that you are dealing with today?

Ms. McFadyen: Post-traumatic stress disorder is a big issue. It is hard to know if we have seen the extent of that issue in the Canadian Forces.

When we did our last investigation in 2008, we found that sometimes these symptoms do not arise for several years; something will trigger it. We have found that this is an issue

Mme McFadyen : Je pense que notre bureau est plus solidement établi. Je sais qu'au Bureau de l'ombudsman des vétérans, ils en sont aux toutes premières étapes de la mise sur pied de leur organisation. Ils ont un bureau ici, et un autre à Charlottetown. Je ne connais pas les chiffres exacts.

Le sénateur Gerstein : Madame McFadyen, votre bureau a été créé en 1998; il est donc en activité depuis quelque 13 années. J'ignore depuis combien de temps vous-même êtes en poste, mais avez-vous constaté un changement dans le type de plaintes que vous recevez depuis l'époque de la création du bureau? Si c'est le cas, comment avez-vous restructuré l'organisme pour vous adapter à la situation?

Mme McFadyen : C'est une excellente question. Je suis en poste depuis 2002, soit depuis un bon bout de temps. Il est certain qu'un changement s'est opéré au sein des Forces canadiennes depuis la mise sur pied du bureau. En ce qui a trait à l'Afghanistan, les Forces canadiennes ont un rythme d'opérations soutenu, ce qui n'était pas le cas à l'époque de la création du bureau. Cela se reflète dans le genre d'enquêtes systémiques que notre bureau a réalisées, et dont il continue d'assurer le suivi. À titre d'exemple, nous avons soulevé la question du syndrome de stress post-traumatique en 2002, et nous continuons de croire qu'elle doit être étudiée. Nous avons d'ailleurs entrepris un autre examen là-dessus au sein du MDN. Il faut s'assurer que les militaires et leur famille obtiennent les soins et les traitements dont ils ont besoin.

Une autre question à laquelle le Bureau de l'ombudsman s'est fortement intéressé, puisqu'il y a un besoin sur ce plan, est la façon dont on traite les familles.

Au moment de sa création, le mandat de notre bureau prévoyait que les familles avaient le droit de lui soumettre une plainte, mais je doute qu'en 1998, on mesurait pleinement l'ampleur des besoins à ce chapitre.

Le sénateur Gerstein : C'est une excellente réponse.

L'Afghanistan est arrivé après la mise sur pied du bureau. Êtes-vous d'avis que le bureau s'est ajusté afin de composer avec les nouveaux types de situations qui ont pu survenir depuis l'Afghanistan, par exemple?

Mme McFadyen : À mon avis, nous nous sommes bien adaptés, car nous arrivons à déterminer les types de plaintes qui parviennent à notre bureau, les tendances et les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts.

Le sénateur Gerstein : Avez-vous aujourd'hui principalement affaire à l'Afghanistan et aux questions qui en découlent?

Mme McFadyen : Le syndrome de stress post-traumatique est un problème de taille. Il est difficile de dire si on a bien pris sa mesure au sein des Forces canadiennes.

Lorsque nous avons réalisé notre dernière enquête, en 2008, nous avons découvert que parfois, les symptômes ne se manifesteront pas avant plusieurs années; quelque chose les

with families. Sometimes they are the sole caregiver to these people, as there is a stigma and they are afraid to come forward; it may ruin their career. It is an issue we are dealing with that seems to be very important.

Senator Gerstein: Must the request come from the member of the military or can a family member bring it to your attention?

Ms. McFadyen: Family members can bring matters to our office. Sometimes the family member comes to us on their own, saying, "I have a spouse in deep trouble and I need help myself. What can I do?" If they come to us because their spouse needs help, if it is a personal issue with the spouse, the spouse needs to phone us directly so we can take action on his behalf. We treat it depending on the type of issue it is. We get many family members contacting us on behalf of their military spouses.

The Chair: There are Military Family Resource Centres within the various bases of the military. Does the ombudsman's office have anything to do them?

Ms. McFadyen: We sometimes refer people to those services so that they know they are available. The family resource centres are non-profit organizations set up under each province, so those organizations do not fall under our mandate. However, they do get funding from DND. If we saw a need for something to be recommended to DND to improve how they fund the MFRCs, that would be within our mandate.

Senator Marshall: Could you give us information with regard to the process that you follow? After you review a case, is there a decision? Is it binding or is it just in the form of a recommendation?

Ms. McFadyen: Our main purpose is to review the administrative actions of the DND/CF. If we find that people have been treated unfairly, we can make a recommendation to the department or to the Canadian Forces to fix the situation. As an ombudsman's office, we only make recommendations.

Senator Marshall: It is not binding.

Ms. McFadyen: It is not binding.

The offices of most ombudsmen find, as we do, that even though they cannot order anyone to do anything, one of the most powerful tools they have is the right under their mandate to go public. When public attention is shone on an issue, it often hurries up the need or the want to help someone.

déclenchera. Nous avons constaté que cela posait problème pour les familles. Parfois, elles sont les seules à prendre soin des personnes qui souffrent de ce trouble, car celui-ci est entouré d'un tabou : on n'ose pas demander de l'aide, de peur que cela ruine sa carrière. Nous sommes aux prises avec ce problème qui semble très important.

Le sénateur Gerstein : La demande doit-elle provenir d'un militaire, ou un membre de la famille peut-il la porter à votre attention?

Mme McFadyen : Les membres de la famille peuvent soumettre un problème à notre bureau. Parfois, quelqu'un de la famille vient nous voir tout seul en disant : « J'ai un conjoint qui va très mal, et j'ai moi-même besoin d'aide. Que puis-je faire? » Si on s'adresse à nous pour un conjoint qui a besoin d'aide, c'est celui-ci qui doit nous téléphoner directement afin que nous puissions agir en son nom. Nous ajustons le traitement au type de problème. De nombreuses personnes nous contactent au nom de leur conjoint militaire.

Le président : On trouve des Centres de ressources pour les familles des militaires dans les différentes bases. Le Bureau de l'ombudsman a-t-il affaire à ces centres d'une quelconque manière?

Mme McFadyen : De temps en temps, nous aiguillons les gens vers ces services afin qu'ils sachent qu'ils peuvent s'en prévaloir. Les Centres de ressources pour les familles sont des organismes à but non lucratif constitués sous le régime de chaque province, alors ils ne tombent pas sous notre mandat. Néanmoins, ils obtiennent du financement du MDN. Si nous constatons qu'il y a lieu d'émettre une recommandation au MDN en vue d'améliorer son mode de financement de ces centres, cela sera de notre ressort.

Le sénateur Marshall : Pourriez-vous nous renseigner au sujet de la procédure que vous suivez? Après avoir examiné un cas, rendez-vous une décision? Est-elle exécutoire, ou prend-elle simplement la forme d'une recommandation?

Mme McFadyen : Nous avons pour principal objet de réviser les mesures administratives prises par le MDN ou les Forces canadiennes. Si nous concluons que des gens ont été traités de façon injuste, nous pouvons émettre une recommandation au ministère ou aux Forces canadiennes afin qu'on remédie à la situation. En tant que Bureau de l'ombudsman, nous pouvons seulement faire des recommandations.

Le sénateur Marshall : On n'est pas tenu de les mettre en application.

Mme McFadyen : Non, elles n'ont pas un caractère exécutoire.

La plupart des bureaux des ombudsmans trouvent, tout comme nous, que même s'ils ne peuvent ordonner à quiconque de faire quelque chose, l'un des outils les plus puissants dont ils disposent est leur droit, en vertu de leur mandat, de faire des déclarations publiques. Lorsque l'attention du public est dirigée sur un problème, la nécessité ou la volonté de venir en aide à une personne se fait plus pressante.

Senator Marshall: Obviously, you go back and track your recommendations. How many and what percentage of your recommendations are accepted and implemented?

Ms. McFadyen: We do follow-ups to our investigations. We tracked that a while ago and found that more than 70 per cent have been followed. When we make important recommendations, if we intend to publish a report, we will provide it to the department as an interim report and give them the opportunity to review the recommendations so that they can comment. We do not want to make a recommendation that they cannot follow. We would like them to tell us ahead of time whether this is a good recommendation or not a good recommendation. They may say that for certain reasons they cannot do that. In that way, at least we know what we are dealing with. If we go with recommendations, we want to ensure they have the ability to implement them. Sometimes they have the ability but they do not want to, which is a different story, but we give them the opportunity to review them before making a formal recommendation.

Senator Marshall: If 70 per cent are accepted and implemented, that does not seem like a high percentage. For the people who feel that the outcome has not been what they wanted, what is the next step? Is there a further appeal procedure?

Ms. McFadyen: When I talk about the recommendations, these are the formal ones we have made in formal reports. For most of the cases, we deal with the individual issues through resolution. They are not the type of cases we make public. If we investigate and find someone has been treated unfairly, our first step is resolving it at the level of DND at which it can be resolved. If it cannot be resolved, then we would make a recommendation or make it more formal and say that this is what we think should be done.

Because we are not a legal entity such as a court, they do not have the right to appeal our decision if we decide not to investigate something or not to make a recommendation. We are not the type of office where there is a legal right to sue us or enforce us to do something on their behalf.

Senator Marshall: What would the next step be? Would it be legal action?

Ms. McFadyen: If a complainant wanted something more to be done for them within DND, they have the right to consult a lawyer. Sometimes people come to us and we tell them they need to see a lawyer instead of the office. If they are enforcing a real legal right, they should see a lawyer. Eventually, at the end, as the offices of all ombudsmen do, we make recommendations. Our goal is always to ensure that the organization fixes its own

Le sénateur Marshall : Évidemment, vous assurez le suivi de vos recommandations. Quel est le pourcentage de celles-ci qui sont acceptées et mises en œuvre?

Mme McFadyen : Nous donnons suite à nos enquêtes. Nous avons assuré un suivi il y a un certain temps, ce qui nous a permis de découvrir qu'on avait mis en application plus de 70 p. 100 de nos recommandations. Lorsque nous émettons d'importantes recommandations, si nous comptons publier un rapport, nous le fournirons au ministère à titre de rapport provisoire et lui donnerons l'occasion de passer en revue les recommandations pour les commenter. Nous ne voulons pas faire de recommandation qu'on ne pourrait pas suivre. Nous préférons qu'on nous dise à l'avance s'il s'agit d'une bonne recommandation ou non. Il est possible qu'on nous avise que, pour certaines raisons, on ne pourra pas s'y conformer. Ainsi, nous saurons au moins à quoi nous en tenir. Avant de formuler des recommandations, nous tenons à vérifier qu'on a la capacité de les mettre en œuvre. Parfois, on a la capacité, mais pas la volonté, ce qui est une autre histoire, mais nous donnons au ministère la possibilité d'y jeter un coup d'œil avant de faire une recommandation officielle.

Le sénateur Marshall : Si 70 p. 100 des recommandations sont acceptées et mises en œuvre, cela ne paraît pas un pourcentage élevé. Pour ceux qui estiment que les résultats ne répondent pas à leurs attentes, quelle est la prochaine étape? Y a-t-il une autre procédure d'appel?

Mme McFadyen : Lorsque je parle de recommandations, je parle des recommandations formelles présentées dans des rapports officiels. Dans la majorité des cas, nous réglons les cas individuels au moyen du processus de règlement. Ce ne sont pas le genre de cas que nous rendons publics. Si nous menons l'enquête et que nous découvrons que quelqu'un a été traité injustement, la première chose que nous ferons sera de résoudre l'affaire au niveau où elle pourra être résolue au MDN. Si ce n'est pas possible, nous formulerons une recommandation ou formaliserons la procédure en précisant ce qui doit être réalisé à notre avis.

Puisque nous ne sommes pas une entité juridique au même titre qu'un tribunal, personne ne peut contester notre décision de ne pas mener d'enquête ou de ne formuler aucune recommandation. Nous ne sommes pas le genre d'organisme qu'on puisse poursuivre en justice ou obliger à agir à son avantage.

Le sénateur Marshall : Quelle serait la prochaine étape? Intenter des poursuites?

Mme McFadyen : Un plaignant qui veut que d'autres mesures soient prises contre le MDN a le droit de consulter un avocat. C'est d'ailleurs parfois ce que nous conseillons aux gens qui s'adressent à nous. Ceux qui désirent faire respecter un droit reconnu doivent faire appel aux services d'un avocat. Comme tout bureau d'ombudsman, nous formulons des recommandations avant de clore un dossier. Notre objectif est toujours de veiller à

administrative problems and works them out so that it is better for the next person who comes along so we do not have to go through the same situation.

Senator Eggleton: I was the Minister of Defence in 1998 who created this position. It was a good idea then and I think it is a good idea today, as long as the government of the day will listen to what the ombudsman has to say about treating people fairly and dealing with flaws in the system. I want to ask questions about a couple of those flaws.

Last fall the ombudsman said he was increasingly troubled with cases where members of the Canadian Forces had died, perhaps some under suspicious conditions, and family members were trying to find out what happened. Some of them wait years. Some are actually shut out of the process and do not find out what is going on, and yet the death of a loved one has occurred. Is action being taken to correct that situation?

Ms. McFadyen: Yes. The ombudsman went public with that issue last fall. In particular, he raised the issues of five families that had waited forever. Their loved ones had died as a result of military duty, and they were not getting any information as to what happened or they were not getting any assistance to help them through how to deal with things. When the ombudsman went public, the minister said that he would review it personally and look into it.

I believe a follow-up done in March of this year. We received an update from the department. Some things are moving ahead a bit better; some families have been getting information, but I believe there is still work to be done in certain cases. That is something we continue to follow at our office.

Senator Eggleton: Is most of this action with respect to the Department of National Defence itself or does some of it require the government itself to intervene or make policy decisions?

Ms. McFadyen: To my recollection, it is within DND/CF. It is their information. It is department information.

Senator Eggleton: Does the ombudsman continue to pursue this matter?

Ms. McFadyen: Yes, he does.

Senator Eggleton: Another issue is that when there is a grievance and a settlement is to be made because something has been unfair, the Chief of Defence Staff does not have the authority to provide for that compensation. It then brings in the Department of Justice. Under any system, if you end up in a contentious situation, the legal guys come into it. This takes it out of the hands of an opportunity to right a wrong within the department itself. Is that situation changing at all?

Ms. McFadyen: It is an ongoing concern. In 2003, the former Chief Justice of Canada, Mr. Justice Lamer, conducted the first independent review of the changes that had been made in 1998 to the National Defence Act. One of his recommendations was that

ce que l'organisme règle ses problèmes administratifs et améliore la situation afin d'éviter que le scénario ne se reproduise.

Le sénateur Eggleton : C'est moi qui ai créé ce poste en 1998 alors que j'étais ministre de la Défense. À l'époque, c'était une bonne idée, et je crois que c'est encore vrai aujourd'hui, pourvu que le gouvernement suive les recommandations de l'ombudsman visant à traiter les gens équitablement et à corriger les failles du système. J'aimerais d'ailleurs poser quelques questions à ce sujet.

L'automne dernier, l'ombudsman a dit être de plus en plus troublé devant la situation de familles qui tentent d'en savoir davantage sur les circonstances possiblement suspectes entourant la mort d'un proche qui était membre des Forces canadiennes. Certaines doivent attendre des années avant d'en savoir plus, et d'autres sont tout bonnement exclues du processus et ignorent ce qui s'est passé malgré la perte d'un être cher. Des mesures sont-elles prises pour corriger ce problème?

Mme McFadyen : Oui. L'automne dernier, l'ombudsman a dénoncé publiquement cette situation. Il a parlé des membres de cinq familles qui attendaient depuis trop longtemps. Personne ne leur disait ce qui s'était passé ou ne les aidait à surmonter leur peine même s'ils avaient perdu un être cher pendant son service militaire. Lorsque l'ombudsman s'est adressé aux médias, le ministre a dit qu'il allait examiner le problème personnellement.

En mars dernier, je crois, nous avons reçu des nouvelles du ministère. Quelques progrès ont été réalisés puisque certaines familles ont finalement reçu de l'information, mais je crois qu'il reste encore bien du travail dans d'autres cas. Notre bureau continue de surveiller la situation.

Le sénateur Eggleton : Est-ce que la plupart des mesures sont prises au sein du MDN, ou bien faut-il parfois demander au gouvernement de prendre des décisions stratégiques?

Mme McFadyen : À ma connaissance, les mesures sont prises au sein du MDN et des FC puisque ce sont eux qui détiennent l'information.

Le sénateur Eggleton : L'ombudsman continue-t-il d'examiner ce dossier?

Mme McFadyen : Oui, bien sûr.

Le sénateur Eggleton : D'autre part, le Chef d'état-major de la Défense n'a pas le pouvoir de verser un dédommagement dans le cas où, en réponse à un grief, il est déterminé que le plaignant a été victime d'une injustice. C'est le ministère de la Justice qui intervient alors. Les experts juridiques se mêlent toujours des litiges, mais cette façon de faire empêche la Défense nationale de corriger elle-même l'injustice. Cette situation va-t-elle changer?

Mme McFadyen : Il s'agit d'une source de préoccupations constante. En 2003, le juge Lamer, l'ancien juge en chef du Canada, a mené le premier examen indépendant des amendements apportés en 1998 à la Loi sur la défense nationale. Dans l'une de

it is ridiculous that the Chief of Defence Staff, who is in charge of the Canadian Forces, when reviewing a grievance for a claim for a pair of boots, for instance, cannot say, “Yes, you can get that money because it deals with a claim against the Crown that falls *ex gratia* under claims settlement. That review has been delegated to Department of Justice lawyers within the legal services of DND. Therefore, this was never implemented.

We reviewed it again because we receive many complaints from people who say that the CDS found they had been treated unfairly, but at the end of his decision he said he could not deal with that and had to send it over to legal services. The complainant then gets a letter from legal services saying they will not pay anything.

It is interesting because the relationship between the Crown and the Canadian Forces is not an employee-employer contract relationship. Given the unique relationship under which soldiers serve, that is why the government set up things like the redress of grievance process. They have such a unique employment relationship that it lets them deal with their employment issues. When they get to the end of that long process and the CDS agrees that they have been treated unfairly and should get that money but the CDS does not have the right or authority to give out that money, it is sent over to the lawyers.

I am a lawyer, so I am not saying anything bad about lawyers; we do a good job. The lawyers look at the complaint under this government-wide Treasury Board policy that is not meant to be the same as the way we treat our soldiers under the grievance process. They look at it and determine there is no employment relationship between the Crown and the Canadian Forces; therefore, they have no legal obligation to pay this money. They write a letter saying this. They write it without prejudice, which means that if they sue this cannot be used against them. However, if they ever try to sue, usually they are told there is no employment relationship, so they do not have a right to sue.

What we thought should be done and what we have recommended is to give the CDS the power to determine these matters. These are things that should be dealt with efficiently, looking at the relationship of the soldier to the Canadian Forces so they can be dealt with under that lens.

Senator Eggleton: That is why we have the ombudsman function and it should be allowed to function properly.

The Chair: Would a deputy minister in another department have the authority to resolve a similar situation?

Ms. McFadyen: Under the Treasury Board policy, that authority falls to the deputy head of each department, so each deputy minister. In National Defence, the deputy minister has delegated that to counsel within legal services to do on his behalf.

ses recommandations, il dénonçait le fait que le chef d'état-major de la Défense, qui est responsable des Forces canadiennes, ne puisse même pas autoriser le paiement à titre gracieux d'une paire de bottes, par exemple, à la suite d'une réclamation contre l'État. L'examen des plaintes a donc été délégué aux avocats du ministère de la Justice qui travaillent au sein des services juridiques du MDN. C'est pourquoi rien n'a jamais été fait.

Nous avons examiné le processus de nouveau à la suite de nombreuses plaintes de gens qui affirment que même si le CEMD a reconnu l'injustice dont ils ont été victimes, il n'avait finalement pas le pouvoir d'agir et a dû transférer le dossier aux services juridiques. Les plaignants ont ensuite reçu une lettre des services juridiques, qui disaient qu'ils ne paieraient pas.

Fait intéressant, l'État et les Forces canadiennes n'entretiennent pas une relation employeur-employé. C'est d'ailleurs en raison de la relation d'emploi unique des militaires que le gouvernement a mis en place le système de règlement des griefs. La situation des Forces canadiennes sort tellement de l'ordinaire que le gouvernement leur laisse régler eux-mêmes leurs problèmes en matière d'emploi. À la fin de ce long processus, le CEMD peut déclarer qu'un plaignant a été victime d'une injustice et qu'il devrait recevoir un dédommagement. Or, il n'a pas le pouvoir de verser l'argent en question, alors il transfère ensuite le dossier aux avocats.

Je ne suis pas en train de parler contre les avocats, puisque c'est ma profession; nous faisons du bon travail. Par contre, la façon dont le Bureau de l'ombudsman traite les plaintes des militaires dans le contexte du système de règlement des griefs diffère de celle des avocats en vertu de la politique pangouvernementale du Conseil du Trésor. Lorsqu'ils se penchent sur un dossier, les avocats constatent qu'il n'y a aucune relation d'emploi entre l'État et les Forces canadiennes et que, par conséquent, ils n'ont aucune obligation légale de verser cet argent au plaignant. C'est d'ailleurs ce qu'ils écrivent dans la lettre qu'ils lui font parvenir. Cette lettre est rédigée sous toute réserve, ce qui signifie qu'elle ne peut être retenue contre les avocats en cas de poursuite. Toutefois, on dit souvent au plaignant qu'il ne peut intenter de poursuite en raison de l'absence de relation d'emploi.

Nous croyons que le CEMD devrait avoir l'autorité de régler ces dossiers, et c'est ce que nous recommandons. Ces affaires devraient être traitées rapidement en fonction de la relation entre le militaire et les Forces canadiennes.

Le sénateur Eggleton : C'est la raison d'être de l'ombudsman, et il devrait pouvoir faire son travail convenablement.

Le président : Le sous-ministre d'un autre ministère n'aurait-il pas le pouvoir de régler des questions semblables?

Mme McFadyen : En vertu de la politique du Conseil du Trésor, ce pouvoir revient à l'administrateur général de chaque ministère, c'est-à-dire au sous-ministre. Or, à la Défense nationale, le sous-ministre a délégué son pouvoir aux avocats des services juridiques.

Senator Nancy Ruth: I am confused, so I will put out a stream of commentary and you can try to put it back together.

You deal with current forces, past forces, those who want to be in the forces and there is still a Veterans Ombudsman. I am still unclear about the functions. I am more particularly interested in the relationship between your office and the JAG. Does a person first come to you and then go through the JAG if they want an appeal? Who gets what? How does it work? How do your judgments impact the JAG's decisions and vice versa? I will throw in harassment. I always want to know about harassment cases.

Ms. McFadyen: I will deal with the JAG issue first. The JAG's role is to give legal advice on military matters to the chain of command and the Department of National Defence. We are separate from the chain of command and the management of DND. We operate separately from those matters. If someone complains to us about something the DND/CF organization has done, they come to us. We do not really have any interaction with the JAG. The JAG gives advice to the chain of command. Sometimes it might be that we receive a complaint and have to deal with the JAG to determine how certain decisions were made within the CF. That is the extent of our relationship.

Our mandate deals with all matters relating to National Defence and the Canadian Armed Forces. The Veterans Ombudsman's constituents are anyone receiving services from Veterans Affairs. For instance, Veterans Affairs deal with disability pensions under the former Pensions Act; they have programs for vets. Those are the type of things that fall under his mandate.

Our mandates are different. They relate to DND/CF; the mandate of Veterans Affairs relates to matters that deal with Veterans Affairs.

Senator Nancy Ruth: In your charts, the benefits column is the highest. It represents the outstanding number of cases that you receive. What is the difference between benefits here and benefits for veterans?

Ms. McFadyen: These are benefits that would be received by DND and CF members.

Senator Nancy Ruth: Active members?

Ms. McFadyen: Yes, active members. It would probably also cover former members if it was a DND matter. For instance, the Canadian Forces Superannuation Act falls under DND. If someone was complaining that they were not getting the pension that they were supposed to receive or that it was taking too long to get it, those matters would fall under our jurisdiction.

Le sénateur Nancy Ruth : Je suis perplexe. Pourriez-vous m'aider à clarifier tout ce qui suit?

Vous vous occupez des membres des Forces d'hier, d'aujourd'hui et de demain, mais il y a aussi un ombudsman pour les vétérans, dont je ne comprends toujours pas le rôle. J'aimerais surtout savoir quelle est la relation entre votre bureau et le Juge-avocat général, ou le JAG. Est-ce que les plaignants vous consultent d'abord, puis s'adressent au JAG s'ils veulent en appeler de la décision? Quels types de dossiers chacun prend-il en charge? Comment tout cela fonctionne-t-il? Quelles sont les répercussions de vos décisions sur celles du JAG, et inversement? Et qu'en est-il du harcèlement? Ce genre de dossiers m'intéresse toujours.

Mme McFadyen : Je vais commencer par vous parler du JAG. Son rôle est de donner un avis juridique sur les affaires militaires à la chaîne de commandement et au ministère de la Défense nationale, alors que nous n'avons rien à voir avec ces gens. Notre fonctionnement est distinct. Ceux qui veulent déposer une plainte contre le MDN ou les FC viennent nous voir. Nous n'interagissons pas vraiment avec le JAG qui, lui, émet des avis à la chaîne de commandement. À la suite d'une plainte, il peut arriver que nous devions contacter le JAG pour savoir comment certaines décisions ont été prises au sein des FC, mais c'est tout.

Tous les dossiers ayant trait à la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes font partie de notre mandat. Par contre, les bénéficiaires de services d'Anciens Combattants Canada doivent faire appel à l'ombudsman des vétérans. ACC est notamment responsable des pensions d'invalidité en vertu de l'ancienne Loi sur les pensions, ainsi que de programmes pour les anciens combattants. Ainsi, les dossiers à ce sujet font partie du mandat de l'ombudsman des vétérans.

En résumé, nos mandats ne sont pas les mêmes : le nôtre porte sur le MDN et les FC, tandis que celui de l'ombudsman des vétérans porte sur les dossiers relatifs à ACC.

Le sénateur Nancy Ruth : Votre graphique montre que les plaintes sur les avantages sociaux sont les plus fréquentes. On y voit le nombre remarquable de dossiers que vous avez reçus. Quelle est la différence entre ces avantages sociaux et ceux des anciens combattants?

Mme McFadyen : Il s'agit des avantages sociaux des membres du MDN et des FC.

Le sénateur Nancy Ruth : Les membres actifs?

Mme McFadyen : C'est exact. Il pourrait aussi s'agir d'anciens combattants si la plainte est liée au MDN. Par exemple, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes relève du MDN. Si un ancien combattant se plaint de recevoir ses rentes en retard ou bien de ne pas les recevoir du tout, nous nous occuperons du dossier.

Senator Nancy Ruth: My understanding is that the JAG office does sexual harassment complaints and labour law. How is that different from what you are doing here?

Ms. McFadyen: You mentioned a harassment complaint. Someone could come to us and say, "I have been harassed by someone within the chain of command and I do not know what to do." We would refer them back to DND unless there was a compelling circumstance. Our role as an ombudsman is to ensure that DND/CF is able to ensure that their administrative processes are working properly. If there was not a compelling circumstance, we would send them back to have it looked at by DND. At the end of the day, if the matter had been reviewed properly by DND and if the person felt that they had not been treated fairly or that their matter had not been looked at, then they have the right to come to us to ensure that they were treated fairly and that the processes ran properly.

An ombudsman's goal is to ensure that the government administration processes are working properly. We try to give them a chance to work properly, if they can. After a grievance has gone through and the harassment is reviewed, if a person is unhappy or felt that they have not been treated fairly, then they come to the ombudsman's office. We have the right to review their case and make appropriate recommendations so that DND can fix it. It might help that individual complainant, but it will help to ensure that the next person does not have to go through the same type of problems.

Senator Nancy Ruth: What do you do when you see a trend in cases? For instance, this benefit column is huge. What do you do in terms of changing policy?

Ms. McFadyen: If we see a trend, sometimes that means we need to do a systemic review of a matter and make some recommendations that will help everyone. For instance, we have received complaints from people who were not getting proper treatment for what they felt was post-traumatic stress disorder. We saw quite a few come in and we knew that we needed to look across Canada to see what was being done so that we could make recommendations to help the most people possible. When we see a trend, we try to deal with it and ensure that we can help as many people as we can.

Senator Ringuette: Your mandate also includes civilian employees.

Ms. McFadyen: It does, yes.

Senator Ringuette: Out of 1,454 cases last year, how many would be civilian employee cases?

Ms. McFadyen: We do not have that many on the whole. My best opinion of why we do not do that is because civilian employees can have unions and they have another avenue for trying to resolve their problems.

Le sénateur Nancy Ruth : Si j'ai bien compris, le JAG s'occupe des plaintes en matière de harcèlement sexuel et de droit du travail. En quoi son travail est-il différent de celui de votre bureau?

Mme McFadyen : Vous avez parlé de plaintes de harcèlement. Si un plaignant nous confie avoir été harcelé par un membre de la chaîne de commandement et ne pas savoir quoi faire, nous l'inviterons à demander de l'aide au sein du MDN, à moins que les circonstances n'exigent le contraire. Le rôle du Bureau de l'ombudsman est de veiller à ce que le MDN et les FC puissent assurer le bon déroulement de leurs processus administratifs. Si un plaignant a l'impression d'avoir été victime d'une injustice ou croit que sa plainte n'a pas été prise en considération après que le MDN l'ait examiné en bonne et due forme, il peut faire appel à nos services pour que nous vérifiions si le processus s'est déroulé de façon convenable et équitable.

Au gouvernement, l'objectif d'un ombudsman est de veiller au bon fonctionnement des processus administratifs. Nous essayons de donner la chance au ministère d'améliorer la situation, s'il le peut. Si, après le traitement de sa plainte et l'examen de la situation de harcèlement, le plaignant est toujours mécontent ou a l'impression de ne pas avoir été traité équitablement, il peut faire appel au Bureau de l'ombudsman. Nous avons alors le droit d'examiner le dossier et de formuler des recommandations au MDN pour qu'il corrige la situation. Ce faisant, nous aiderons peut-être le plaignant, mais nous contribuerons aussi à éviter que la situation se reproduise.

Le sénateur Nancy Ruth : Que faites-vous lorsque vous remarquez une tendance des types de plaintes? Par exemple, vous avez reçu un nombre impressionnant de plaintes à propos des avantages sociaux. Que faites-vous pour modifier la politique?

Mme McFadyen : Lorsqu'une tendance se dessine, nous devons parfois entreprendre un examen systémique afin de formuler des recommandations qui aideront tout le monde. Par exemple, un grand nombre de gens se sont plaints de ne pas recevoir un traitement adéquat pour ce qu'ils croient être un trouble de stress post-traumatique. Nous savions alors qu'il fallait vérifier la situation partout au Canada si nous voulions que nos recommandations aident le plus de personnes possible. C'est d'ailleurs ce que nous cherchons toujours à faire lorsque nous observons une tendance.

Le sénateur Ringuette : Les employés civils aussi font partie de votre mandat, n'est-ce pas?

Mme McFadyen : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Parmi les 1 454 nouvelles plaintes reçues l'année dernière, combien provenaient d'employés civils?

Mme McFadyen : Dans l'ensemble, nous en recevons très peu. D'après moi, c'est ainsi parce que les employés civils sont syndiqués et qu'ils ont d'autres moyens de régler leurs problèmes.

Senator Ringuette: Actually, they have two other avenues. They have the union and they have the entire Public Service Act at their disposal. That is why my question is: Why is this part of your mandate?

Ms. McFadyen: Perhaps Senator Eggleton would have a better idea than I do because he was around in 1998. In the Department of National Defence and the Canadian Armed Forces, everyone works closely together. It is unique in that way from other countries because the civilian side and the uniformed side work well together. It was felt at the time that the civilian members should have the right to bring a complaint to our office because they are also in a situation where they may see something that has not been done properly and they should have the right to voice their complaint to us.

I am looking at our statistics and it appears that in fiscal year 2010-11 we had 79 complaints from civilian employees. As you said, they do have other avenues; they are not like our Canadian Armed Forces members who do not have a union and who do not have someone who can bring forward their rights for them. That is why we receive most of our complaints from CF members.

Senator Ringuette: I do not see the justification for them to have access to your process when they already have two other means at their disposal for their grievances.

Ms. McFadyen: I believe it was included because, being a part of the Department of National Defence, they might see certain things that need to be brought to the ombudsman's attention. They work closely with Canadian Armed Forces members. In 1998, there was a real strong push to ensure openness and transparency within the department and the Canadian Armed Forces, and it was felt that they should have the right to come to our office as well. When they do come to our office, for instance, if they are coming to us for a grievance or something that deals with them personally, we always make sure we give them advice to contact their union to ensure they get proper advice on what they should do.

Senator Ringuette: Out of the 79 complaints, which ones would be the most repetitive?

Ms. McFadyen: I am not able to answer that off the top of my head. However, we can check to see what the general trend is from civilians, if would you like us to get back to you with that information. Off the top of my head, however, I could not say what it was. I am guessing that it is about the grievance process and that it is slow. Classification grievances are also a thing that we have seen from civilian members.

Senator Ringuette: Do you differentiate between public service, civilian employees or contract civil employees?

Ms. McFadyen: The civilian employees would be people employed under the Public Service Employment Act with National Defence. That is what that means. Someone who is a contractor with DND would not be a constituent under our mandate.

Le sénateur Ringuette : À vrai dire, deux autres solutions s'offrent à eux : leur syndicat ou la Loi sur la fonction publique. C'est pour cette raison que j'aimerais savoir pourquoi les employés civils font partie de votre mandat.

Mme McFadyen : Le sénateur Eggleton le sait peut-être mieux que moi puisqu'il était là en 1998. Tout le monde collabore étroitement au sein du MDN et des FC. À la différence des autres pays, les militaires et les employés civils du Canada travaillent bien ensemble. Ceux qui ont créé le poste ont cru bon de donner le droit aux employés civils de déposer des plaintes, puisqu'eux aussi pourraient être témoins de procédures inadéquates.

D'après nos statistiques, nous avons reçu 79 plaintes d'employés civils au cours de l'exercice 2010-2011. Comme vous l'avez dit, ils ont d'autres recours, contrairement aux membres des Forces armées canadiennes, qui n'ont ni syndicat ni personne pour faire valoir leurs droits. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils nous envoient la majorité des plaintes.

Le sénateur Ringuette : Je ne vois pas pourquoi les employés civils peuvent faire appel à vos services, puisqu'ils disposent déjà de deux autres moyens de porter plainte.

Mme McFadyen : Je crois que c'est ainsi parce qu'ils font partie du MDN et qu'ils pourraient être témoins de situations méritant l'attention de l'ombudsman. Ils collaborent étroitement avec les membres des Forces armées canadiennes. En 1998, on cherchait véritablement à accroître l'ouverture et la transparence au sein du MDN et des FC, et on a cru qu'il fallait leur donner le droit de faire appel à nous. Lorsqu'ils communiquent avec nous à propos d'une plainte ou d'une question personnelle, nous leur conseillons toujours de consulter leur syndicat, qui pourra mieux les orienter.

Le sénateur Ringuette : Quel sujet revenait le plus souvent dans ces 79 plaintes?

Mme McFadyen : Je ne m'en souviens pas exactement. Mais si vous le désirez, nous pouvons vérifier la tendance chez les employés civils, puis vous en informer. Je ne pourrais toutefois pas vous le dire de mémoire. J'imagine que la lenteur du système de règlement des griefs est le sujet le plus courant. Les employés civils déposent aussi des griefs de classification.

Le sénateur Ringuette : Établissez-vous une distinction entre les employés civils et les employés contractuels de la fonction publique?

Mme McFadyen : Un employé civil, c'est une personne qui a été embauchée par le MDN en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Toutefois, les employés contractuels du MDN ne font pas partie de notre mandat.

In the past, we had a contractor who brought a matter to our attention. They were a contractor working in a clinic in Nova Scotia, dealing with people with operational stress injuries. They saw a concern about CF members not getting proper treatment. When they came to us, they were not a constituent of our office because they were a contractor. However, they brought something to our attention that we felt needed to be investigated. We then investigated it. Under our mandate, the ombudsman can advise the minister that he will investigate something on his own motion. That is how we dealt with that.

Even though contractors do not fall under our mandate, if someone contacted us and it was something that dealt with a potential unfairness to CF members, we would look at it because our role is to ensure they are treated fairly.

Senator Ringuette: What if a civilian employee, a contractor, had been an officer?

Ms. McFadyen: An officer?

Senator Ringuette: In the past — a retired officer under civilian contract.

Ms. McFadyen: It would depend on the issue. In the past, if someone was a former CF member employed under contract with DND and it was a matter that dealt with their contract, then it was not a matter that we should look at. We try to help people as best we can, so if it does not fall within our mandate we might tell them where they should go to deal with the issue. It would depend on whether the issue fell within something we should be looking at.

The Chair: I would like you to go back and clarify a point that came out of Senator Eggleton's question about the referral of a tentative resolution to legal services that seems to be an impediment to the smooth handling of your matters.

I asked you to compare National Defence to another government department. The Public Service Employment Act requires certain grievance procedures to be set up, and the deputy minister handles all of that. However, in DND you have an ombudsman who does that, not the unions. What is the delegation of authority to the legal services that you made reference to?

Ms. McFadyen: In the Canadian Forces the CDS is the final authority in the grievance process. When he is dealing with an issue that has to deal with giving money to the soldier, he does not have the right to give compensation. In the Government of Canada we have the *ex gratia* claims policy, which is a Treasury Board policy and applies government wide. Under that policy, Treasury Board has delegated to the deputy heads of departments the ability to settle claims.

In DND the deputy head is the deputy minister, and he has delegated the authority to send claims to lawyers within the Canadian Forces/DND legal services. That is how money claims against the Crown get settled. It is under that policy.

Il est déjà arrivé qu'un employé contractuel nous signale une situation problématique dans une clinique de la Nouvelle-Écosse qui prenait en charge des gens atteints de blessures de stress opérationnel. Il a remarqué que des membres des FC n'étaient pas traités convenablement. Même si l'employé contractuel ne faisait pas partie de notre mandat, nous avons jugé que ce qu'il nous signalait méritait de faire l'objet d'une enquête. L'ombudsman a le droit d'aviser le ministre qu'il veut mener sa propre enquête, et c'est ce que nous avons fait.

Notre rôle, c'est de veiller à ce que les membres des FC soient traités équitablement. Par conséquent, nous examinerons toute injustice possible qu'ils subissent, peu importe qui nous la signale, et même si c'est un employé contractuel ne relevant pas de notre mandat.

Le sénateur Ringuette : Qu'arrive-t-il si un employé civil ou un employé contractuel a déjà été un officier?

Mme McFadyen : Un officier?

Le sénateur Ringuette : Oui, s'il est un ancien officier à la retraite et qu'il détient un contrat civil.

Mme McFadyen : Tout dépend de la nature du problème. Il est déjà arrivé que d'anciens membres des FC travaillant auprès du MDN en vertu d'un contrat nous signalent des problèmes liés à leur contrat, mais cela ne faisait pas partie de notre mandat. Puisque nous faisons de notre mieux pour aider les gens, nous leur indiquons alors généralement à qui s'adresser. Tout dépend de ce qui est signalé.

Le président : À la suite de la question du sénateur Eggleton, j'aimerais vous demander une précision sur ce qui semble faire obstacle au bon déroulement du traitement de vos dossiers, c'est-à-dire le renvoi du règlement préliminaire aux services juridiques.

Je vous ai demandé de comparer la Défense nationale à un autre ministère. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique exige la mise en place de procédures de règlement des griefs, qui relèvent du sous-ministre. Au MDN, cette responsabilité incombe toutefois à l'ombudsman et non au syndicat. En quoi consiste la délégation du pouvoir aux services juridiques dont vous avez parlé?

Mme McFadyen : Au sein des Forces canadiennes, c'est le CEMD qui détient le pouvoir final de décision dans le cadre de la procédure de règlement des griefs. Or, il n'a le droit d'accorder aucun dédommagement d'ordre financier à un militaire. Le gouvernement canadien s'est doté d'une politique pangouvernementale sur les réclamations et les paiements à titre gracieux en vertu de laquelle le Conseil du Trésor délègue le règlement des réclamations à l'administrateur général de chaque ministère.

Au MDN, l'administrateur général est le sous-ministre, et celui-ci a délégué son pouvoir de règlement aux avocats des services juridiques des FC et du MDN. C'est ainsi que sont traitées les réclamations faites à l'État en vertu de cette politique.

When the CDS is looking at a matter and at the end of the day he finds that a soldier has been treated unfairly, if money needs to be paid out, he does not have the authority to do that because the authority to settle claims in the Government of Canada falls under that Treasury Board policy and goes to deputy heads. The CDS is not a deputy head. He then says he does not have the authority to settle this, even though he feels someone was treated unfairly, so he sends it over to legal services because they have the delegation to review that. They have it on behalf of the deputy minister.

When they get it, in my experience from the files that we have seen at our office, they look at it using the lens of what the Canadian Forces redress of grievance system was set up to do, which was to be an easy process that recognizes the relationship between Canada, the Canadian Forces and its military members to deal with issues.

They consider whether there is a legal obligation to pay out that money. Usually they find that there never is because there is no employment contract between the Crown and the military member given that they serve at pleasure. In most cases they never get that issue resolved for them.

As mentioned, in 2003 former Justice Lamer made a recommendation that the CDS be given that authority. That has not yet been implemented. We also reviewed the matter, given all the complaints we received on this matter. We issued a report in 2010, again making the same recommendation.

The Chair: Did Justice Lamer make that recommendation in a case that went to the Supreme Court?

Ms. McFadyen: He did a five-year review of Bill C-25, the changes made in 1998 to the National Defence Act.

The Chair: Then another review was done, and it was again recommended?

Ms. McFadyen: We did a review, an investigation.

The Chair: Internal.

Ms. McFadyen: We made a public report that in our opinion this needed to be fixed.

The Chair: I assume we will easily find those on your website.

Ms. McFadyen: It is available on our website and easy to find. If you cannot find it, just contact our office.

The Chair: It seems to me to be something that should be resolved. If another committee raised the issue again, perhaps we will get some attention. I am glad you raised it.

Thank you, Senator Eggleton, for bringing it to our attention.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, Ms. McFadyen, thank you very much for being here to help us understand the role of the ombudsman within the

Si, après l'examen d'un dossier, le CEMD détermine qu'un militaire a été victime d'une injustice et devrait recevoir un dédommagement financier, il n'a pas le pouvoir de le faire, car selon la politique du Conseil du Trésor, ce sont les administrateurs généraux du gouvernement canadien qui peuvent régler les réclamations. Or, le CEMD n'en est pas un. Même s'il croit qu'une injustice a été commise, il doit renvoyer le dossier aux services juridiques qui, contrairement à lui, ont le pouvoir de s'en occuper. Les avocats agissent ainsi au nom du sous-ministre.

Mon expérience m'a appris que les avocats examinent les dossiers en fonction de l'objectif initial du système de règlement des griefs des Forces canadiennes, qui devait être un processus simple tenant compte de la relation entre le Canada, les Forces canadiennes et les militaires.

Les avocats déterminent s'ils ont l'obligation juridique de verser l'argent, ce qui n'est habituellement pas le cas. En effet, aucun contrat de travail ne lie l'État et les militaires puisque ceux-ci sont nommés à titre amovible. Dans la plupart des cas, ils ne reçoivent aucun dédommagement.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'ancien juge Lamer a recommandé que ce pouvoir soit accordé au CEMD, ce qui n'a toujours pas été fait. À la suite des nombreuses plaintes reçues à ce sujet, nous aussi avons examiné la situation. D'ailleurs, nous avons formulé la même recommandation dans le rapport que nous avons présenté en 2010.

Le président : Le juge Lamer a-t-il formulé cette recommandation dans un arrêt de la Cour suprême?

Mme McFadyen : Il a réalisé l'examen quinquennal des modifications apportées en 1998 à la Loi sur la défense nationale dans le cadre du projet de loi C-25.

Le président : Vous dites qu'un autre examen a ensuite été réalisé et que la même recommandation a été formulée?

Mme McFadyen : Nous avons mené un examen, une enquête.

Le président : À l'interne.

Mme McFadyen : Nous avons présenté un rapport public dans lequel nous disons qu'il faut régler ce problème.

Le président : J'imagine que nous le trouverons facilement sur votre site Web.

Mme McFadyen : C'est exact; vous n'avez qu'à communiquer avec notre bureau si vous n'y arrivez pas.

Le président : Il me semble qu'il faut régler ce problème. S'il en est question dans une autre séance, nous attirerons peut-être l'attention. Je suis heureux que vous en ayez parlé.

Monsieur le sénateur Eggleton, je vous remercie de l'avoir mentionné.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je tiens à vous remercier, madame McFadyen, de nous avoir aidés à comprendre le rôle de l'ombudsman des Forces

Canadian Forces. I understand you have been on leave, so welcome back. This was baptism by fire. You came on short notice and did a fine job.

Ms. McFadyen: It was my pleasure.

The Chair: Colleagues, that concludes this meeting. I will ask the steering committee to stay behind for a short meeting. Apart from that, we will see you at our normal time tomorrow, unless otherwise advised.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 15, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 5 p.m. to examine the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2012.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order.

[*Translation*]

Honourable senators, this afternoon we are going to start our review of the Supplementary Estimates (A) for the 2011-12 fiscal year before our committee.

[*English*]

Our committee began consideration of the Main Estimates in the last Parliament, consideration which is ongoing and will continue throughout the year. This, however, constitutes the beginning of the examination of supplementary estimates to those Main Estimates. It is anticipated that this is the first of, historically, three supplementary estimates during the year.

This afternoon we are pleased to welcome back — and we hope you keep coming because you are helpful in each of your visits — officials from the Treasury Board of Canada Secretariat. Appearing this evening are Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector; and Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Information Division.

Honourable senators, in addition to Supplementary Estimates (A), we also have the opportunity to discuss Governor General special warrants if you have any questions on those issues. You will recall that at our last meeting the Library of Parliament provided us factual information, much like the background information they provide on these supplementary estimates. We have asked the Treasury Board Secretariat to direct their

canadiennes. Je vous souhaite un bon retour, puisque vous étiez en congé. C'était un véritable baptême du feu. Malgré le court préavis, vous avez fait du bon travail.

Mme McFadyen : Je l'ai fait avec plaisir.

Le président : Chers collègues, la séance tire à sa fin. Je demanderais aux membres du comité de direction de rester pour une courte réunion. Quant aux autres, nous nous reverrons demain à l'heure habituelle, à moins d'indication contraire.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 15 juin 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 heures, afin d'examiner le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Français*]

Honorables sénateurs, cet après-midi nous allons entamer notre étude du Budget des dépenses supplémentaires (A) pour l'année financière 2011-2012 dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

Notre comité a commencé l'examen du Budget principal des dépenses à la dernière législature, examen qui continue et se poursuivra le restant de l'année. Dans le cas présent, toutefois, nous allons entamer l'examen du budget supplémentaire qui accompagne le budget principal. Celui-ci devrait être le premier de trois budgets supplémentaires des dépenses pour cette année, ce qui est du jamais vu.

Cet après-midi, nous sommes ravis d'accueillir, une fois de plus — et nous espérons que vous continuerez de venir parce que chacune de vos visites est très instructive pour nous —, des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Compareront Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses; et Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses.

Mesdames et messieurs les sénateurs, en plus du Budget supplémentaire des dépenses (A), nous parlerons des mandats spéciaux du gouverneur général, au cas où vous auriez des questions là-dessus. Vous vous rappellerez qu'à la dernière séance, les analystes de la Bibliothèque du Parlement nous ont fourni des données concrètes qui constituent en quelque sorte la documentation accompagnant ce budget supplémentaire. Nous

attention to any of those questions we might have so we can have a complete picture of how the government received its funds and the special warrants during an election campaign.

Mr. Matthews, you have the floor, and then we will go into a question and answer period.

[*Translation*]

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you, Mr. Chair. I am pleased to be here with you this afternoon to talk about the 2011-12 Supplementary Estimates (A).

[*English*]

As you mentioned, we are here to talk about Supplementary Estimates (A), and we will touch on Governor General special warrants as well. We have prepared for you today a short presentation to give you background information before we go to questions. I want to ensure we leave enough time for your questions, so I will go through the presentation fairly quickly.

Before we actually get into Supplementary Estimates (A), if you will permit me, I would like to give you additional information about what has happened since the last time my colleagues were here to talk about Main Estimates. You may recall that colleagues were here back in March to talk about Main Estimates. Since then, on March 26 — slide 2 of the deck — after there was discussion on Main Estimates, Parliament was dissolved for the purpose of a general election before the appropriation bill, or the supply bill, could be voted on by Parliament. That meant that at the start of the fiscal year departments had no supply: For April 1 there was no supply.

There is a legal framework that governs such situations. It is governed, as you may have heard earlier this week, by section 30 of the Financial Administration Act, which provides for Governor General special warrants in the case where Parliament is not sitting for purpose of a general election. There is a mechanism by which departments can receive supply in such circumstances.

I will also remind you that departments have access to two types of spending. There is what is called statutory authority, which relates to specific legislation. That exists with or without the consideration of the estimates. There are also voted appropriations, which parliamentarians spend more time considering, and that is what the Governor General special warrants are meant to take the place of.

What happened as well is there was discussion of Supplementary Estimates (C). They were never actually voted upon in terms of an appropriation bill for the same reason.

avons demandé aux représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor de porter leur attention sur les questions que nous pourrions leur poser pour avoir une vision d'ensemble de la façon dont le gouvernement a reçu ses crédits et les montants alloués au titre des mandats spéciaux durant la campagne électorale.

Monsieur Matthews, vous avez la parole; lorsque vous aurez terminé, nous passerons à la période de questions et réponses.

[*Français*]

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci monsieur le président. Il me fait plaisir d'être ici avec vous cet après-midi pour parler du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2011-2012.

[*Traduction*]

Comme vous l'avez mentionné, nous sommes ici pour parler du Budget supplémentaire des dépenses (A) ainsi que des mandats spéciaux du gouverneur général. Nous avons préparé pour vous aujourd'hui un bref exposé contenant des informations générales. Lorsque j'aurai terminé, vous poserez vos questions. Je veux être certain de disposer de suffisamment de temps pour y répondre. Par conséquent, je vais aller assez vite pour l'exposé.

Avant d'aborder le Budget supplémentaire des dépenses (A), si vous me le permettez, j'aimerais vous informer de ce qui s'est passé depuis la dernière fois que mes collègues sont venus témoigner devant votre comité au sujet du budget principal. Vous vous souviendrez que c'était en mars. Depuis lors, le 26 mars dernier — je vous renvoie à la page 2 de la présentation —, après des discussions au sujet du Budget principal des dépenses. Le Parlement a été dissous pour la tenue d'élections générales avant d'avoir pu voter sur les projets de loi de crédits. Conséquence : au début de l'exercice financier, les ministères n'avaient pas de crédits; au 1^{er} avril, il n'y avait aucun crédit.

Il existe un cadre législatif pour faire face à ce genre de situation. Cela relève, comme vous l'avez probablement entendu au début de cette semaine, de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui prévoit que le gouverneur général accorde des mandats spéciaux lorsque le Parlement a été dissous en prévision de la tenue d'élections générales. C'est un mécanisme permettant aux ministères d'obtenir des crédits en pareilles circonstances.

Je me permets également de vous rappeler que les ministères peuvent effectuer deux types de dépenses. Il y a celles qui relèvent de mesures législatives et qui concernent des lois spécifiques, indépendamment du budget. Il y a également celles qui relèvent de crédits votés, que les parlementaires examinent plus en profondeur, et pour lesquelles il est parfois nécessaire d'obtenir des mandats spéciaux du gouverneur général.

Il y a également eu des discussions au sujet du Budget supplémentaire des dépenses (C). Il n'y a pas eu de vote sur le projet de loi de crédits le concernant pour la même raison; le

Parliament was dissolved before there was an appropriation bill on Supplementary Estimates (C). Because of that we were forced to ask departments to cash manage, as best as possible, under their existing authorities.

Then there are mechanisms to draw down Treasury Board central votes to actually fund departments if we need to, primarily vote 5, which is a vote on government contingencies.

To start the year, April 1, there are a few interesting things I should share with you about Governor General special warrants. First, they can only be approved for the current fiscal year. Even though Parliament was dissolved before April 1, we could not go to the Governor General to get warrants for the new fiscal year until the new fiscal year had actually started. We had to wait until the morning of April 1 to actually launch the supply period.

There are all sorts of rules and conventions around Governor General special warrants. What we ended up doing is going for two special warrants of 45 days each. That means a 45-day period from April 1 to May 15, and then a subsequent period of another 45 days. The reason that was done is not because of a rule; it is simply past parliamentary convention.

I should say, however, that there are three basic criteria for the use of warrants, one of them being that the payment is urgently required for the public good. The reason we typically use short periods for Governor General special warrants of 30 or 45 days is we feel it is difficult to forecast an urgent payment 90 or 120 days out. Therefore, we ask departments to do, in this case, two 45-day chunks.

We also should remind you that Governor General special warrants are not spending: They are authority to spend. When you see Governor General special warrants, it is authority to spend during the fiscal year. We ask departments to forecast their requirements for the first 45 days, then a subsequent 45-day period.

The spending authority does not expire after 45 days. It is actually good for the whole fiscal year. It is just a matter of getting their estimates for the 45 days.

How that links to our current process — the appropriation bill that will be coming for Main Estimates and supplementary estimates — is that we actually subtract the amount from Main Estimates that has already been taken up with Governor General special warrants. When you actually see Appropriation Bill No. 1, related to Main Estimates, you will see Main Estimates amounts, less the authorities requested by Governor General special

Parlement a été dissous avant que le vote ait pu avoir lieu. À cause de cela, nous avons dû demander aux ministères de gérer leur trésorerie du mieux possible avec les crédits existants.

Par ailleurs, il existe des mécanismes permettant de puiser dans les crédits centraux du Conseil du Trésor afin d'accorder du financement aux ministères, si nécessaire. On a recours essentiellement au crédit n° 5, qui est un crédit pour éventualités du gouvernement.

Pour commencer l'année, le 1^{er} avril... J'aimerais vous faire part de plusieurs choses intéressantes au sujet des mandats spéciaux du gouverneur général. Tout d'abord, ces mandats spéciaux ne peuvent être approuvés que pour l'exercice courant. Même si le Parlement a été dissous avant le 1^{er} avril, nous ne pouvions obtenir de mandats spéciaux du gouverneur général qu'au début du nouvel exercice, pas plus tôt. Nous avons donc dû attendre jusqu'au 1^{er} avril au matin pour lancer la période de crédits.

Il existe toutes sortes de règles et de conventions régissant les mandats spéciaux du gouverneur général. Finalement, nous avons opté pour deux mandats spéciaux de 45 jours chaque, soit une première période de 45 jours, allant du 1^{er} avril au 15 mai, puis une période subséquente de 45 jours supplémentaires. Nous avons procédé ainsi non pas parce que c'était la règle, mais tout simplement par respect d'une convention parlementaire antérieure.

Je dois ajouter, toutefois, que le recours aux mandats spéciaux est assujéti à trois critères fondamentaux, l'un étant que le paiement est requis d'urgence, dans l'intérêt public. Nous utilisons normalement de courtes périodes, d'une durée de 30 ou 45 jours, pour les mandats spéciaux du gouverneur général, parce que nous trouvons difficile de prévoir une situation urgente 90 ou 120 jours à l'avance. Par conséquent, nous demandons aux ministères, dans ce cas précis, de faire des prévisions pour deux périodes de 45 jours chaque.

Je tiens également à vous rappeler que les mandats spéciaux du gouverneur général donnent le pouvoir de dépenser pendant l'exercice en cours. Nous demandons donc aux ministères de faire des prévisions concernant leurs besoins pour les 45 premiers jours et ensuite pour la période subséquente, d'une durée de 45 jours également.

Le pouvoir de dépenser n'expire pas au terme de ces 45 jours. Il est bon pour toute l'année financière. L'objectif consiste simplement à avoir un budget pour 45 jours.

Voici comment cela se combine avec notre processus actuel concernant le projet de loi de crédits relatif au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses : en fait, nous soustrayons du Budget principal des dépenses le montant qui a déjà été réservé pour les mandats spéciaux du gouverneur général. Lorsque vous examinerez le projet de loi de crédits n° 1 se rapportant au Budget principal des dépenses, vous verrez les

warrants. We do not want to double count that. That authority has already been granted.

That is a quick overview of the special warrants process, but it is a special year this year.

As seen on slide 3 as we think about Main Estimates and Supplementary Estimates (A), if you are interested in comparisons to previous years, it is a little bit smaller than in the past. In some cases it is a lot smaller. The reason is because we did what is called a directed Supplementary Estimates (A). We went to departments and said to only bring us urgent requirements that they could not live without until the next supply period.

The next supply period would be Supplementary Estimates (B), which will be in December. We asked departments to come forward now with only those items that were urgently required over the summer. The reason is that we are dealing with a shortened time frame for Parliament to consider these estimates because of the agreed-to schedule, so we only wanted those urgent items. It is slightly smaller.

If you look at the voted and statutory amounts on slide 3, 2011-12 Main Estimates, \$91.8 billion in the mains, plus \$2 billion in Supplementary Estimates (A), for a total of \$93.8 billion. That represents an increase of 2.2 per cent from the Supplementary Estimates (A).

If you are curious about the Main Estimates, they had to be retabled. We know the mains were tabled before the election. There was no appropriation bill passed so the mains were retabled, but they were unchanged. The Main Estimates that were retabled were unchanged compared to the ones that were tabled a couple of months ago.

We would normally have a Supplementary Estimates (A) that is a little bit bigger than this. Those items that are not urgent and were not required over the summer will show up in Supplementary Estimates (B). The chair has already mentioned that the norm in the last couple of years has been that we have three sets of supplementary estimates: A, B and C. We are lining up for the same thing this year. You will see a Supplementary Estimates (B) in the fall and likely a Supplementary Estimates (C) over the winter.

The Chair: Do you care to guess as to when we might see Supplementary Estimates (B)?

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: It would be towards the end of November or December.

montants correspondants moins les crédits requis en vertu des mandats spéciaux du gouverneur général. Nous ne voulons pas les comptabiliser deux fois. Ces crédits ont déjà été alloués.

Voilà donc un aperçu rapide du processus entourant les mandats spéciaux, mais c'est particulier cette année.

À la page 3, si les comparaisons avec les années précédentes vous intéressent, vous verrez que pour le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A), les hausses des dépenses ont été moindres que par le passé. Dans certains cas, elles ont été nettement inférieures. C'est parce que nous avons fait ce que nous appelons un Budget supplémentaire des dépenses (A) restreint. Nous avons demandé aux ministères de nous faire part uniquement de leurs besoins urgents pour des fonds sans lesquels ils ne pourraient pas fonctionner jusqu'à la prochaine période de crédits.

La prochaine période de crédits est visée par le Budget supplémentaire des dépenses (B), prévue pour décembre. Nous avons également demandé aux ministères de nous faire part de leurs besoins urgents pour l'été, car nous travaillons avec des délais raccourcis pour que le Parlement puisse examiner ces budgets, compte tenu du calendrier établi. C'est la raison pour laquelle nous ne voulions avoir que les dépenses urgentes. C'est donc légèrement inférieur à ce que l'on retrouve normalement.

Toujours à la page 3, vous verrez que les dépenses budgétaires votées s'élèvent à 91,8 milliards de dollars pour le Budget principal des dépenses 2011-2012, auxquelles s'ajoutent 2 milliards de dollars pour le Budget supplémentaire des dépenses (A), ce qui donne un total de 93,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,2 p. 100 du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Si vous voulez en savoir un peu plus au sujet du Budget principal des dépenses, sachez qu'il devait être présenté de nouveau. Nous savons que le Budget principal des dépenses a été déposé avant les élections. Comme on n'a pas pu adopter le projet de loi de crédits, le budget a dû être redéposé, mais il est demeuré inchangé. Le Budget principal des dépenses qui a été présenté de nouveau était identique à celui déposé deux mois auparavant.

Normalement, le Budget supplémentaire des dépenses (A) est un peu plus gros que ce que nous avons ici. Les dépenses non urgentes et qui ne doivent pas être faites pendant l'été figureront dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Le président a déjà indiqué que la norme, depuis deux ou trois ans, est d'avoir trois séries de budgets supplémentaires : A, B, et C. Tout semble indiquer qu'il en sera de même cette année. Vous verrez le Budget supplémentaire des dépenses (B) à l'automne et probablement un Budget supplémentaire des dépenses (C) durant l'hiver.

Le président : Avez-vous une idée du moment où sera déposé le Budget supplémentaire des dépenses (B)?

Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Cela devrait être vers la fin novembre ou en décembre.

Mr. Matthews: Again, it will be voted on the last opposition day, and the period of supply ends on December 10.

If I could ask you to go to slide 4, I thought we should focus our attention on the major items contained in this Supplementary Estimates (A). While a total of just over \$2 billion is being requested, the vast majority relates to three items. I thought I would touch on each of those three items.

The first one is called TBS “Paylist Requirements — Funding for allocations to eligible departments and agencies for accumulated severance benefits — \$1,300.0 million.” This is a little complicated to explain, so bear with me. Treasury Board is the employer for the Government of Canada. You will see some votes for Treasury Board that actually relate to the whole of government. This is one of them. What has happened through collective agreement negotiations with a couple of major unions is that they have agreed to stop accumulating severance pay. You need to understand a little bit about the past practice.

Employees of the government accumulated severance, roughly one week of pay for every year they worked. They received that severance when they left the public service, regardless of whether they left on a voluntary term, retirement or for some other reason. Severance was accumulated and paid out when they left.

Through negotiation, we have agreed for those unions to stop the accumulation of severance on a go-forward basis for voluntary departures. The liability around severance that they have already earned still exists. We are talking about a go-forward basis. Liability is already reflected in the budget of the Department of Finance and has always been reflected that way.

However, as part of the negotiated agreement, we have given employees who are part of those unions the option to take the payment now or to wait until they retire. This is a one-time option to receive the cash.

What we are doing is allowing or resourcing departments to pay out anticipated requests for severance. Again, if someone is still working with the public sector, they can now choose to receive payment, in full or in part, for the severance they have already earned starting about July 1, and we have to resource departments for that.

This is a difficult number to estimate because we have to estimate how many employees will want to be paid now versus how many will be paid later. We have based an estimate on a

M. Matthews : Le vote aura lieu le dernier jour de l’opposition, et la période de crédits se terminera le 10 décembre.

Je vous demanderais de vous reporter maintenant à la page 4, car j’ai pensé que nous devrions nous concentrer sur les principaux crédits du Budget supplémentaire des dépenses (A). Même si le total dépasse légèrement les 2 milliards de dollars, la grande majorité des fonds concerne trois crédits particuliers. J’ai pensé qu’il serait utile que je vous en parle de façon détaillée.

Le premier concerne l’initiative du Secrétariat du Conseil du Trésor : Besoins en matière de rémunération — Fonds pour des affectations aux ministères et aux organismes admissibles pour les versements des indemnités de départ accumulées; elle se chiffre à 1,3 milliard de dollars. C’est un peu compliqué à expliquer, alors je vous demanderais d’être indulgents envers moi. Le Conseil du Trésor est l’employeur du gouvernement du Canada. Vous verrez que certains crédits du Conseil du Trésor se rapportent à l’ensemble du gouvernement. Celui-ci est l’un d’eux. Dans le cadre des négociations collectives avec deux ou trois grands syndicats, on est arrivé à une entente selon laquelle les employés vont désormais cesser d’accumuler des indemnités de départ. Vous devez comprendre un peu quelle était la pratique par le passé.

Les employés du gouvernement accumulaient des indemnités de départ à raison, grosso modo, d’une semaine de paye par année de service. Ils recevaient ces indemnités de départ lorsqu’ils quittaient la fonction publique, que ce soit de manière volontaire, parce qu’ils prenaient leur retraite ou pour tout autre motif. Ces indemnités s’accumulaient et leur étaient versées à leur départ.

À l’issue des négociations, il a été convenu avec ces syndicats de mettre un terme à l’accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires. Toutefois, les employés demeurent admissibles aux indemnités de départ accumulées jusqu’à la date de prise d’effet de cette décision. Ils ne pourront plus en accumuler après. Cette obligation est déjà reflétée dans le budget du ministère des Finances et a toujours été indiquée de cette manière.

Cependant, conformément aux ententes négociées, nous avons donné aux employés affiliés à ces syndicats la possibilité de prendre l’argent maintenant ou d’attendre jusqu’à la retraite. Nous leur proposons une occasion unique de retirer les fonds accumulés.

Nous donnons donc aux ministères les autorisations ou le financement nécessaires pour qu’ils puissent effectuer les versements d’indemnités de départ à ceux qui en feront la demande. Je le répète, un employé qui travaille pour la fonction publique fédérale peut maintenant choisir de recevoir l’argent, en tout ou en partie, correspondant aux indemnités de départ accumulées jusqu’à présent; les versements commenceront à se faire autour du 1^{er} juillet; nous avons déjà donné les ressources nécessaires aux ministères en prévision de cela.

Les estimations sont difficiles à faire, car nous devons tenter de deviner combien d’employés voudront recevoir l’argent maintenant et combien préféreront le toucher plus tard. Nous

similar experience that Canada Post went through a few years back. We are estimating about 75 per cent take-up on early payout. That is this resource request. There is no impact on the fiscal framework already provided for. This is a cash resourcing issue.

The second item is \$253 million for CMHC. This relates to projects for new affordable housing, as well as repairs to existing units. It is being jointly delivered with the provinces. The work is to start fairly soon, so that is why it is in here.

The third item, \$129 million, relates to Natural Resources Canada and the program to manage properly the long-term environmental liability related to nuclear waste. This concerns plans for longer-term remediation and repatriation of some nuclear waste to the U.S. from the Chalk River facility. It is a large amount.

Those three items together are about 80 per cent of the request, so I thought I should spend some time on those three items.

To sum up, the Main Estimates have been retabled, as I mentioned. You will see an appropriation bill for full supply. That is again something a little different this year. You may recall that normally Main Estimates are tabled and then the first appropriation act is for what is called "partial supply" or "interim supply," where departments are resourced for three twelfths of the year to get them going while the various committees study the estimates. Because of the time frames we are under and the fact that departments are operating on Governor General special warrants until the end of June, the first appropriation bill will be for full supply, so twelve twelfths, the entire amount of the Main Estimates, less what we have asked for in Governor General special warrants, or less what has been granted in Governor General special warrants.

Supplementary Estimates (A) contains \$2 billion in expenditures and 19 departments in total. You will see a separate appropriation bill for Supplementary Estimates (A). That appropriation bill is not impacted at all by Governor General special warrants. The link to Governor General special warrants is with Appropriation Act No. 1, which is tied to Main Estimates.

Supplementary Estimates (B) and (C), as we have mentioned, we would anticipate returning to a more regular schedule in the fall and through the winter.

That is all I wanted to say to start with, and I would be happy to respond to your questions.

avons fondé nos estimations sur une expérience semblable qui remonte à plusieurs années et qui visait Postes Canada. Nous estimons qu'environ 75 p. 100 des employés voudront percevoir leurs indemnités de départ maintenant. Il faut donc prévoir les fonds nécessaires. Il n'y aura pas d'incidence sur le cadre financier établi. Il s'agit simplement d'une question de trésorerie.

La deuxième initiative concerne la SCHL et se chiffre à 253 millions de dollars. Elle vise les projets de construction de logements abordables ainsi que les réparations de logements existants. Il s'agit d'une initiative menée conjointement avec les provinces. Le travail devrait commencer bientôt, c'est la raison pour laquelle c'est déjà prévu au budget.

La troisième initiative, chiffrée à 129 millions de dollars, concerne Ressources naturelles Canada et le programme destiné à gérer adéquatement les obligations environnementales à long terme en matière de déchets nucléaires. Cela concerne les plans destinés à prendre des mesures correctives à long terme et à rapatrier certains déchets nucléaires envoyés aux États-Unis par la centrale de Chalk River. C'est un gros montant.

Ensemble, ces trois crédits représentent au total environ 80 p. 100 de la demande; j'ai donc considéré pertinent d'y consacrer un peu de temps.

En résumé, comme je l'ai indiqué, le Budget principal des dépenses a été déposé de nouveau. Il y aura un projet de loi de crédits pour l'ensemble des fonds. Là aussi, c'est un peu différent des années précédentes. Vous vous rappellerez que, normalement, le Budget principal des dépenses est déposé, et qu'ensuite on adopte la première loi de crédits pour les « crédits partiels » ou « provisoires » dans le but d'affecter des fonds aux ministères pour les trois douzièmes de l'année, afin de leur permettre de fonctionner pendant que les différents comités étudient les budgets. Compte tenu des délais auxquels nous sommes soumis et du fait que les ministères fonctionnent grâce à des mandats spéciaux du gouverneur général jusqu'à la fin juin, le premier projet de loi de crédits visera l'ensemble des crédits, soit les douze mois, et correspondra au montant total du Budget principal des dépenses moins ce qui aura été requis pour les mandats spéciaux du gouverneur général, ou moins ce qui aura été accordé en vertu de ces mandats spéciaux.

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) porte sur deux milliards de dollars de dépenses et 19 ministères au total. Il y aura un projet de loi de crédits séparé pour le Budget supplémentaire des dépenses (A). Ce projet de loi n'est aucunement touché par les mandats spéciaux du gouverneur général. C'est la loi de crédits n° 1, rattachée au Budget principal des dépenses, qui a un lien avec les mandats spéciaux du gouverneur général.

Comme nous l'avons indiqué, nous nous attendons à un retour à un calendrier davantage conforme à la normale pour les Budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C) à l'automne et durant l'hiver.

Voilà ce que j'avais à vous dire; je serais maintenant ravi de répondre à vos questions.

The Chair: That was clear, I think. The impact of the warrants with respect to the Main Estimates and the appropriation bill is treated differently from the Treasury Board contingency handling of funds if you need to advance those to a department during the year. You explained that difference, which I think makes it clear to all of us. There may be other follow-up questions.

On a point of clarification, the \$1.3 billion is going to Treasury Board to pay out the accumulated severance entitlement in the earlier collective agreement. You anticipate that only 75 per cent would say, "I would like to have my money now." Why would 25 per cent leave the severance entitlement there when it is not growing? Are you providing for interest payments? What would be the incentive to leave it there?

Mr. Matthews: The way the formula has worked historically is that the severance you have accumulated is based on your highest level of earnings. There are adjustments for inflation over the period. Some people may decide that they want to leave it. It may be a matter of waiting until they are in a different tax bracket. When someone retires, they go into a lower tax bracket, so they may decide it is beneficial to defer that. We are not going to question why they make their choice. The key thing is they have the option for full payment now, partial payment, or they can defer it until they leave.

The Chair: Therefore, even though you have changed the rules, the Revenue Canada Agency has not come along and said it is deemed to have been received by them the day you changed the rules so it is their property?

Mr. Matthews: There has been no discussion with Revenue Canada on that.

The Chair: That is nice to hear.

Senator Runciman: You mentioned that \$1.3 billion is your best guess of the entire liability for early payouts of severance, or does that cover the entire obligation?

Mr. Matthews: That is an estimate of the early payouts that will be requested for those bargaining agents that have negotiated this change, about 75 per cent of that liability.

Senator Runciman: Will we see more provisions for payments going forward?

Mr. Matthews: Correct. If you actually looked in the public accounts — and I am going back to 2009-10 numbers — in the detail somewhere you would see a total liability for severance for all of government of about \$5 billion.

Le président : C'était clair, je crois. L'incidence des mandats spéciaux sur le Budget principal des dépenses et le projet de loi de crédits est traitée différemment puisqu'on n'a recours aux crédits pour éventualités du Conseil du Trésor que pour avancer des fonds à un ministère durant l'exercice. Vous avez expliqué cette différence, ce qui nous permet à tous de bien comprendre la situation. Il y aura peut-être d'autres questions de suivi.

J'aimerais avoir une précision au sujet du 1,3 milliard de dollars que le Conseil du Trésor paiera au titre des indemnités de départ accumulées, conformément aux ententes conclues avec les syndicats. Vous prévoyez que seulement 75 p. 100 des employés voudront percevoir leurs indemnités maintenant. Pourquoi 25 p. 100 préféreraient ne pas prendre cet argent maintenant, s'il n'y a pas moyen de le faire fructifier? Allez-vous leur verser des intérêts? Bénéficieront-ils d'incitatifs pour ne pas prendre leur argent maintenant?

M. Matthews : Selon la formule qui a toujours été utilisée, le calcul des indemnités de départ accumulées se fonde sur les meilleures années. Il y a ensuite des ajustements en fonction du taux d'inflation au cours de la période. Certaines personnes peuvent décider de ne pas prendre l'argent tout de suite. Cela peut être parce qu'elles préfèrent attendre de changer de tranche d'imposition. Quand quelqu'un prend sa retraite, il tombe dans une tranche d'imposition inférieure et peut donc trouver plus avantageux d'attendre. Nous n'allons pas remettre en question le choix des gens. L'essentiel est qu'ils aient la possibilité de prendre l'argent en partie ou en totalité maintenant ou bien d'attendre jusqu'à leur départ.

Le président : Par conséquent, même si vous avez changé les règles, l'Agence de revenu du Canada ne considère pas ces sommes réputées perçues par les gens le jour où vous avez changé les règles, n'est-ce pas?

M. Matthews : Il n'y a pas eu de discussions avec Revenu Canada à ce sujet.

Le président : C'est bon à entendre.

Le sénateur Runciman : Vous avez indiqué qu'au meilleur de vos connaissances, le passif total pourrait atteindre 1,3 milliard de dollars à l'égard du versement anticipé des indemnités, ou était-ce pour la totalité des sommes à payer?

M. Matthews : C'est une estimation des versements anticipés qui seront requis pour les unités de négociation qui ont obtenu ce changement, ce qui représente environ 75 p. 100 du passif à ce titre.

Le sénateur Runciman : Verrons-nous davantage de provisions pour les paiements à l'avenir?

M. Matthews : Effectivement. Si vous avez examiné en détail les comptes publics — et je reviens aux chiffres de 2009-2010 — vous aurez vu un passif total de quelque 5 milliards de dollars pour l'ensemble du gouvernement au titre de ces indemnités.

Senator Runciman: I read a media report that said severance pay accounted for roughly 1.3 per cent of the government payroll. About \$390 million a year was allotted for severance. How will that be impacted going forward?

Mr. Matthews: The severance was actually already factored in to the government's liabilities and fiscal projections. When the collective agreements were negotiated, there was a pay increase for the normal cost of inflation. However, in recognition that the members of the unions were actually giving up something, there was also a supplemental increase in their annual rate of pay to compensate for that. There is a net savings here in the government's overall compensation.

Senator Runciman: What does this represent in terms of government employees in numbers or percentages?

Mr. Matthews: I am not entirely sure. However, the syndicates who have negotiated this represent the largest bargaining agents, so it is a fairly significant number of our unionized employees.

Senator Runciman: With regard to the special warrants, you talked about a parliamentary convention and you used the term "urgent need." How is urgent need defined?

Mr. Matthews: That is an interesting question. Urgent need has been defined for the ongoing operations of government. The way we ensure that this is respected is that a few sign-offs are required. It starts with the minister responsible for each department. That minister has to come forward with a submission saying, "I urgently need this money." That then goes to the Treasury Board and there is some discussion, but the President of the Treasury Board then has to sign off and say, "There is no central vote available for me to fund this, so I need to resort to Governor General special warrants." That is where it goes over, but it starts with the minister saying it is urgently needed for the public good.

You cannot use this to create new programs. This is for existing programs urgently needed for the public good. However, that has been legally interpreted as ongoing operations, and it is covered by section 30 of the Financial Administration Act.

Senator Runciman: Theoretically, it would not have been problematic if the government had opted, for example, to come back in the fall rather than early June?

Mr. Matthews: That is an interesting part of it. There are rules around Governor General special warrants. What kicks in is the return of the writs being a key date. You cannot issue a new

Le sénateur Runciman : J'ai lu dans les médias que les indemnités versées comptaient pour environ 1,3 p. 100 de la masse salariale du gouvernement. On réservait quelque 390 millions de dollars par année pour ces indemnités. Quels impacts se feront ressentir à cet égard?

M. Matthews : En fait, l'indemnité était déjà prise en compte dans le passif et les projections fiscales du gouvernement. Lorsque les conventions collectives ont été négociées, il y a eu hausse salariale correspondant au coût normal de l'inflation. Cependant, en reconnaissance du fait que les syndiqués faisaient une concession, ils ont bénéficié en compensation d'une augmentation supplémentaire de leur taux de rémunération annuel. Dans l'ensemble, cela permet une économie nette à l'égard des dépenses totales du gouvernement pour la rémunération.

Le sénateur Runciman : Quelle proportion des fonctionnaires sont touchés?

M. Matthews : Je ne saurais vous dire exactement. Cependant, l'entente a été négociée par les grands syndicats agissant comme agents négociateurs pour un nombre considérable de nos employés syndiqués.

Le sénateur Runciman : Pour ce qui est des mandats spéciaux, vous avez parlé d'une convention parlementaire en utilisant l'expression « besoin urgent ». Comment définit-on un besoin urgent?

M. Matthews : Voilà une question intéressante. La notion de besoin urgent a été définie en fonction du fonctionnement courant de l'appareil gouvernemental. Quelques signatures sont requises pour assurer le respect des critères applicables. C'est le ministre responsable qui enclenche le processus. Il explique son besoin urgent de fonds dans une présentation au Conseil du Trésor. Après discussion, le président du Conseil du Trésor doit donner son autorisation en indiquant qu'en l'absence de crédit central pour assurer le financement demandé, il doit s'en remettre aux mandats spéciaux du gouverneur général. C'est le cheminement d'une requête semblable, mais tout débute avec le ministre qui déclare que l'on a urgemment besoin de ces fonds pour le bien public.

On ne peut pas utiliser ces mandats pour créer de nouveaux programmes. Ils doivent servir aux programmes existants qui sont essentiels au bien public. L'application a cependant été légalement étendue aux opérations courantes, et le tout tombe sous le coup de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le sénateur Runciman : En théorie, il n'y aurait pas eu de problème si le gouvernement avait choisi, par exemple, de reprendre ses travaux à l'automne, plutôt qu'au début juin?

M. Matthews : C'est l'un des aspects intéressants de la question. Il y a certaines règles qui régissent les mandats spéciaux du gouverneur général. La date de retour des brevets

special warrant — and I will turn to my colleague here in a minute — after about 60 days following the return of the writ.

Had Parliament decided not to come back, we would have had 60 days after the return of the writ to estimate our next requirements, and it would have to have been enough to take us through until Parliament returned. I will ask Ms. Thornton to elaborate.

Ms. Thornton: We spend a great deal of time looking at calendars and dealing with scenarios. You have to issue a Governor General special warrant within 60 days after the return of the writ, but the duration the warrant covers can be the remainder of the fiscal year. There is nothing to guide that.

With that scenario, the latest date to issue a final Governor General special warrant would have been July 22, which was 60 days after the writs were returned on May 23, 21 days after the election. However, that warrant would have to have had a duration of a minimum of 90 days to enable Parliament to come back in September and consider the Main Estimates and interim supply.

Mr. Matthews: I should add that if members are interested in hearing about the due diligence process we go through in assessing the warrant requests, we are happy to elaborate on that process.

The Chair: How extensive a presentation do you have on that?

Mr. Matthews: I have no slides, but I am sure Ms. Thornton can speak for five or twenty minutes; it is your choice.

The Chair: How about five? It is important that we understand that due diligence is being followed and that you do have some guidelines, similar to vote 5 contingency, which we have spent a lot of time discussing in the past.

Ms. Thornton: On the Governor General special warrants, first, the legal requirement pursuant to the Financial Administration Act is that the minister must attest that those monies are urgently required for the public good, which includes core operations. It goes to Treasury Board at that point, where the Treasury Board President must attest that there is no other appropriation from which to make that payment. On April 1 that was a simple process because there was no money.

We then go to the Governor General. Prior to that, however, we do our due diligence within the secretariat. In this instance the timelines were very unusual. Parliament dissolved on March 26; we had to be in with that first special warrant April 1. There was little time. We used two metrics against which to assess whether this was reasonable. We had already prepared interim supply, so we knew what departmental requirements were for the first

d'élection devient le moment charnière. On ne peut émettre un nouveau mandat spécial — et ma collègue vous en parlera davantage dans un instant — environ 60 jours après le retour des brefs.

Si le Parlement avait décidé de ne pas reprendre immédiatement, nous aurions disposé de 60 jours après le retour des brefs pour évaluer nos besoins à venir, en s'assurant d'en avoir suffisamment jusqu'au retour du Parlement. Mme Thornton va vous en dire plus long.

Mme Thornton : Nous avons passé beaucoup de temps à examiner les calendriers et les différents scénarios possibles. Un mandat spécial du gouverneur général doit être émis dans les 60 jours suivant le retour des brefs, mais il peut être valable pour le reste de l'exercice financier. Il n'y a aucune indication précise à cet égard.

Dans un scénario semblable, la date la plus tardive pour l'émission finale d'un mandat spécial du gouverneur général aurait été le 22 juillet, soit 60 jours après que les brefs eurent été retournés le 23 mai, 21 jours après l'élection. Le mandat en question aurait toutefois dû couvrir une période minimale de 90 jours pour s'étendre jusqu'au retour du Parlement en septembre aux fins de l'étude du Budget principal des dépenses et des crédits provisoires.

M. Matthews : J'ajouterai que si les membres du comité souhaitent en apprendre davantage au sujet du processus de diligence raisonnable que nous appliquons pour l'évaluation des demandes de mandat, nous serons heureux de vous en dire plus long.

Le président : Avez-vous un exposé très détaillé à ce sujet?

M. Matthews : Je n'ai pas de diapositives, mais je suis persuadé que Mme Thornton pourrait vous en parler pendant cinq ou même vingt minutes, selon votre préférence.

Le président : Que diriez-vous de cinq minutes? Il est important que nous comprenions bien que l'on fait preuve d'une diligence raisonnable et que vous devez suivre certaines lignes directrices, comme celles touchant le crédit 5 des éventualités dont nous avons longuement discuté ici.

Mme Thornton : Pour les mandats spéciaux du gouverneur général, la Loi sur la gestion des finances publiques exige que le ministre atteste que l'on a urgemment besoin des fonds demandés pour le bien public, ce qui inclut les opérations de base du ministère. Le Conseil du Trésor est saisi de la requête et son président doit confirmer qu'il n'existe aucun autre crédit duquel ces fonds peuvent être tirés. Au 1^{er} avril, c'était plutôt simple, car il n'y avait aucun fonds disponible.

On s'adresse ensuite au gouverneur général. Dans l'intervalle, nous devons toutefois faire preuve de diligence raisonnable au sein du secrétariat. En l'espèce, les échéanciers étaient très inhabituels. Le Parlement a été dissous le 26 mars; nous devions demander le premier mandat spécial le 1^{er} avril. Nous disposions de très peu de temps. Nous avons utilisé deux repaires pour juger du caractère raisonnable de l'opération. Comme nous avions déjà

90-day period. We know that in a period of Governor General special warrants, departments do not have the authority to use revenues. They can collect revenues, but they cannot spend them. We would know that they would need more money in many instances than they actually requested through interim supply. That was a good metric against which to measure their "asks." We simply halved it and measured the first 45 days against that and, again, the second 45 days against the entirety.

Overall, the requests that came in through the Governor General special warrants for the 90-day period of interim supply were about \$2.6 billion less than interim supply. We could see that payments, where they were discretionary, were deferred, and that there was some diligence.

The second thing we looked at was a comparison to a previous series of special warrants. Again, you need to go into the fiscal year with nothing. In 2007, the last special warrant issued during that period was for the same time frame as our first warrant, which was April 1 to May 15. In that year, those special warrants approximated 16.3 per cent of the voted appropriations in the Main Estimates had that happened. This year, the equivalent time frame was 14.6 per cent. We had two good metrics against which to assess diligence.

We did go through them individually, vote by vote, in each organization. In all, 13 organizations requested more through their special warrants than they would have received through interim supply. In each case we requested a rationale. In many cases it was to compensate for the fact they could not re-spend revenues. In other cases they had early payments that had to be made. Some of heritage organizations that had summer festivals had to get the money out of the door in May and June; international agreements have deadlines. Those were essentially the metrics.

Mr. Matthews: I would add to that the transparency around Governor General special warrants. There were two warrants. Each one is published in the *Canada Gazette*. During the election period, they were published in *The Gazette*. Within 15 days of the house returning, a statement on the use of Governor General special warrants must be tabled in the house, which was done. You have all the information as to what was actually requested for spending authority there. I think we can stop there.

The Chair: We were disappointed that it was only tabled in the House of Commons and not in both chambers. We did notice that the act only requires it to be filed in the House of Commons; I checked on that.

préparé les demandes de crédits provisoires, nous connaissions les besoins du ministère pour la première période de 90 jours. Il faut savoir que pendant une période visée par un mandat spécial du gouverneur général, les ministères n'ont pas le pouvoir d'utiliser leurs recettes. Ils peuvent engranger des revenus, mais ne peuvent pas dépenser ces sommes. Dans bien des cas, ils auront donc besoin de plus de fonds que ce qu'ils avaient demandé par l'entremise des crédits provisoires. Il s'agissait donc d'un bon repaire pour évaluer leurs requêtes. Nous avons simplement divisé la demande en deux pour procéder à une évaluation relativement à une première période de 45 jours, puis à une seconde période de 45 jours pour le reste.

Au total, les demandes soumises pour obtenir des mandats spéciaux du gouverneur général pour la période de 90 jours étaient inférieures de 2,6 milliards de dollars au montant des crédits provisoires. Nous avons pu constater que certains paiements discrectionnaires ont été reportés et que le nécessaire a été fait.

Nous avons également procédé à une comparaison avec une série antérieure de mandats spéciaux. Encore là, il faut amorcer l'année financière avec rien dans les coffres. En 2007, le dernier mandat spécial émis s'appliquait à la même période que notre premier mandat, soit du 1^{er} avril au 15 mai. Cette année-là, les mandats spéciaux émis correspondaient à environ 16,3 p. 100 des crédits votés dans le Budget principal des dépenses si celui-ci avait été appliqué. Cette année, la même proportion se chiffrait à 14,6 p. 100. Nous avons donc deux excellents repaires pour juger de la pertinence de nos actions.

Nous avons examiné tous les chiffres, crédit par crédit, pour chaque organisation. Au total, 13 organisations ont demandé davantage par l'entremise des mandats spéciaux que ce qu'elles auraient reçu sous forme de crédits provisoires. Dans plusieurs de ces cas, nous avons exigé une justification. Pour certaines organisations, il s'agissait de compenser le fait que l'on ne pouvait pas réutiliser les recettes. D'autres devaient effectuer des versements anticipés. Certaines organisations du secteur du patrimoine devaient verser des fonds en mai et en juin pour les festivals d'été; des ententes internationales étaient assorties d'échéanciers. En gros, ce sont les repaires qui nous ont guidés.

M. Matthews : Je soulignerais également le souci de transparence qui entoure le processus des mandats spéciaux du gouverneur général. Deux mandats ont été émis. Chacun d'eux a été publié dans la *Gazette du Canada* durant la période électorale. Dans les 15 jours suivant la reprise des travaux de la Chambre, on doit y déposer une déclaration sur le recours aux mandats spéciaux du gouverneur général, ce qui a été fait. On y trouve tous les renseignements requis quant aux autorisations de dépenses demandées. Je pense que nous ne pouvons en rester là.

Le président : Nous avons été déçus de constater que cette déclaration était déposée uniquement à la Chambre des communes, plutôt qu'à la Chambre et au Sénat. Nous avons vu que la loi exige uniquement un dépôt à la Chambre des communes; j'ai vérifié.

I want to confirm the numbers. You said there were \$2.6 billion less in warrants than had been contemplated in interim supply?

Ms. Thornton: Yes, and that is in their comparable interim supply. Again, we had to accommodate for the fact that departments could not re-spend revenues during the warrants period because they did not have that authority, so we had to gross them up. We took what they would have asked for in interim supply and adjusted it to account for monies that they could not collect and re-spend. Overall it was \$2.6 billion less than they would have had dedicated.

The Chair: The total amount over the two warrants is roughly \$24.5 billion dollars?

Ms. Thornton: Yes.

The Chair: We are together on that?

Ms. Thornton: Yes.

The Chair: You said the convention is 45 days, but our information is that the first one would be 45 days and the other one is 30 days. Can you help me? Are we wrong?

Ms. Thornton: The convention is to try to keep it in as tight a time frame as possible so that ministers can genuinely attest that it is urgently required for public good and manage it. Typically, when this happens during a supply period where you have partial supply — that is, you might have had interim supply or full supply, and even Supplementary Estimates (B) — 30 days is often the norm. In this case, because that first warrant happened on April 1, had we requested a 30-day warrant we would have been going to ministers two days before the election to ask them for the second warrant. We took advantage of the 45-day option. We also took the second 45-day period to get us beyond a time when Parliament would come back and have an opportunity to examine the estimates.

There is a tradition of keeping it as short and as tight as possible. The shortest time is usually 30 days. There are examples where it has been longer.

The Chair: That explains it.

Senator Marshall: Most of my questions are on the \$1.3 billion, but I would like to go back to the special warrants where the funding must be required on an urgent basis. You said that the various ministers have to say certify or attest to the fact that it is an urgent requirement. Who can stop that? From what you are saying, the Treasury Board Secretariat, or your sector, does a review to make sure that this is all bona fide. Who has the ability to come in and say, “No, this is not an urgent requirement; I disagree with the minister’s attestation”?

J’aimerais confirmer certains chiffres. Vous avez bien indiqué que le montant des mandats était inférieur de 2,6 milliards de dollars à celui envisagé pour les crédits provisoires?

Mme Thornton : Oui, et ce, pour les crédits supplémentaires comparables. Je répète qu’il fallait tenir compte du fait que les ministères ne pouvaient pas dépenser leurs recettes pendant la période visée par les mandats spéciaux. Comme ils ne sont pas autorisés à le faire, nous avons dû compenser. Nous avons considéré leurs demandes au titre des crédits provisoires et rajuster ce montant pour tenir compte des sommes recueillies qu’ils ne pouvaient pas réutiliser. Au total, le montant était inférieur de 2,6 milliards de dollars.

Le président : Le montant total des deux mandats spéciaux est d’environ 24,5 milliards de dollars?

Mme Thornton : Oui.

Le président : Nous sommes d’accord à ce sujet?

Mme Thornton : Tout à fait.

Le président : Vous avez dit que la convention est de 45 jours, mais on nous a indiqué que le premier mandat s’appliquait sur une période de 45 jours et l’autre serait valable pour 30 jours. Pouvez-vous m’aider à comprendre? Sommes-nous dans l’erreur?

Mme Thornton : Par convention, on s’efforce de raccourcir les délais le plus possible de telle sorte que les ministres puissent attester véritablement qu’il y a besoin urgent pour le bien public et gérer les fonds en conséquence. Généralement, lorsque cela se produit pendant une période d’octroi des crédits où vous disposez de crédits partiels — il peut s’agir d’un crédit provisoire ou complet, ou même du Budget supplémentaire (B) —, la norme est de 30 jours. En l’espèce, comme le premier mandat a été émis le 1^{er} avril, s’il avait eu une durée de 30 jours, il aurait fallu faire appel de nouveau au ministre deux jours avant les élections pour obtenir un second mandat. Nous avons donc tiré parti de l’option des 45 jours. Nous nous sommes également prévalus de la seconde période de 45 jours afin de disposer des fonds nécessaires jusqu’au retour du Parlement pour l’examen des budgets.

La tradition veut que l’on s’en tienne à la période la plus courte possible, soit généralement 30 jours. Il y a des cas où cette période a été plus longue.

Le président : Voilà qui explique tout.

Le sénateur Marshall : La plupart de mes questions portent sur le montant de 1,3 milliard de dollars, mais j’aimerais revenir aux mandats spéciaux qui permettent d’obtenir du financement au titre d’un besoin urgent. Vous avez indiqué que les différents ministres doivent attester du fait que le besoin est effectivement urgent. Qui peut les rappeler à l’ordre? D’après ce que vous nous dites, le Secrétariat du Conseil du Trésor, ou votre secteur, procède à un examen pour voir si les demandes sont justifiées. Qui a le pouvoir d’intervenir pour dire qu’il ne s’agit pas d’un besoin urgent, que l’on conteste l’attestation du ministre?

Mr. Matthews: At the end of the day, it does start with the minister's attestation, but the due diligence discussion is amongst bureaucrats. When you actually get a request you can ask, "What is in here; can you defer this?" There is a bureaucratic discussion, but it is the Governor General who actually approves Governor General special warrants. He would have to satisfy himself as well about the due diligence process to make sure he is supportive.

If you are picturing an environment where a list of 100 per cent of the payments is being contemplated and someone approves all of those as being urgent, no, that happens at the departmental level.

Senator Marshall: There is no one within the public service who would say no to the minister's attestation?

Mr. Matthews: No. The attestation is built at the level of the department. If you think about the process that we had in place, departments were already putting forth their requirements for interim supply. They had already put some time into briefing about their interim supply request, which is normally for 90 days. There is that discussion, but it is the minister's attestation. It then comes forward to Treasury Board, and then it is finally the Governor General who approves the special warrants.

Senator Marshall: Did I understand you correctly in regard to the \$1.3 billion? You said that is about three quarters. If everyone wanted to be paid right now, the total payout would be about \$1.7 billion; is that correct?

Mr. Matthews: The \$1.3 billion is about 75 per cent of the total liability for those unions who collectively bargained this.

Senator Marshall: Is the accumulated severance you are talking about only for unionized employees? Is there nothing in there for management?

Mr. Matthews: This is where it started. However, you will see words in Budget 2011 about managing compensation and about extending this to broader areas, including management. It is not in place yet, but that is the commitment.

Senator Marshall: Management is not entitled to severance.

Mr. Matthews: Currently, management is entitled to severance.

Senator Marshall: They lost that right; it is the unionized employees.

Mr. Matthews: The unionized employees negotiated it over the last year. This was a negotiated item. They were given an increase in salary beyond the percentage increase for inflation to compensate for this, but Budget 2011 signals that this will eventually be extended soon to broader groups as well, including management.

M. Matthews : Le processus s'amorce avec l'attestation du ministre, mais les discussions requises ont lieu entre fonctionnaires. Après examen de la requête, on peut notamment demander si certaines dépenses ne peuvent pas être reportées. Il y a donc des discussions entre fonctionnaires, mais c'est le gouverneur général qui approuve les mandats spéciaux. Pour pouvoir donner son accord, il doit également être convaincu que toutes les précautions requises ont été prises.

Si vous vous imaginez une liste où 100 p. 100 des paiements envisagés sont approuvés parce que considérés urgents, ce n'est pas exactement ce qui se passe. Il y a des examens à l'échelle des ministères.

Le sénateur Marshall : Personne au sein de la fonction publique ne pourrait contester l'attestation du ministre?

M. Matthews : Non. L'attestation est établie au niveau du ministère. Suivant le processus en place, les ministères préparaient déjà leurs demandes pour des crédits provisoires. Ils avaient ainsi consacré un certain temps à faire valoir leurs requêtes pour des crédits provisoires, lesquels s'appliquent généralement à une période de 90 jours. Il y a donc cet examen au sein des ministères, mais c'est le ministre qui atteste du besoin. Il y a ensuite présentation au Conseil du Trésor, puis, enfin, approbation des mandats spéciaux par le gouverneur général.

Le sénateur Marshall : Est-ce que je vous ai bien compris pour ce qui est du montant de 1,3 milliard de dollars? Vous avez dit que cela représentait environ les trois quarts. Si tout le monde voulait être payé immédiatement, le versement total serait donc de quelque 1,7 milliard de dollars. Est-ce bien cela?

M. Matthews : Le montant de 1,3 milliard de dollars correspond à 75 p. 100 du passif total pour les syndicats qui ont obtenu cet avantage par voie de négociation collective.

Le sénateur Marshall : Est-ce que l'indemnité accumulée dont vous parlez est seulement pour les employés syndiqués? Il n'y a rien pour les gestionnaires?

M. Matthews : C'était comme ça au départ. Vous verrez toutefois qu'il est question dans le budget de 2011 de compensation pour les gestionnaires et d'élargir l'application de cette mesure, notamment à la gestion. Ce n'est pas encore en place, mais c'est l'engagement qu'on a pris.

Le sénateur Marshall : Les gestionnaires n'ont pas droit à une indemnité.

M. Matthews : Actuellement, les gestionnaires peuvent recevoir une indemnité.

Le sénateur Marshall : Ils ont perdu ce droit; ce sont les employés syndiqués qui en bénéficient.

M. Matthews : Cela fait partie des éléments négociés par les syndiqués au cours de la dernière année. En guise de compensation, on leur a accordé une augmentation salariale dont le taux dépasse celui de l'inflation, mais le budget de 2011 indique que cette mesure sera bientôt étendue à de plus vastes groupes, y compris celui des gestionnaires.

Senator Marshall: You were saying the formula is one week for each year, but is there a cap for each year?

Mr. Matthews: I am not aware of a cap, but I have not engrossed myself in the details.

Senator Runciman: The total is 30.

Mr. Matthews: Thirty; there you go.

Senator Marshall: How many employees would \$1.3 billion cover?

Mr. Matthews: I would have to get back to the committee on that. It is our two largest unions in this case.

Senator Marshall: Has the \$1.3 billion been requested by the employees, or is it just an estimate that you are making provision for in anticipation?

Mr. Matthews: It is the second. The communication has gone out to employees, but we will actually start becoming aware of their elections in terms of what they would like to do over the summer period. We needed to make sure that there was enough cash flow provided to allow for their decisions. It is an estimate and 75 per cent is our estimate of those who will opt for early payment. It is based on the similar experience that Canada Post went through a couple of years ago.

Senator Marshall: If more people ask for their severance than what you have budgeted, we will see that in Supplementary Estimates (B) or (C). However, on the flip side, if you do not have to spend the \$1.3 billion, what happens to the excess? Is it available to be transferred to other programs?

Mr. Matthews: No. This is a central Treasury Board vote that is for the management of benefits and compensation for the public service. It is a dedicated vote, so it cannot be used for other programs.

Senator Marshall: Would it lapse?

Mr. Matthews: It would lapse, but it would have to be paid out eventually. It is just a question of when.

Senator Runciman: To tie in with your reference to Revenue Canada, if someone opts to take this out, do they have to take it out in a lump sum or can it be spread over a period of years?

Mr. Matthews: My understanding is that they have a choice in terms of receiving some now and some later, upon retirement. I am not aware of an option to receive, for example, 10 per cent over the next 10 years. I am aware of some now and the balance later or all now or all later.

Le sénateur Marshall : Vous avez dit que la formule prévoit une semaine pour chaque année d'emploi, mais y a-t-il un plafond à cet égard?

M. Matthews : Je ne suis pas au courant qu'il y ait un plafond, mais je n'ai pas vraiment examiné tous les détails.

Le sénateur Runciman : Le total est de 30.

M. Matthews : Trente; d'accord.

Le sénateur Marshall : Le montant de 1,3 milliard de dollars permettrait d'indemniser combien d'employés?

M. Matthews : Il faudrait que je vous réponde ultérieurement. Ce sont les deux plus grands syndicats qui sont en cause.

Le sénateur Marshall : Est-ce que la somme de 1,3 milliard de dollars correspond aux demandes présentées par les employés, ou est-ce simplement une estimation aux fins de vos projections?

M. Matthews : C'est une estimation. L'information a été transmise aux employés, mais c'est seulement durant l'été que nous allons commencer à être informés de leur choix en la matière. Nous devons nous assurer de disposer de suffisamment de fonds pour donner suite aux décisions qu'ils prendront. Il s'agit d'une prévision et nous estimons que 75 p. 100 des employés opteront pour un versement anticipé. Cette estimation se fonde sur une situation similaire vécue à Postes Canada il y a quelques années.

Le sénateur Marshall : Si les employés sont plus nombreux à demander leur indemnité que ce que vous avez prévu, nous en verrons les répercussions dans les Budgets supplémentaires (B) ou (C). En revanche, si vous n'avez pas à verser la totalité des 1,3 milliard de dollars, qu'advient-il de l'excédent? Peut-il être transféré à d'autres programmes?

M. Matthews : Non. C'est un crédit central du Conseil du Trésor qui doit servir à la gestion des avantages sociaux et de la rémunération dans la fonction publique. C'est un crédit spécial qui ne peut être utilisé pour les autres programmes.

Le sénateur Marshall : Peut-il y avoir report?

M. Matthews : Les sommes peuvent être reportées, mais elles devront être versées un de ces jours. C'est simplement une question de temps.

Le sénateur Runciman : Pour faire le lien avec la référence à Revenu Canada, si un employé choisit de se prévaloir de cette indemnité, doit-il toucher une somme forfaitaire ou peut-il l'étaler sur plusieurs années?

M. Matthews : Je crois que les employés peuvent choisir de toucher une partie de la somme dès maintenant et le reste plus tard, au moment de leur retraite. Je ne sais pas s'ils ont l'option par exemple, de toucher 10 p. 100 de la somme pendant une période de 10 ans. Je sais qu'ils peuvent recevoir une partie maintenant et le reste plus tard, ou la totalité maintenant, ou encore tout plus tard.

Senator Marshall: To make sure I understand this correctly, are employees that have not reached their cap no longer able to accumulate? I was under the impression that new people coming in would no longer be able to avail themselves of this severance program but that people who are already in the public service could continue to accumulate to the maximum.

Mr. Matthews: They will no longer accumulate for severance related to voluntary departure. There is a separate set of rules for departures that are involuntary.

Senator Marshall: I understand the distinction.

Mr. Matthews: They will still continue to accumulate under that scenario, but existing public servants will no longer accumulate additional severance leave for voluntary departures.

Senator Marshall: If someone has accumulated five weeks for five years, that is it?

Mr. Matthews: That is it for voluntary departure.

Senator Marshall: I would be interested in knowing how many employees that will cover.

Mr. Matthews: It is 110,000 employees.

Senator Marshall: If you are flooded with requests for these payments, are you able to process all the payments in one year assuming that the \$1.3 billion is approved?

Mr. Matthews: The 75 per cent is an estimate, as I have said. We have enough flexibility in the central votes to manage the 25 per cent until the next supply period. If we had a rush, we may come back in Supplementary Estimates (B) for additional funding. The 75 per cent is based on history, but it gives us the flexibility we need in case more is forecasted.

Senator Marshall: If you do not spend it all, you cannot spend it on something else. It lapses.

Mr. Matthews: It is a central vote designed around compensation, so it would lapse.

Senator Callbeck: On page 19 in Supplementary Estimates (A), under Canadian Heritage, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission is asking for \$2.6 million for "Funding to conduct investigations and enforcement activities associated for the operation of the National Do Not Call List." What events have generated the need to conduct such investigations?

Le sénateur Marshall : Je veux m'assurer de bien comprendre. Est-ce qu'il deviendra impossible pour les employés ayant atteint leur plafond de continuer à en accumuler? J'avais l'impression qu'il ne serait plus possible pour les nouveaux employés de se prévaloir de ce programme d'indemnisation, mais que ceux faisant déjà partie de la fonction publique pourraient continuer à accumuler des sommes jusqu'au maximum.

M. Matthews : Leurs indemnités de départ volontaire ne pourront plus s'accumuler. Les règles sont différentes pour les départs involontaires.

Le sénateur Marshall : Je comprends.

M. Matthews : Pour cette éventualité, leurs contributions se poursuivront, mais les fonctionnaires actuellement en poste ne pourront plus accumuler d'argent supplémentaire pour l'indemnité de départ volontaire.

Le sénateur Marshall : Par exemple, dans le cas d'un employé qui a accumulé l'équivalent de cinq semaines pour cinq années de service, n'est-ce pas?

M. Matthews : Cela s'applique aux départs volontaires.

Le sénateur Marshall : J'aimerais savoir combien d'employés sont concernés.

M. Matthews : Cent dix mille employés.

Le sénateur Marshall : Si vous êtes submergés de demandes pour le versement de cette indemnité, êtes-vous en mesure de traiter tous les paiements en une année, en supposant que le montant de 1,3 milliard est approuvé?

Comme je l'ai dit, le taux de 75 p. 100 est une estimation. Les crédits centraux confèrent suffisamment de souplesse pour gérer les 25 p. 100 restants jusqu'à la prochaine période de crédits. En cas de ruée, nous pouvons demander des fonds supplémentaires dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Le taux de 75 p. 100 repose sur un fondement historique, mais il nous donne la marge de manœuvre nécessaire au cas où on prévoirait des besoins plus grands.

Le sénateur Marshall : Si vous ne pouvez pas dépenser tout le montant, vous ne pouvez pas le consacrer à autre chose. Le fonds devient périmé.

M. Matthews : C'est un crédit central servant à l'indemnisation. S'il n'est pas utilisé, il devient périmé.

Le sénateur Callbeck : À la page 41 du Budget supplémentaire des dépenses (A), sous la rubrique « Patrimoine canadien », le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes demande 2,6 millions de dollars pour les activités d'enquête et d'application de la loi liées à l'administration de la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus. Qu'est-il arrivé pour que l'on ait besoin de mener de telles enquêtes?

Mr. Matthews: This is ongoing work related to the program around the National Do Not Call List. If I recall correctly, this is an extension of a program that was set to expire on March 31. This is a continuation of the existing program. It is not related to new events.

I am looking to my colleague to confirm that I have this right.

Ms. Thornton: Yes, it is basically continuing the investigation and enforcement activities for this year that had been previously launched. It was launched in 2008, delegated at one point, did not work. As of March 21, the list includes over 9.4 million subscribers. The amount requested is consistent with what was requested in previous years; \$2.5 million in 2010-11 supplementary estimates and \$2.6 million in 2009-10. It is the continuation of the investigation and enforcement activities.

Mr. Matthews: This is a continuation of the program that was already being offered in previous years. The funding for the program needed to be renewed through supplementary estimates, which is what we are doing here.

Senator Callbeck: The enforcement for this program is here. What about investigations? How much is being spent on that? What is the breakdown?

Mr. Matthews: I am not aware of the breakdown between the two, but we can undertake to get back to you on that.

Senator Callbeck: Has the Do Not Call List met the purpose for which it was designed?

Mr. Matthews: I am not aware that there has yet been an evaluation of the program. There is a requirement to do an evaluation of our programs every so often, and I do not recall seeing one. When an organization comes forward for additional funding, as in this case, the department would assure us that the actual program is meeting its design purposes, so there is a dialogue there.

Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Information Division, Treasury Board of Canada Secretariat: We do not actually have an evaluation of the program. We do have early results of a survey conducted in February and March of this year, I believe. There is an indication through that survey that approximately 50 per cent of the people on the list are reporting that they are receiving fewer nuisance calls.

Senator Callbeck: Are there any plans to do a complete investigation or evaluation?

Mr. Matthews: The Treasury Board policy on evaluation requires that there be an evaluation every five years on the program front, so there will eventually be an evaluation of this, although there has not been a full evaluation conducted yet. The survey was an interim measure to help justify the continuation of this program.

Ms. Thornton: Another indicator of success of effectiveness is that so far over \$1.8 million have been recouped through penalties or fines from telemarketers.

M. Matthews : Il s'agit d'une activité permanente, reliée au programme concernant la liste nationale de numéros exclus. Si je ne m'abuse, c'est la prolongation d'un programme qui devait prendre fin le 31 mars. C'est la poursuite du programme existant. Ce n'est pas lié à des événements récents.

Ma collègue voudra bien confirmer, s'il y a lieu.

Mme Thornton : Oui, au fond, c'est la poursuite, cette année, des activités d'enquête et d'application entreprises antérieurement. La liste a été créée en 2008, a été ultérieurement déléguée, mais cela n'a pas fonctionné. Au 21 mars, elle comptait plus de 9,4 millions d'inscrits. Le montant demandé correspond à ceux qui ont été demandés par le passé : 2,5 millions dans le Budget des dépenses supplémentaires de 2010-2011 et 2,6 millions dans celui de 2009-2010. Ces montants sont affectés à la poursuite des activités d'enquête et d'application.

M. Matthews : C'est la poursuite du programme qui était déjà offert au cours des années antérieures. Il fallait renouveler le financement du programme grâce au Budget des dépenses supplémentaires, ce que nous faisons ici.

Le sénateur Callbeck : L'application de la loi en vertu du programme, c'est ici. Qu'en est-il des enquêtes? Combien y consacre-t-on? Quelle est la ventilation?

M. Matthews : Je n'ai pas de renseignements à ce sujet, mais nous pouvons les obtenir.

Le sénateur Callbeck : La liste sert-elle aux fins prévues?

M. Matthews : J'ignore si on a déjà évalué le programme. Nous sommes censés évaluer périodiquement nos programmes. Je n'ai pas souvenir d'une telle évaluation. Quand un organisme demande des fonds supplémentaires, comme dans ce cas ici, le ministère nous assure que le programme, effectivement, atteint ses objectifs prévus. Il y a donc un dialogue à ce sujet.

Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : En fait, nous ne possédons pas d'évaluation du programme. Je pense que nous détenons les premiers résultats d'une enquête menée en février et mars derniers. La moitié des sondés inscrits sur la liste disent recevoir moins d'appels importuns.

Le sénateur Callbeck : Prévoit-on une enquête ou une évaluation complète?

M. Matthews : La politique du Conseil du Trésor exige évaluation quinquennale des programmes. Le programme sera donc évalué, bien qu'on n'ait pas encore mené d'évaluation complète. L'enquête était une mesure intérimaire pour aider à justifier la poursuite du programme.

Mme Thornton : Un autre indicateur de réussite de l'efficacité est le prélèvement de plus de 1,8 million de dollars d'amendes et de sanctions imposées aux télévendeurs.

Senator Callbeck: Is that \$1.8 million since the program started?

Ms. Thornton: In the past two years.

Senator Callbeck: On page 21, the Financial Transactions Reports Analysis Centre of Canada is requesting an additional \$14.7 million, which is a huge amount. It is 40 per cent of what was asked for initially. Why is such a large amount required here?

Ms. Thornton: Budget 2006 had originally set aside annual funding of about \$28 million to help FINTRAC, the Canadian Border Services Agency, the RCMP and the Office of the Director of Public Prosecutions to address compliance with international Financial Action Task Force recommendations, operational funding pressures and to comply with recommendations in the 2004 Auditor General's report.

The funding was allocated for five years and ended in 2010-11. There has now been a 10-year evaluation and, based on the positive results of that, we have approved ongoing allocations of funding to support the continued regime. This funding will allow FINTRAC the resources necessary to continue its activities to ensure that they can safeguard against criminal activity. It will specifically enable them to continue to receive reports from financial intermediaries and other reporting entities to analyze suspicious transactions and provide information to enforcement agencies for further investigation.

This is equivalent to monies that had been approved for the past five years. The funding had stopped. There has been an evaluation and a decision to continue.

Senator Callbeck: What was the total amount spent in 2010-11 with the supplements and so on?

Mr. Matthews: Going from memory, the amount was roughly the same as is being requested here. It is basically a continuation of what is existing.

Ms. Santiago: We have an indication in the Main Estimates that in 2010-11 it was in the order of \$16.2 million. The reason their Main Estimates was showing so low is that the funding approval for 2011-12 was not available in time to be included in the Main Estimates.

Senator Callbeck: On page 27, we have Canada Mortgage and Housing Corporation. You mentioned that in your opening comments, and I think it is about \$253 million. Have the agreements for the provinces been finalized?

Mr. Matthews: The agreements with the provinces have been finalized, and the provinces will be spending their portion in fairly short order. The justification for including this in Supplementary Estimates (A) is so that we can line up with the provinces' plans.

Senator Callbeck: Have all the agreements been signed?

Le sénateur Callbeck : Est-ce depuis le début du programme?

Mme Thornton : Non. Depuis deux ans.

Le sénateur Callbeck : À la page 27, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada demande 14,7 millions de dollars de plus. C'est toute une somme. C'est 40 p. 100 du montant d'abord demandé. Qu'est-ce qui explique cet important besoin?

Mme Thornton : Dans le budget de 2006, on avait prévu un financement annuel d'environ 28 millions pour aider le centre, l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC et le Bureau du directeur des poursuites pénales à respecter les recommandations du Groupe d'action financière internationale, à répondre aux pressions exercées sur les fonds de soutien et à se conformer aux recommandations formulées par la vérificatrice générale, dans son rapport de 2004.

Le financement, accordé pour cinq ans, a pris fin en 2010-2011. Une évaluation décennale a eu lieu et, sur la foi des résultats positifs qu'elle a livrés, nous avons approuvé la poursuite du financement. Ce financement procurera au centre les ressources nécessaires à la poursuite de ses activités de sauvegarde contre l'activité criminelle. Plus précisément, il lui permettra de continuer à recevoir des rapports d'intermédiaires financiers et d'autres organisations pour analyser les opérations suspectes et renseigner les organismes de police et d'enquête.

Le montant équivaut à ceux qui ont été approuvés au cours des cinq dernières années. Le financement s'était arrêté. Il y a eu évaluation, puis décision de poursuivre.

Le sénateur Callbeck : Combien, en tout, a été dépensé en 2010-2011, avec les suppléments, et cetera?

M. Matthews : De mémoire, je peux dire que le montant était en gros celui qui est demandé ici. C'est, au fond, la poursuite du programme en place.

Mme Santiago : D'après le Budget principal des dépenses, c'était, en 2010-2011, de l'ordre de 16,2 millions. Si cela semble si peu, c'est faute, pour les fonds destinés à 2011-2012, d'avoir été approuvés à temps pour y figurer.

Le sénateur Callbeck : À la page 46, nous avons la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Vous en avez parlé dans vos remarques liminaires, et je pense que c'est environ 253 millions de dollars. Les accords avec les provinces ont-ils été conclus?

M. Matthews : Ils ont été conclus, et les provinces dépenseront leur part assez vite. Le montant figure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour nous permettre de nous adapter aux plans des provinces.

Le sénateur Callbeck : Les accords ont-ils tous été signés?

Mr. Matthews: I cannot say that they have all been signed. The agreement is a joint federal-provincial initiative. My understanding is that the provinces are in a fairly large hurry to get the spending going on this front, so that was the justification for the urgency. I cannot speak to whether agreements have actually been signed. Typically, when we have agreements with provinces that are contingent upon something receiving funding, there is a contingency clause built into the agreement itself that says it is contingent upon funding being received to safeguard against this.

Senator Callbeck: You do not have a breakdown of that \$253 million.

Mr. Matthews: No, I do not.

Senator Callbeck: Will there be any money for the residential rehabilitation program and emergency repairs?

Mr. Matthews: I know there is a combination of new units as well as repairs to existing units, but I do not have a detailed breakdown.

Senator Callbeck: Is it possible to get that information?

Mr. Matthews: I can try.

Senator Callbeck: Can we get the breakdown according to the provinces?

Mr. Matthews: You would like it by province?

Senator Callbeck: Yes, please, particularly for those two programs. I would like to be able to compare it to know whether there is an increase there, because there is tremendous demand for those two programs in my province.

I saw in here somewhere, but I do not have the exact page, the grant program that was proposed to attract candidates into the Red Seal trades. Could you talk a little bit about that program? Are those grants going to individuals or to institutions?

Ms. Thornton: Senator, I think you may be referring to the apprenticeship grants under the HRSDC portfolio. Two grants are being discussed there and being merged. In each instance, those grants go to individuals. The first is the Apprenticeship Incentive Grant announced in Budget 2006. It is a \$1,000 grant to registered apprentices when they complete first or second year of their apprentice program in one of Red Seal trades.

The second grant is the Apprenticeship Completion Grant. It was announced in Budget 2009 and provides a \$2,000 grant to apprentices that complete a journeyman certification in a Red Seal trade.

M. Matthews : Je ne saurais dire. L'accord est une initiative fédéroprovinciale. Je pense que ce sont les provinces qui sont assez pressées d'engager des dépenses dans ce domaine, ce qui explique la relative urgence de la situation. Je ne peux pas confirmer la signature des accords. Ordinairement, quand nous concluons avec une province un accord qui dépend du financement de quelque chose, l'accord comporte une clause de réserve qui, par précaution, en rend l'exécution conditionnelle à la réception du financement.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous une ventilation de ces 253 millions?

M. Matthews : Non.

Le sénateur Callbeck : Y aura-t-il de l'argent pour le programme de remise en état des logements et les réparations d'urgence?

M. Matthews : Je sais qu'il y a une combinaison des nouvelles unités de logement ainsi que des réparations aux unités existantes, mais je n'ai pas de ventilation détaillée.

Le sénateur Callbeck : Est-il possible d'obtenir ces renseignements?

M. Matthews : Je veux bien essayer.

Le sénateur Callbeck : Pouvons-nous obtenir une ventilation selon les provinces?

M. Matthews : Vous voudriez une ventilation par province?

Le sénateur Callbeck : Oui, s'il vous plaît, particulièrement en ce qui concerne ces deux programmes. Une comparaison me permettrait de déterminer s'il y a augmentation sur ce point, parce que, dans ma province, ces deux programmes sont très en demande.

J'ai vu ici, quelque part, je ne me souviens pas à quelle page exactement, le programme de subvention proposé pour attirer des candidats dans les métiers désignés Sceau rouge. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce programme? Les subventions en question sont-elles destinées à des individus ou à des établissements?

Mme Thornton : Je pense que vous parlez des subventions aux apprentis, dans le portefeuille de Ressources humaines et Développement des compétences. Il est question de la fusion de deux subventions, toutes deux destinées à des individus. La première est la subvention incitative aux apprentis, annoncée dans le budget de 2006. D'une valeur de 1 000 \$, elle est versée aux apprentis inscrits, à la fin de leur première ou deuxième année d'apprentissage dans un des métiers désignés Sceau rouge.

La deuxième est la subvention d'achèvement de la formation d'apprenti, annoncée dans le budget de 2009, d'une valeur de 2 000 \$, versée aux apprentis qui terminent leur certification de compagnon d'apprentissage dans un de ces métiers.

Together, these grants approach different ends to provide the incentive, the motivation and the ability to continue. HRSDC is simply seeking to merge the two so they have more flexibility in transferring monies between the two to meet the demand.

Senator Callbeck: There is really nothing new here; it is combining two programs.

Ms. Thornton: Yes.

Senator Ringuette: Was the apprenticeship program a sponsorship for the employer and not the employee?

Ms. Thornton: There are a series of apprenticeship programs, and that may well be. In these instances, these two grants are monies that actually go to the apprentices or the individuals, but other programs help support employers to provide training and opportunities.

Senator Ringuette: Sponsorship in the trade program.

Ms. Thornton: Yes. There are programs that do that, but not these two.

Senator Callbeck: On page 34, under Industry Canada, there is \$44.4 million to extend broadband coverage. Will some of that money be spent in Atlantic Canada? Could you tell me the details, please?

Mr. Matthews: I do not have a breakdown by province as to how this will work.

Senator Callbeck: Could you get that information?

Mr. Matthews: We can try, although I am not certain we can get that information by province.

Senator Gerstein: Thank you, witnesses, for being before us today. You have been informative.

My question has nothing to do with Supplementary Estimates (A) but rather relates to the opening remarks made by our chair with regard to your introduction. I am fascinated that we have before us an assistant secretary, an executive director and a senior director. My question really relates to you giving us some of the relationship between you in terms of what it is you in fact do for the government. Where I am coming from is that had there been other items in Supplementary Estimates (A), something to do with defence or health, would you be reporting the same way, or are you totally focused on these particular items? I would like to understand more in terms of how you fit into the process of dealing with these.

Mr. Matthews: This is an explanation of how we are organized in the expenditure management sector. I will speak broadly at first to the responsibilities of the Expenditure Management Sector, and then I will turn specifically into the question.

Ensemble, ces subventions proposent différents moyens pour encourager, motiver et permettre la poursuite de leur formation aux apprentis. Le ministère cherche simplement à fondre les deux ensemble pour obtenir plus de souplesse dans le transfert d'argent entre les deux, afin de répondre à la demande.

Le sénateur Callbeck : Il n'y a vraiment rien de neuf ici; c'est la combinaison de deux programmes.

Mme Thornton : Oui.

Le sénateur Ringuette : Le programme d'apprentissage était-il un parrainage pour l'employeur plutôt que l'employé?

Mme Thornton : Il existe une série de ces programmes, et c'est peut-être le cas. En ce qui concerne ces deux subventions, elles sont destinées aux apprentis ou aux individus, mais d'autres programmes aident les employeurs à donner de la formation et à des occasions à saisir.

Le sénateur Ringuette : Le parrainage dans le programme de métiers.

Mme Thornton : Oui. Il existe des programmes à cette fin, mais ce ne sont pas ces deux-là.

Le sénateur Callbeck : À la page 33, sous la rubrique « Industrie », 44,4 millions de dollars servent à l'extension de la couverture des services à large bande. Une partie de cet argent sera-t-elle dépensée dans le Canada atlantique? Pourriez-vous, s'il vous plaît, me donner plus de détails?

M. Matthews : Je n'ai pas de ventilation par province de cet argent.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous l'obtenir?

M. Matthews : Je veux bien essayer, mais je doute de pouvoir l'obtenir par province.

Le sénateur Gerstein : Merci, mesdames et messieurs les témoins, de votre présence parmi nous aujourd'hui. Vous nous avez bien renseignés.

Ma question n'a rien à voir avec le Budget supplémentaires des dépenses supplémentaire (A), mais plutôt sur votre présentation par notre président. La présence d'un secrétaire adjoint, d'une directrice exécutive et d'une directrice principale me fascine. Quels sont les rapports mutuels entre vos fonctions particulières dans l'administration fédérale? Si des postes du Budget supplémentaire des dépenses (A) avaient concerné la défense ou la santé, votre façon de répondre serait-elle la même ou êtes-vous spécialistes des questions traitées? Quand il s'agit d'y répondre, où vous situez-vous dans le processus?

M. Matthews : Voici comment nous sommes organisés dans le Secteur de la gestion des dépenses. J'exposerai d'abord nos responsabilités générales avant de répondre plus précisément à la question.

The Expenditure Management Sector has a number of responsibilities, one of which is the reason we are here today — the management of the supply process for the Government of Canada. We also have in the sector the policy on evaluations, responsibility for Canada's performance and the coordination of the reports on plans and priorities. We have some compensation costing analysts, as well as running the expenditure review exercises that have been ongoing in the government for the past few years.

Senator Gerstein: That is all expenditures.

Mr. Matthews: That is all expenditures, yes, of the government.

Having said that, obviously, when you are producing documents that result in submissions from departments, there is interaction with departments. The way we have organized ourselves is to use analysts who are experts on specific files at the departmental level.

The two people with me today are part of my management team, and they are specifically involved around the expenditure management process for the business of supply and estimates. They would have analysts who are actually experts in each department. When we receive a request from a department, there is a dialogue and some expertise within the centre about the request being made.

Ms. Thornton: I report to Bill Matthews. At a very straightforward level, my job is making sure that the money is where it needs to be so it can get to Canadians when it needs to get to them. All of that, excluding statutory, is voted on by Parliament. My goal is to present it as transparently as possible to you so help inform that decision making.

Mr. Matthews: Perhaps you could explain how you have organized your team. Are they broken down by department?

Ms. Thornton: When we come here, we do brief overviews of each area, because we do have teams with analysts who are responsible for various sectors — social programs, economic, justice. They work with the program sector counterparts within the Treasury Board Secretariat to get us some core information for you.

We skim the surface, in many instances, when doing our reports to you because we want to make sure you have a good enough overview so that you know whether you have to invite someone else, such as one of our other colleagues. In Supplementary Estimates (B), which will be much bigger, we will do our best to have as much information as we possibly can, but we cannot provide the same level of information that the departments do. We try to give you an overview to allow you to be able to discern where further follow-up is required.

Le secteur possède un certain nombre de responsabilités. L'une d'elles explique notre présence ici. C'est la gestion du processus d'examen des crédits du gouvernement du Canada. Le secteur s'occupe également de la politique des évaluations, des performances du Canada et de la coordination des rapports sur les plans et les priorités. Nous avons des analystes de l'établissement des coûts d'indemnisation et nous effectuons depuis quelques années des examens des dépenses du gouvernement.

Le sénateur Gerstein : Vous parlez de toutes les dépenses.

M. Matthews : Oui, toutes celles du gouvernement.

Cela dit, produire des documents qui entraînent des présentations de la part des ministères implique manifestement une interaction avec eux. Nous nous sommes organisés pour recourir à des analystes bien au fait de certains dossiers ministériels.

Les deux personnes qui m'accompagnent font partie de mon équipe de gestionnaires. Elles s'intéressent particulièrement au processus de gestion des dépenses pour l'examen des crédits et le budget des dépenses. Elles disposent d'analystes qui sont effectivement des spécialistes de chaque ministère. Quand nous recevons une demande d'un ministère, un dialogue s'instaure sur la demande, et des spécialistes du centre s'en occupent.

Mme Thornton : Je relève de Bill Matthews. Très simplement, mon travail consiste à s'assurer que l'argent se trouve au bon endroit pour parvenir aux Canadiens qui en ont besoin. Tout cela, exception faite des montants prescrits par la loi, est voté par le Parlement. Mon objectif est de présenter les données avec le plus de clarté possible pour vous aider dans vos décisions.

M. Matthews : Peut-être pourriez-vous expliquer comment vous avez organisé votre équipe. Est-elle divisée en fonction des ministères?

Mme Thornton : Quand nous sommes convoqués ici, nous voyons rapidement chaque secteur, parce que nous avons des équipes d'analystes chargés de divers secteurs — programmes sociaux, économie, justice. Ils travaillent avec des homologues du secteur de programme du Secrétariat du Conseil du Trésor pour obtenir des renseignements de base pour vous.

Dans les rapports que nous vous adressons, nous effleurons souvent la question, parce que nous voulons que vous ayez une vue d'ensemble suffisamment bonne pour savoir si vous devez inviter quelqu'un d'autre, comme l'un de nos autres collègues. Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), qui est un document beaucoup plus volumineux, nous faisons de notre mieux pour recueillir le plus de renseignements possible, mais nous ne pouvons pas fournir le même niveau d'information que les ministères. Nous essayons de vous donner un aperçu général pour vous permettre de savoir s'il faut creuser davantage la question.

Ms. Santiago: Most of these analysts who have department or portfolio specific responsibilities report through to me. I am, if you like, the first line of management responsible for making sure the submissions that come to the Treasury Board are reviewed and dealt with appropriately at the point of ministers' initial approval. The analysts in my work groups are also responsible for consolidating that information in order to provide the summaries needed to set up Main Estimates, for example, and to ensure that we have the level of information on the statutory forecasts, the transfer payments and things that need to actually go into the book.

As demonstrated today, I also ensure at this end that we have some technical information, if needed, at the point of the committee meeting to add to the overview information that Mr. Matthews and Ms. Thornton present.

Senator Gerstein: Could you give the committee an idea of how large your group would be if you take the three of you with what you are discussing?

Mr. Matthews: If you take the whole sector for which I am responsible, it is roughly 150 people. If you mean just expenditure management as it relates to the business supply, that is Ms. Thornton's team.

Ms. Thornton: It is 30 people, which includes Ms. Santiago.

The Chair: Mr. Matthews, you have 130 people.

Mr. Matthews: I have 150, which includes Ms. Thornton's and Ms. Santiago's.

The Chair: How large is Treasury Board of Canada Secretariat?

Mr. Matthews: I am going from memory here. I have in my head the figure of about 1,200.

The Chair: That is the secretariat, which is one part of the Treasury Board.

Mr. Matthews: Treasury Board is the cabinet committee. Treasury Board of Canada Secretariat is the administrative support for the cabinet committee.

Did you want to correct me on my guess, Ms. Santiago?

Ms. Santiago: I think it is a little higher, but I am not sure how much higher.

Mr. Matthews: Let us say 1,200 to 1,500.

The Chair: If it is significantly different, you can let us know when you answer those other questions. Thank you for the interesting explanation. Nobody had asked that question in the last few years, so that was very good.

Mme Santiago : La plupart des analystes qui possèdent des responsabilités pour un ministère ou un portefeuille relèvent de moi. Je suis en quelque sorte un gestionnaire de première ligne chargé de s'assurer que les présentations au Conseil du Trésor sont examinées et qu'on s'en occupe convenablement au stade de l'approbation initiale du ministre. Les analystes de mon groupe de travail sont également chargés de rassembler ces renseignements afin de fournir les résumés nécessaires à l'établissement du Budget principal des dépenses, par exemple, et de s'assurer que nous avons le niveau d'information sur les prévisions réglementaires, les paiements de transfert et les éléments qui doivent se retrouver dans le document.

Comme nous l'avons montré aujourd'hui, je m'assure également, à cette fin, que nous possédons des renseignements techniques, au besoin, pour la réunion du comité, pour les ajouter aux renseignements de la vue d'ensemble que présentent M. Matthews et Mme Thornton.

Le sénateur Gerstein : Pouvez-vous donner au comité une idée du nombre de personnes que compterait votre groupe pour ce dont vous discutez tous les trois?

M. Matthews : Dans tout le secteur dont je suis chargé, 150 personnes en gros. Si vous parlez simplement de la gestion des dépenses en matière d'examen des crédits, c'est l'équipe de Mme Thornton :

Mme Thornton : On parle de 30 personnes, y compris Mme Santiago.

Le président : Monsieur Matthews, vous disposez de 130 personnes.

M. Matthews : J'en dispose de 150, parmi lesquelles Mmes Thornton et Santiago.

Le président : Quel est l'effectif du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada?

M. Matthews : De mémoire, environ 1 200 personnes.

Le président : C'est le Secrétariat, qui est une partie du Conseil du Trésor.

M. Matthews : Le Conseil du Trésor est le Comité du Cabinet. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est le soutien administratif de ce comité.

Voulez-vous me corriger, madame Santiago?

Mme Santiago : Je crois que le nombre est un peu plus élevé, mais je ne sais pas de combien.

M. Matthews : Disons que c'est entre 1 200 et 1 500.

Le président : Si le nombre est considérablement plus élevé, veuillez nous en informer lorsque vous répondrez aux autres questions. Merci beaucoup pour cette explication intéressante. Personne n'a posé cette question au cours des dernières années, alors cela aura valu la peine.

Senator Ringuette: Before I go to the issue of pay benefits, I have some questions concerning page 20. Under Finance, there is the item “Establishment of a Canadian Securities Regulation Regime and Canadian Regulatory Authority,” for \$150 million. A few items further down, we see the “Canadian Securities Regulation Regime Transition Office” for \$11 million. That is a total of \$161 million for an issue that has been referred to the Supreme Court of Canada. The Parliament of Canada does not even have the legislation. Why would we have \$161 million in requested funding for something that has been referred to the Supreme Court of Canada?

Mr. Matthews: The authorities mentioned here are statutory in nature, so they come from legislation that I believe was in the Budget Implementation Act of 2009. These are for information purposes.

When there is a legal challenge against a framework, it can have an impact on the plans of a department or of a certain program. That being said, this legislation was approved. The spending authority exists. There may not be legal authority yet to do what they have to, and that has to be taken into account when they plan their work for the year. It is an information item that is based on the statutory authority that exists already.

That legal challenge will no doubt have an impact on how the work proceeds. When there is an update on actual spending, you may find that the spending under the statutory authority is not anywhere near what was forecasted because the Supreme Court challenge may delay their plans.

Senator Ringuette: Exactly, so through the fiscal year, we will have Supplementary Estimates (B) and Supplementary Estimates (C). As far as being wise with the spending authority of Parliament and Treasury Board due diligence, this \$161 million is essentially in the Main Estimates of this year and we have not looked at that yet.

The Chair: We did in March.

Senator Ringuette: We did somewhat; we started to, anyway.

I do not see the logic for that spending authority because the issue has been referred to the Supreme Court of Canada. It might take another six or twelve months; no one knows. Why ask Parliament to finance an issue that is not yet in existence when there is no need for funds tomorrow?

Mr. Matthews: This is, again, a statutory authority. We are not asking for votes here. I appreciate your point, but I would suggest perhaps looking at the report on plans and priorities for the

Le sénateur Ringuette : Avant de passer à la question des charges salariales et sociales, j'aurais quelques questions à vous poser sur les informations que l'on retrouve à la page 26. Sous la section Finance, on retrouve une initiative intitulée « Mise sur pied d'un régime canadien et d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières », pour une valeur de 150 millions de dollars. Un peu plus bas, il est question d'un « Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières » pour 11 millions de dollars. Cela fait 161 millions de dollars pour un dossier dont la Cour suprême du Canada a été saisie. Le Parlement du Canada n'a même pas de projet de loi sur la question. Pourquoi demande-t-on 161 millions de dollars pour un dossier qui a été renvoyé à la Cour suprême du Canada?

M. Matthews : Les autorités mentionnées disposent d'un pouvoir statutaire qui découle, si je ne m'abuse, de la Loi d'exécution du budget de 2009. Ces informations apparaissent à titre informatif.

Lorsqu'un cadre fait l'objet d'une contestation juridique, cela peut avoir un impact sur les plans d'un ministère ou sur certains programmes. Cela dit, cette loi a été approuvée. Donc, les pouvoirs de dépenser existent. Les autorités n'ont peut-être pas encore le pouvoir légal de faire ce qu'elles doivent faire, alors elles doivent en tenir compte lorsqu'elles planifient leurs activités pour l'année. Cette information s'appuie sur un pouvoir statutaire déjà existant.

Il ne fait aucun doute que cette contestation juridique aura un impact sur le déroulement des activités. Lorsque les dépenses actuelles auront été mises à jour, les dépenses liées au pouvoir statutaire seront peut-être très loin de ce qui était prévu, car la contestation dont la Cour suprême du Canada a été saisie pourrait retarder leurs plans.

Le sénateur Ringuette : C'est ça, donc au cours de l'exercice, nous devons étudier le Budget supplémentaire des dépenses (B) et le Budget supplémentaire des dépenses (C). Donc, pour ce qui est de faire preuve de sagesse avec le pouvoir de dépenser du Parlement et la diligence raisonnable du Conseil du Trésor, cette somme de 161 millions de dollars est essentiellement incluse dans le Budget principal des dépenses de cette année et nous ne l'avons pas encore étudié.

Le président : Nous l'avons étudié au mois de mars.

Le sénateur Ringuette : Oui, en quelque sorte; à tout le moins, nous avons amorcé l'étude.

Je ne vois pas la logique de ce pouvoir de dépenser, puisque la question a été renvoyée à la Cour suprême du Canada. Personne ne sait combien de temps il faudra encore attendre; peut-être six ou douze mois. Pourquoi demander au Parlement de financer une initiative qui n'existe pas et pour laquelle les fonds ne sont pas immédiatement nécessaires?

M. Matthews : Encore une fois, il s'agit d'un pouvoir statutaire. Nous ne demandons pas de crédits. Je comprends votre point, mais je vous propose de regarder le rapport sur les

Department of Finance, where they would articulate in more detail what exactly they have planned under this initiative. It could be anything from their original plans, or it could be around the management of the court challenges, but I am speculating here.

Ms. Thornton: At the moment, these would be in the estimates only for your information. I do take your point, but you are not being asked to vote on these in terms of what you vote on in the appropriation bills. You do not vote on statutory items in the appropriation bills. These are approved through statutes other than the appropriation bill. We present them for your information.

It is a good point, a good question, a good follow-up, and it is noted. However, you will not have to vote on it at the end of this month.

Senator Ringuette: I will have my eye on it; that is for sure.

Ms. Thornton: One of the reasons they are there is for information.

Senator Ringuette: What is the reason for the Department of Finance purchasing domestic coinage for \$130 million?

Mr. Matthews: That is another statutory item, and I am not clear on what that item is.

Senator Ringuette: Chair, I think we need to have the Department of Finance here.

The Chair: This is Supplementary Estimates (A), and you are looking at Main Estimates and primarily statutory items under the Main Estimates.

Senator Ringuette: We were just told the Main Estimates would be included in the ways and means, I think.

The Chair: We are dealing with Main Estimates at our meetings tomorrow, but we do not have Treasury Board before us. I see what you are doing and am allowing you to expand your questioning. However, we have less than a half hour left on Supplementary Estimates (A).

Senator Ringuette: I will move on. I have many questions and highlighted items.

One of the items is on page 31, under Industry, "Liabilities under the *Canada Small Business Financing Act*," and I am very much aware of that program. Is \$110 million an increase with regard to the last three years because of the economic situation?

plans et les priorités du ministère des Finances. Celui-ci vous donnera plus de détails sur ce que le ministère a prévu dans le cadre de cette initiative. Il pourrait être question des plans originaux, ou de la gestion des contestations judiciaires, mais je ne fais que spéculer.

Mme Thornton : Pour le moment, ces données ne sont fournies qu'à titre informatif. Je comprends votre point, mais nous ne vous demandons pas de voter sur ces projets dans le cadre du projet de loi de crédits. Vous ne votez pas sur des postes législatifs compris dans le projet de loi de crédits. Ceux-ci sont approuvés dans le cadre d'autres lois. Nous vous fournissons ces données à titre informatif.

C'est un bon point, une bonne question et un bon suivi, et nous en prenons note. Toutefois, vous n'aurez pas à voter sur cette question à la fin du mois.

Le sénateur Ringuette : Mais je vais suivre cette question de près, c'est certain.

Mme Thornton : C'est une des raisons pour lesquelles ces éléments ont été inclus à titre informatif seulement.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi le ministère des Finances achète-t-il 130 millions de dollars de pièces de monnaie canadiennes?

M. Matthews : Il s'agit d'un autre poste statutaire, mais je ne suis pas certain de savoir ce que cela concerne.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, je crois que nous devons inviter le ministère des Finances à témoigner.

Le président : Nous étudions le Budget supplémentaire des dépenses (A). Vous vous attardez au Budget principal des dépenses et principalement aux postes statutaires que l'on y retrouve.

Le sénateur Ringuette : Si je ne m'abuse, on vient juste de nous dire que le Budget principal des dépenses serait inclus dans les voies et moyens.

Le président : Nous aborderons le Budget principal des dépenses lors de nos réunions de demain, mais pour le moment, ce n'est pas le Conseil du Trésor qui est venu témoigner. Je vois où vous voulez en venir et je vous permets d'élargir la portée de vos questions. Cependant, il nous reste moins d'une demi-heure pour étudier le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le sénateur Ringuette : D'accord, je vais passer à autre chose. J'ai de nombreuses questions à poser et de nombreux points à souligner.

À la page 30, sous Industrie, on peut lire « Obligations contractées en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* ». Je connais très bien ce programme. Les 110 millions de dollars en question, est-ce une augmentation par rapport aux trois dernières années en raison de la situation économique?

Mr. Matthews: Again, we are looking at the Main Estimates figure. That is a statutory item, so it is an estimate of what will be spent.

Anything with an “S” beside it is statutory, which means it is not part of what will be voted on through the appropriation bill. That “S” signifies “statutory,” and the legal authority to spend that comes from other legislation. There is no need for an appropriation bill to be voted for that spending authority.

Senator Ringuette: Then I will give you an item from Supplementary Estimates (A). On page 32, we have the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario. With respect to grants, estimates and contributions, there is a requirement for a little over \$45 million. When I look at the explanation on page 34, I see “Funding to support construction activities related to recreational infrastructure” for \$36 million; “residential and commercial redevelopment in Brantford, Ontario,” for \$10 million, for a total of \$47 million. What is recreational facility infrastructure?

Mr. Matthews: I cannot give you the exact details on which projects this is being used to fund, but there is what is called the RInC Program, which is the Recreational Infrastructure Canada Program. This is a case where we have not enough detail of the actual detailed expenditures. If you want detail on which projects that program will fund, the questions are best placed to officials from the department responsible who can provide the details.

Senator Ringuette: I am very curious because there is an additional \$45 million for these two items under a development agency in Ontario, whereas I have seen in the last few sessions of questions in the House of Commons that the economic development agency for Atlantic Canada had been cut and there is no money left with regard to recreational infrastructure.

Furthermore, if you go to the first part of page 34 regarding the question asked by my colleague Senator Callbeck with respect to broadband expansion, there is additional funding for \$44 million. We see an increase here, yet we in Atlantic Canada, through the agency responsible for the expansion of broadband in the Atlantic region, have seen a reduction of millions of dollars. Which section of Canada is that increase for?

Ms. Santiago: At this point, we do not actually have the details of which projects are covered under Federal Economic Development Agency for Southern Ontario funding. However, we do have information that all of the funding there is for the re-profiling of projects. Therefore, these were projects that were already initiated in the case of recreational infrastructure under Budget 2009 and for residential and commercial redevelopment

M. Matthews : Encore une fois, il s’agit de données comprises dans le Budget principal des dépenses. C’est un poste statutaire. Il s’agit donc d’une évaluation des dépenses.

Toutes les initiatives précédées d’un « L » sont autorisées par la loi, ce qui veut dire qu’elles ne feront pas l’objet d’un vote dans le cadre du projet de loi de crédits. Le « L » signifie légal, et le pouvoir légal de dépenser autorisé par d’autres lois. Ce pouvoir de dépenser n’a pas à faire l’objet d’un vote dans le cadre d’un projet de loi de crédits.

Le sénateur Ringuette : Alors, passons au Budget supplémentaire des dépenses (A). À la page 31, il est question de l’Agence fédérale de développement économique pour le sud de l’Ontario. Pour les subventions, les dépenses et les contributions, on parle d’un peu plus de 45 millions de dollars. Selon les explications fournies à la page 33, il s’agirait de « Fonds pour appuyer les activités de construction liées à l’infrastructure des loisirs » pour une somme de 36 millions de dollars, et de « Fonds pour appuyer les activités de remise en état liées au développement résidentiel et commercial de Brantford, Ontario », pour une somme de 10 millions de dollars. Au total, cela fait 47 millions de dollars. Qu’entend-on par infrastructures de loisirs?

M. Matthews : Je ne peux pas vous donner des détails sur les projets qui seront financés grâce à cet argent, mais il y a un programme que l’on appelle le Programme d’infrastructures de loisirs du Canada. Dans ce cas-ci, nous n’avons pas suffisamment d’information sur les dépenses réelles détaillées. Si vous voulez savoir quels projets seront financés dans le cadre de ce programme, il serait préférable de parler avec des responsables du ministère concerné.

Le sénateur Ringuette : Je suis très curieuse, car il s’agit ici de 45 millions de dollars supplémentaires pour deux initiatives d’une agence de développement de l’Ontario, alors qu’au cours des dernières périodes de questions à la Chambre des communes, nous avons appris que l’Agence de développement économique du Canada atlantique avait vu son financement être réduit et qu’il n’y avait plus d’argent pour les infrastructures de loisirs.

De plus, concernant la question de ma collègue, le sénateur Callbeck, au sujet de l’élargissement de la couverture des services à large bande, vous verrez au début de la page 34 qu’il est question d’un financement additionnel de 44 millions de dollars. C’est une augmentation du financement. Pourtant, dans le Canada atlantique, l’agence responsable de l’élargissement des services à large bande a vu son financement être réduit de plusieurs millions de dollars. Quelle section du Canada profitera de cette augmentation du financement?

Mme Santiago : Pour le moment, nous ne savons pas exactement quels projets seront financés par l’Agence fédérale de développement économique pour le sud de l’Ontario. Toutefois, nous savons que ces fonds proviennent de la réaffectation de crédits affectés précédemment à d’autres projets. Par conséquent, les projets liés aux infrastructures de loisirs avaient déjà été approuvés en vertu du budget de 2009 et les projets de remise en

under Budget 2006. What you are seeing is not as much new money as re-profiled money. These projects would have begun under those initial budget approvals, and for whatever reason, some parts of them have been delayed. Therefore, the money has been appropriated to them this year to deal with whatever activities have been deferred to 2011-12.

Senator Ringuette: If we are dealing with something that was committed in Budget 2006 and this is Budget 2011-12, I think it would justify a history of that situation. We are looking at almost six years. This is not building a new tunnel.

I would certainly like for you to provide a history of why these additional monies are there for these particular federal economic development agencies and not for other economic agencies in other parts of Canada.

I would like a further description of the additional money for the expansion of broadband coverage of \$44 million, while we were told just last week there is no more funding available, or extremely reduced funding, just skeleton funding, to expand broadband in Atlantic Canada.

The Chair: Mr. Matthews, with respect to the two points, if there is anything you can do to help us with background information, I am sure you would not enter these items without having other background information back at the secretariat.

Mr. Matthews: Just to be clear, when my colleague mentioned the word “re-profiled,” when you hear about a re-profile, that is not new money. That is money set aside last year or the year before that would otherwise lapse. Permission has been given to carry it forward into a new fiscal year.

It is incorrect to describe a re-profile as new money. It is existing money wherein a project may have been delayed, so you are basically re-profiling old money. It should not be described as new money.

The Chair: Could this possibly be part of the extension of the stimulus funding that was to come to an end at the end of March and then we heard it had been extended through to October?

Mr. Matthews: Aspects of the Economic Action Plan were extended to October, so it is quite possible that is the case.

The Chair: If you could look into this for us, that would be helpful. We will not have time to bring in this agency before we are expected to vote on this \$2 billion, so the more information we can get, the better we feel about voting for it.

état liés au développement résidentiel et commercial avaient eux été approuvés en vertu du budget 2006. Il ne s'agit pas ici de nouveaux crédits, mais bien de crédits réaffectés. Ces projets ont été approuvés en vertu des approbations budgétaires initiales, mais pour une raison quelconque, ils n'ont pas été totalement déployés. Par conséquent, les crédits qui leur avaient été affectés pour cette année ont été remis à l'exercice 2011-2012.

Le sénateur Ringuette : Il est question de sommes affectées dans le cadre du Budget de 2006, alors que nous discutons du budget de 2011-2012. Je crois qu'un historique de la situation serait tout à fait justifié. Cela fait presque six ans. On ne parle pas de la construction d'un nouveau tunnel.

J'aimerais bien avoir un historique de la situation afin de bien comprendre pourquoi ces fonds additionnels sont disponibles pour certaines agences fédérales de développement économique, mais pas pour les autres agences de développement économique du pays.

J'aimerais aussi avoir plus d'information sur les 44 millions de dollars de fonds additionnels consentis pour l'élargissement de la couverture des services à large bande, alors que nous avons appris, pas plus tard que la semaine dernière, qu'il ne restait plus de fonds disponibles, ou que le financement avait été extrêmement réduit, pour les services à large bande dans le Canada atlantique.

Le président : Monsieur Matthews, en ce qui concerne les deux points soulevés par le sénateur Ringuette, si vous pouvez nous fournir d'autres informations à ce sujet, ce serait utile. Je suis sûr que vous avez d'autres détails à ce sujet dans vos bureaux au secrétariat.

M. Matthews : J'aimerais simplement apporter une précision. Lorsque ma collègue parle de la réaffectation de crédits, elle ne parle pas de nouveaux fonds. Il s'agit de fonds affectés l'an dernier ou l'année précédente et qui autrement auraient été inutilisés. La permission a donc été accordée de réaffecter ces crédits dans le cadre du nouvel exercice.

Il est faux ici de parler de nouveaux fonds. Il s'agit de fonds déjà affectés à des projets qui ont été retardés. Il s'agit donc essentiellement d'une réaffectation de crédits et non de nouveaux fonds.

Le président : Cette réaffectation fait-elle partie de la prolongation du financement de relance qui devait se terminer à la fin mars, mais qui a finalement été prolongé jusqu'au mois d'octobre?

M. Matthews : Certains éléments du Plan d'action économique ont été prolongés jusqu'au mois d'octobre, donc il est possible que ce soit le cas.

Le président : Si vous pouviez vous informer à ce sujet, ce serait très utile. Nous n'aurons pas le temps d'entendre le témoignage de l'organisme en question avant de voter sur ces 2 milliards de dollars, alors plus nous aurons d'information à ce sujet, plus nous serons à l'aise avec la question au moment du vote.

Ms. Thornton: This is one of the anomalies of having directed supplementary estimates. There are 111 organizations that are not here but that you will be seeing in Supplementary Estimates (B), perhaps very similar things, particularly as we look at the regional development agencies. All of them have similar needs, pressures and reprofiles. FedDev Ontario was unique in that there was no way it could manage until December without having something in Supplementary Estimates (A). The others we signalled we would entertain through Supplementary Estimates (B). You will likely see comparables in the other development agencies through Supplementary Estimates (B). They, however, were able to manage until December by virtue of getting full supply.

Senator Ringuette: Please go to page 38, National Defence. You have \$1 listed under 10a.

Mr. Matthews: With respect to \$1 items that appear in the estimates, my colleague says it is the price of admission to get into the estimates. That is the amount we use to list a grant. I am not sure if it was my colleague to my left or right who coined that expression.

Where there is a grant to be listed, we will actually throw \$1 in, and that basically gets it into the estimates. We actually have to list the grants, which is a requirement, so that is the way it gets listed.

Ms. Santiago: Where grants and contributions are under voted authorities, the vote wording specifically refers to grants listed in the estimates. That is why we have to have something in the Blue Book with the wording for the grant and the amount of the authority. To have it voted on, we have to actually have an amount, so it is a dollar in the appropriation bill.

Senator Ringuette: Voting for this \$1 —

Ms. Santiago: Gives them the authority of the vote wording and the grant wording.

Senator Ringuette: — gives them the authority to buy equipment, services, supplies and facilities for defence purposes. That would include any kind of military procurement, would it not?

Ms. Santiago: The dollar that is being voted in this instance is specifically to establish the grant for the Security and Defence Forum Grant Program.

Senator Ringuette: For what?

Ms. Santiago: As indicated on page 40, it is to renew the Security and Defence Forum Grant Program. It is \$2.5 million.

Mme Thornton : C'est une des anomalies des budgets supplémentaires affectés. Il y a 111 organismes qui n'apparaissent pas ici, mais qui apparaîtront dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), probablement avec des initiatives similaires, notamment en ce qui a trait aux agences régionales de développement. Elles doivent toutes composer avec des besoins, des pressions et des réaffectations semblables. La situation de FedDev Ontario était unique en ce sens qu'elle ne pouvait poursuivre ses activités jusqu'en décembre sans recevoir de fonds dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (A). Les autres pouvaient attendre jusqu'au Budget supplémentaire des dépenses (B). Vous verrez probablement des initiatives comparables pour d'autres agences de développement lors de l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B). Toutefois, celles-ci pouvaient poursuivre leurs activités jusqu'en décembre, car elles avaient reçu la totalité des fonds demandés.

Le sénateur Ringuette : Passons à la page 23. Sous Défense nationale, au point 10a, il y a la somme de 1 \$.

M. Matthews : Mon collègue dit que c'est le prix d'entrée pour apparaître dans le budget des dépenses. C'est un montant que nous utilisons pour ajouter une subvention à la liste. J'ignore lequel de mes deux collègues a trouvé cette expression.

Pour ajouter une subvention à la liste, nous inscrivons la somme de 1 \$. Nous devons établir la liste des subventions, c'est une exigence. Alors, nous procédons de cette façon pour ajouter des subventions à la liste.

Mme Santiago : Lorsque des subventions et des contributions sont accordées en vertu d'une autorisation votée, le libellé du vote concerne précisément les subventions apparaissant sur la liste des dépenses. C'est la raison pour laquelle le Livre bleu doit faire mention à la fois de la subvention avec le libellé de la subvention même et du montant de l'autorisation. Pour que la subvention puisse faire l'objet d'un vote, nous devons y associer un montant. Donc, dans le projet de loi de crédits, nous indiquons la somme de 1 \$.

Le sénateur Ringuette : En votant sur ce 1 \$...

Mme Santiago : On donne au demandeur les pouvoirs consentis selon le libellé du crédit et le libellé de la subvention.

Le sénateur Ringuette : ... on donne au demandeur le pouvoir de conclure des ententes de service ou d'acheter de l'équipement, des fournitures et des installations à des fins militaires. Cela inclut tout achat militaire, n'est-ce pas?

Mme Santiago : Dans ce cas-ci, la somme servira précisément à établir une subvention pour le Programme de subvention du Forum sur la sécurité et la défense.

Le sénateur Ringuette : À quelle fin?

Mme Santiago : Comme on le précise à la page 25, il s'agit de 2,5 millions pour le renouvellement du Programme de subvention du Forum sur la sécurité et la défense.

Senator Ringuette: Why are you not listing \$2.5 million instead of \$1?

Ms. Santiago: Because we are not asking to appropriate \$2.5 million. They have that money. They are not asking for new money. What they need is an item to be voted on, and in order to list the item in the supply bill, we need to have a monetary value associated with it.

The Chair: These are the various forums across Canada at universities that deal with defence and security issues and the DND grant that goes to them.

Ms. Santiago: I believe so.

Ms. Thornton: Specifically, they are grants for the Centres of Expertise. The Chair of Defence Management Studies awards them to candidates who are pursuing masters, doctoral or post-doctoral studies in security, defence or defence management. The special project grants are to individuals and institutions to finance initiatives that are directly relevant to the mandate of the Security and Defence Forum.

Senator Ringuette: Essentially this \$1 is not more than \$2.5 million.

Mr. Matthews: The budget for the program is \$2.5 million, but the grant to get listed needs to be described as \$1. The actual money comes from National Defence's vote 10, as I recall. They have a separate vote for it.

The Chair: Our next questioner is Senator Neufeld from Charlie Lake, British Columbia.

Senator Neufeld: Senator Marshall very ably asked the questions that I had in regard to the \$1.3 billion.

The Chair: Thank you.

My question relates to page 19 and the CRTC National Do Not Call List. You will recall that we were talking about that. I thought I heard you say at one time that was delegated, it did not work and it was brought back in. Could you explain that?

Ms. Thornton: This program was launched in September 2008. At one point it was delegated to Bell Canada through a contract with CRTC, and Bell Canada recovers its cost for operations from subscriptions charged to telemarketers. However, investigation and enforcement continue to be the responsibility of CRTC. They are not cost recovered from the telecommunications industry, and they are currently funded through these appropriations.

The Chair: Is the arrangement with Bell Canada continuing, or did I understand you to say that that did not work out and it was repatriated?

Le sénateur Ringuette : Alors, pourquoi ne pas indiquer 2,5 millions au lieu d'un dollar?

Mme Santiago : Parce que nous ne demandons pas un crédit de 2,5 millions de dollars. Ces fonds existent déjà. Ce dont le ministère a besoin, c'est d'un vote sur la subvention. Pour que l'initiative apparaisse dans le projet de loi de crédits, il faut y associer une valeur monétaire.

Le président : Il est question des divers forums tenus dans les universités canadiennes et portant sur les questions de défense et de sécurité et de la subvention du ministère de la Défense nationale associée à ces forums.

Mme Santiago : Je crois que oui.

Mme Thornton : Plus précisément, il s'agit de subventions pour les Centres d'expertise. La chaire d'étude en gestion de défense accorde ces subventions à des candidats à la maîtrise et au doctorat ou qui font des études postdoctorales en sécurité, en défense ou en gestion de la défense. Les subventions pour les projets spéciaux sont accordées à des individus ou des institutions dans le but de financer des initiatives ayant un lien direct avec le mandat du Forum sur la sécurité et la défense.

Le sénateur Ringuette : Essentiellement, ce dollar équivaut à 2,5 millions de dollars.

M. Matthews : Le budget du programme est de 2,5 millions de dollars, mais la valeur attribuée à la subvention pour que celle-ci apparaisse sur la liste est d'un dollar. Si je me souviens bien, les fonds proviennent du crédit 10 de la Défense nationale. Le ministère dispose d'un crédit distinct pour cette initiative.

Le président : Notre prochain intervenant sera le sénateur Neufeld, de Charlie Lake, en Colombie-Britannique.

Le sénateur Neufeld : Le sénateur Marshall a déjà très bien posé les questions que j'avais concernant le 1,3 milliard de dollars.

Le président : Merci.

Ma question porte sur la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus du CRTC dont il est question à la page 19. Vous vous souviendrez que nous avons déjà abordé le sujet. Vous avez dit, je crois, que la compétence dans ce dossier avait été déléguée, que ça n'avait pas été concluant et que le CRTC était à nouveau responsable du projet. Pourriez-vous nous fournir des détails à ce sujet?

Mme Thornton : Ce programme a été lancé en septembre 2008. À un certain moment, en vertu d'un contrat avec le CRTC, la compétence de ce projet a été déléguée à Bell Canada qui recouvre ses coûts d'exploitation grâce à des redevances d'abonnements qu'elle touche auprès des entreprises de télémarketing. Toutefois, l'application du programme et les enquêtes demeurent la responsabilité du CRTC. Le CRTC ne fonctionne pas par recouvrement de coûts dans ce dossier, mais reçoit des fonds en vertu des projets de loi de crédits.

Le président : Le contrat avec Bell Canada est-il encore en vigueur ou est-ce que vous avez dit que ça n'avait pas fonctionné et que le contrat avait été annulé?

Ms. Thornton: My understanding is that arrangement for operations and subscriptions continues, but investigation and enforcement are with CRTC.

The Chair: Thank you for that clarification. I misheard, then.

Page 61 of Supplementary Estimates (A) is “Items for Inclusion in the Proposed Schedule 1 to the Appropriation Bill.” That is the real heart of this and that is what we expect to see in the supply bill when it comes; is that correct?

Mr. Matthews: That is absolutely correct.

The Chair: That is what we will be focusing on.

I took some time to look through this and kept seeing the same wording coming up. I wonder if you could explain why the wording “authority to expend revenues received during the fiscal year” keeps appearing? I see it with regard to a lot of different departments. Why would those departments not have had that authority in the past, and why are we giving them that authority now? What is behind that?

Ms. Santiago: Revenue re-spending, in some cases, is an authority given through separate statutes. Sometimes it comes through the enabling legislation of the organization, as in the case of CRTC. For other organizations, the authority to re-spend comes from the vote wording in an appropriation act.

Actually, in most cases, the language that you are seeing in these is the same as the language that has been in prior appropriation acts. It is just that it is actually specified in the detailed vote wording that the operating expenditures vote, for example, or the program expenditures vote, is authority to spend appropriations directly on operating functions but also to re-spend the revenues that they collect rather than to leave them deposited in the Consolidated Revenue Fund.

The Chair: Once they have that authority through this supplementary estimate, they have authority throughout, do they not?

Ms. Santiago: No.

The Chair: It is only with respect to the revenue they collect this year, and then they have to repeat it year after year.

Ms. Santiago: Anything in the vote wording that you see in an appropriation bill is basically refreshed in every fiscal year. That is why in every Main Estimates supply bill you will see the extended vote wording. Sometimes you will see things like, in this appropriation bill, a \$1 item for Public Works.

The Chair: Yes.

Ms. Santiago: This is another issue where the appropriation act is not actually to give new money to a department. What we are doing in this act is amending another act.

Mme Thornton : Je crois comprendre que l’entente concernant l’exploitation et l’abonnement est encore en vigueur, mais que l’application du programme et les enquêtes sont la responsabilité du CRTC.

Le président : Merci pour ces précisions. Je dois avoir mal entendu.

À la page 65 du Budget supplémentaire des dépenses (A), il est question des « Postes devant être inclus dans l’annexe 1 proposée au projet de loi de crédits ». C’est vraiment cela le cœur du sujet. C’est ce que nous nous attendons à voir dans le projet de loi de crédits, n’est-ce pas?

M. Matthews : Vous avez tout à fait raison.

Le président : C’est ce sur quoi nous allons concentrer nos efforts.

J’ai pris quelques instants pour consulter cette section et l’expression « autorisation d’affecter les recettes de l’exercice » revient constamment. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi? Il en est question pour plusieurs ministères. Pourquoi ces ministères n’auraient-ils pas eu cette autorisation auparavant, mais qu’ils l’auraient à présent? Quelle est la raison?

Mme Santiago : Dans certains cas, la nouvelle dépense de recettes est autorisée en vertu de lois différentes. Parfois, elle est autorisée par la loi habilitante relative à l’organisme, comme c’est le cas pour le CRTC. Pour d’autres organismes, elle est autorisée grâce au libellé d’un crédit apparaissant dans une loi de crédit.

En fait, dans la plupart des cas, le libellé qui figure ici est le même que celui qu’on trouve dans des lois de crédits antérieures. On ne fait que préciser dans le libellé détaillé que le crédit pour dépenses de fonctionnement, par exemple, ou le crédit pour dépenses de programme, peut être utilisé pour couvrir des dépenses de fonctionnement, mais également que l’organisme a aussi le pouvoir de dépenser ses revenus plutôt que de les laisser dans le Trésor.

Le président : Une fois que les organismes ont obtenu ce pouvoir par l’entremise du Budget supplémentaire des dépenses, est-ce qu’ils le détiennent de façon générale?

Mme Santiago : Non.

Le président : C’est seulement pour les revenus qu’ils reçoivent durant l’année. Il faut que ce pouvoir soit redonné chaque année.

Mme Santiago : Le libellé d’un crédit qui figure dans un projet de loi de crédits doit être renouvelé à chaque exercice financier. C’est pourquoi dans chaque projet de loi de crédits on trouve le libellé. Parfois, comme c’est le cas pour Travaux publics dans le présent projet de loi, il y a un poste budgétaire de 1 \$.

Le président : D’accord.

Mme Santiago : Dans ce cas, on ne se trouve pas à accorder des fonds nouveaux à un ministère, on ne fait que modifier une autre loi.

In the case of Public Works vote 6a, this increases the drawdown of the authority for the Translation Bureau Revolving Fund. In this case it increases it forever. What we are doing in this case is amending another act.

However, in all other cases where the revenue re-spending for anything else is part of the vote wording in a supply bill, it has to be refreshed in every fiscal year.

The Chair: Revenue is received for services that a department normally would offer. I think in here Justice gives legal services to other departments and Justice has money, at least on paper, transferred to it for those legal services. Now we are giving authority to Justice to spend the money that it collects for the legal services within the other departments of government. Is that what we are doing here?

Mr. Matthews: In the case of Justice, they operate almost on a cost-recovery basis. They provide legal services to departments, and there is a mechanism to bill the departments for that service and offset Justice's costs. They are not turning a profit on their legal services, if you will. The way that Justice manages their legal services division is to have a costing system and the services are provided to departments, and then departments are effectively billed for the services.

The Chair: Justice is at page 63. We see the same wording that is repeated in many different departments: "authority to expend revenues received in a fiscal year, and to offset expenditures incurred in the fiscal year" — and that is what you were just talking about — "arising from the provision of mandatory legal services to Government departments and agencies. . . ."

Mr. Matthews: Right.

Ms. Santiago: It is the same language as in Appropriation Bill No. 1. It is also in the proposed schedule for Main Estimates. The same vote wording is applied. Once we enter that vote wording in Main Estimates, unless there is a material reason to change it, we carry it through the rest of the year.

In Supplementary Estimates (A), we are adding \$15 million, or whatever that was, for that specific initiative described in these supplementary estimates.

The Chair: It is \$15 million in total, I think, rounded to \$14.8 million.

Ms. Santiago: I think it is funding for victims of crime.

The Chair: I can make my next comment with respect to this particular item, vote 1a. It would be very helpful for us if you did not put that standard wording. At the bottom of the paragraph you put something that is a completely different idea, paying for Queen's privy councillors, parliamentary secretaries and that kind of thing. It is tucked into the same wording. I am wondering why you could not make two paragraphs so that it would be easier for us to read that.

Le crédit 6a de Travaux publics vise à augmenter le fonds renouvelable du Bureau de la traduction. Il s'agit dans ce cas-ci d'une augmentation permanente puisqu'on se trouve à modifier une autre loi.

Toutefois, dans tous les autres cas où un pouvoir de dépenser les revenus fait partie du libellé du crédit dans un projet de loi de crédits, ce libellé doit être renouvelé chaque année.

Le président : Les revenus proviennent des services qu'un ministère doit normalement fournir. Je crois que le ministère de la Justice fournit des services juridiques à d'autres ministères et qu'il est payé, du moins sur papier, pour ces services. Ce que nous faisons ici, c'est donner le pouvoir au ministère de la Justice de dépenser les sommes qu'il reçoit pour les services juridiques qu'il fournit à d'autres ministères du gouvernement. Est-ce exact?

M. Matthews : Le ministère de la Justice fonctionne presque entièrement selon le principe du recouvrement des coûts. Il fournit des services juridiques à d'autres ministères, qu'il facture pour ses services afin d'en récupérer les coûts. Donc, il ne dégage pas de bénéfices. Il fournit des services à d'autres ministères, qui, eux, sont facturés pour ces services.

Le président : Le libellé qui concerne le ministère de la Justice figure à la page 66. C'est le même qu'on trouve pour beaucoup d'autres ministères : « autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours d'un même exercice » — et c'est ce dont vous venez tout juste de parler — « qui découlent de la prestation des services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux [...] »

M. Matthews : C'est exact.

Mme Santiago : C'est le même libellé qui figure dans le projet de loi de crédits n° 1 de même que dans l'annexe du Budget principal des dépenses. C'est le même libellé. Une fois que ce libellé figure dans le Budget principal, à moins qu'il y ait une raison de le modifier, on le conservera toute l'année.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), nous ajoutons 15 millions de dollars pour cette initiative particulière décrite dans ce budget.

Le président : Il s'agit de 15 millions de dollars au total, je crois, ou pour être précis, 14,8 millions de dollars.

Mme Santiago : Je crois qu'il s'agit d'un fonds pour les victimes d'actes criminels.

Le président : J'ai une observation à faire au sujet du crédit 1a. Ce serait plus simple pour nous si vous n'utilisiez pas ce libellé type. À la fin du paragraphe, vous ajoutez quelque chose qui n'a pas de lien du tout avec ce qui précède. Il est question du traitement des membres du Conseil privé, des secrétaires parlementaires, et cetera. Tout cela figure dans le même paragraphe. Je me demande si vous ne pouviez pas faire deux paragraphes distincts pour que ce soit plus facile à lire pour nous.

Mr. Matthews: Thank you for the comment. We are taking notes of how to make estimates documents more clear. We will note this one as well.

The Chair: I almost missed that. I thought, “There is that standard wording again, and I will ask you about that.” It appears in the second half of that paragraph under vote 1a: “and the payment to each member of the Queen’s Privy Council for Canada who is a Minister without portfolio” In some of them the wording is you can pay for a car and driver as well. That is fine. We understand that, but let us not hide it away somewhere. Let us be able to read it, understand it and say, “Okay, we are voting for that.”

Mr. Matthews: Thank you, chair. We have taken note of that request.

The Chair: They were just comments I had when I reviewed that. I appreciate having the opportunity to bring those out. I do not often have that opportunity.

Senator Callbeck: The next question I have pertains to the Estimates, 2011-12, but you will not be here tomorrow when we deal with them.

Mr. Matthews: No, we will not.

Senator Callbeck: Those estimates will often list savings from this strategic review. For example, it says that the Atlantic Canada Opportunities Agency is expected to save \$31.9 million over three years by finding efficiencies in the delivery of programs and streamlining service delivery. They will get 9.3 out of this. This is all through the document. Will you provide us with the details of all those savings so that the committee knows exactly where they came from?

Mr. Matthews: Can I assume, Mr. Chair, that the senator is referring to the budget document as opposed to the estimates document? Which document are you referring to?

Senator Callbeck: The estimates document. I am asking this because you say you will not be here tomorrow, and I think these have to come from Treasury Board.

Mr. Matthews: The approach we have taken on strategic review is to have the departments communicate the impact of their strategic review decisions. The reason is that strategic review proposals were brought forward by individual ministers, so it is the ministers and the departments themselves who will undertake to explain where the strategic review savings will take place.

Senator Ringette: There is an increase in the number of ministers, so we will have to increase the number of hours this committee sits, Mr. Chair.

M. Matthews : Je vous remercie pour ce commentaire. Nous prenons note des moyens de rendre plus clairs les documents relatifs au budget. Nous allons prendre votre observation en note.

Le président : J’ai failli ne pas voir cette dernière partie. Je me suis dit que c’était encore le même libellé, mais quand j’ai remarqué cela, j’ai pensé vous en parler. C’est dans la deuxième moitié du paragraphe du crédit la qu’il est écrit : « et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille... » Dans certains cas, on parle aussi d’allocations pour automobile et chauffeur. Cela ne pose pas de problème en soi. Nous comprenons cela, mais il ne faudrait pas le cacher quelque part. Il faudrait qu’on puisse le lire facilement pour qu’on comprenne bien que c’est ce sur quoi on vote.

M. Matthews : Merci, monsieur le président. Nous prenons bonne note de cette demande.

Le président : Ce ne sont que des constatations que j’ai faites quand j’ai examiné le document. Je suis heureux d’avoir l’occasion de vous en parler. J’ai rarement la possibilité de le faire.

Le sénateur Callbeck : Ma prochaine question concerne le Budget principal des dépenses de 2011-2012, car vous ne serez pas ici demain lorsque nous l’étudierons.

M. Matthews : Non, nous ne serons pas là.

Le sénateur Callbeck : Dans ce budget, on fait souvent état des économies réalisées grâce à l’examen stratégique. Par exemple, on mentionne que l’Agence de promotion économique du Canada atlantique réalisera des économies de l’ordre de 31,9 millions de dollars sur trois ans grâce à des gains d’efficacité sur le plan de la prestation des programmes et à la rationalisation de la prestation des services. Cela lui permettra d’obtenir 9,3 millions de dollars. On parle d’économies de la sorte un peu partout dans le document. Pouvez-vous nous donner tous les détails au sujet de ces économies pour que nous sachions exactement d’où elles proviennent?

M. Matthews : Dois-je comprendre, monsieur le président, que madame le sénateur parle du Budget principal des dépenses et non du budget supplémentaire? De quel document parlez-vous?

Le sénateur Callbeck : Je parle du Budget principal des dépenses. Je vous pose cette question parce que vous ne témoignerez pas demain et je crois que c’est le Conseil du Trésor qui doit nous fournir ces renseignements.

M. Matthews : En ce qui concerne l’examen stratégique, nous avons décidé de demander aux ministères d’expliquer les répercussions de leurs décisions qui découlent de cet examen, car ce sont les ministres qui ont présenté des propositions dans le cadre de l’examen. Ce sont donc les ministres et les représentants des ministères qui expliqueront d’où vont provenir les économies découlant de l’examen stratégique.

Le sénateur Ringette : Il y a eu une augmentation du nombre de ministres, alors le comité devra siéger davantage, monsieur le président.

The Chair: Senator Callbeck, you have the floor.

Senator Callbeck: This is something I have been trying to find out for I do not know how long. It seems to me there is a real reluctance on the part of government to say where those savings are coming from because what is in the estimates is very vague. There is no way you would ever determine it.

Mr. Matthews: You are correct in that what the estimates present is the expenditure plan for the year. They do not provide approval for what is no longer there. However, the approach taken on strategic review is to have officials from departments and ministers actually explain the implications for their department.

Senator Callbeck: However, it will refer, for example, to improved use of internal resources and administration efficiency. We need a detailed list as to where exactly those savings come from.

Mr. Matthews: It would be up to each department to explain that to you in detail.

Senator Callbeck: On page 52, VIA Rail Canada Inc. is requesting \$48 million for incremental pension requirements. That is about 10 per cent of what was requested in the Main Estimates. Why would that not have been included in the Main Estimates? It must be fairly easy to predict, is it not?

Mr. Matthews: No, this is a unique situation in that the pension plan for VIA Rail as a Crown corporation is governed by legislation that governs rules around pension plan funding, so it requires that pension plans be funded to a certain percentage. What happened in the case of VIA Rail is that I believe the market downturn affected their pension investments and they need this extra cash to fund their pension so that they respect the funding requirements of the pension legislation. This was not in time for the Main Estimates cycle. It was an off-cycle request, so it could not make it in time for Main Estimates. It is a unique situation in that it is funding required so that the pension legislation can be respected in terms of the amount of funds that are actually held as assets.

Senator Ringuette: Canada Post is in the same situation as you just described for VIA Rail. It is a Crown corporation. There is a \$2 billion unfunded pension liability. Why is Canada Post not being advanced the money just like you are doing for VIA Rail?

Mr. Matthews: First, the legislation does not require that a pension liability be fully funded. It requires a portion. I cannot speak to Canada Post. The key question around the Crown pensions is: What percentage of the liability is funded?

Le président : Madame le sénateur Callbeck, vous avez la parole.

Le sénateur Callbeck : C'est ce que je cherche à savoir depuis je ne sais combien de temps. Il me semble que le gouvernement hésite vraiment à nous dire d'où proviendront ces économies, car ce qui figure dans le Budget principal des dépenses est très vague. Il est impossible de le déterminer.

M. Matthews : Vous avez raison en ce sens que le Budget principal des dépenses présente le plan des dépenses pour l'année. On ne trouve pas ce qui a déjà été approuvé. Il faut s'adresser aux représentants des ministères et aux ministres eux-mêmes pour savoir quelles seront les répercussions de cet examen stratégique sur leurs ministères.

Le sénateur Callbeck : On mentionne, par exemple, une meilleure utilisation des ressources internes et une administration plus efficace. Nous devons savoir précisément d'où proviendront ces économies.

M. Matthews : Il appartient à chaque ministère de vous le dire.

Le sénateur Callbeck : À la page 57, on constate que VIA Rail Canada Inc. demande 48 millions de dollars pour les besoins supplémentaires en matière de pension. Cette somme représente environ 10 p. 100 du montant demandé dans le Budget principal des dépenses. Pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été incluse dans le Budget principal des dépenses? Il me semble que c'est assez facile à prévoir, n'est-ce pas?

M. Matthews : Non, il s'agit là d'une situation unique parce que le régime de pension de VIA Rail, qui est une société d'État, est assujéti à la loi qui établit les règles régissant le financement des régimes de pension et qui précise que ceux-ci doivent être financés jusqu'à un certain pourcentage. Dans le cas de VIA Rail, je crois que le ralentissement économique a eu une incidence sur les placements du régime et la société a donc besoin de ces fonds supplémentaires pour respecter les exigences de la loi relatives au financement. Cette demande a été présentée en dehors du cycle du Budget principal des dépenses. Elle n'a donc pas pu être incluse dans le budget. C'est une situation unique en ce sens que des fonds sont nécessaires pour que la loi sur les pensions puisse être respectée en ce qui concerne le montant de l'actif.

Le sénateur Ringuette : Postes Canada est dans la même situation que VIA Rail. C'est une société d'État. Son régime a un passif non capitalisé de 2 milliards de dollars. Pourquoi est-ce qu'on n'accorde pas à Postes Canada les fonds dont elle a besoin comme vous le faites pour VIA Rail?

M. Matthews : Premièrement, la loi n'exige pas qu'un passif soit financé au complet, mais seulement en partie. Je ne peux pas parler pour Postes Canada. La principale question en ce qui concerne les régimes de pension des sociétés d'État est la suivante : quel pourcentage du passif doit être financé?

I will take your word that you have the amount right in terms of the unfunded liability. However, the question of whether they need resources is around whether they can respect the legislation in terms of the percentage of the liability that is funded, and VIA Rail was in need of a top-up in this case.

Senator Ringuette: Are they going to refund you?

Mr. Matthews: Are they going to refund us? I am not certain.

The Chair: You touched on the Supplementary Estimates (C) at the end of the year. It was money that departments said they needed to finish out the year, and then they did not get that money. You said to try to cash manage that situation. However, they cannot go from one fiscal year to the other. They cannot dip into the next year. You said the other way they can do it is that they may be able to go from Treasury Board Secretariat vote 5 funds that you make available to them, and then they reimburse you when they get some money later on.

Have you done any analysis as to what happened in terms of real life when Supplementary Estimates (C) never came down?

Mr. Matthews: Yes. At a high level, Mr. Chair, the other choice for departments is to defer. In Supplementary Estimates (C), you are asking for Parliament's approval and there is always a risk you will not get it. There is an option to defer in some cases.

Where we use central votes, TB vote 5 in particular, is to fund departments that had been looking for resources under Supplementary Estimates (C), about \$520 million in total out of vote 5. Here are a couple of examples of what that covered.

We had \$163 million for the purchase of the old Nortel building by Public Works, which will be used to accommodate National Defence, I believe.

The Chair: Yes, I remember that one.

Mr. Matthews: The reason it needed is because that was a deal on the table and we wanted to take advantage of that.

A second example I can offer you is *ex gratia* payments around Agent Orange.

The Chair: I remember that one too, Base Gagetown.

Mr. Matthews: Yes, \$122 million to Veterans Affairs.

The Chair: It was not nearly enough.

Mr. Matthews: The third example is operating pressures at Atomic Energy of Canada Limited, for \$75 million.

Those are the three big items for the \$520 million that came out of vote 5.

Je vais vous croire en ce qui concerne le montant du passif non capitalisé que vous avez mentionné. Cependant, pour déterminer si la société a besoin de fonds, il faut voir si elle est en mesure de respecter la loi quant au pourcentage du passif qui doit être financé. Dans le cas de VIA Rail, il lui fallait une somme supplémentaire.

Le sénateur Ringuette : Va-t-elle vous rembourser?

M. Matthews : Je ne le sais pas.

Le président : Vous avez parlé du Budget supplémentaire des dépenses (C), qui faisait état des fonds demandés par les ministères pour pouvoir terminer l'année, mais ils n'ont pas obtenu cet argent. Vous avez dit qu'ils devaient essayer de gérer leur trésorerie. Cependant, ils ne peuvent pas puiser dans le budget de l'année suivante. Vous avez dit également qu'ils peuvent par contre recevoir des fonds provenant du crédit 5 du Secrétariat du Conseil du Trésor et qu'ils peuvent ensuite vous rembourser lorsqu'ils auront obtenu les sommes voulues.

Avez-vous examiné ce qui s'est produit dans la réalité parce que le Budget supplémentaire des dépenses (C) n'a jamais été approuvé?

M. Matthews : Oui. Les ministères, monsieur le président, ont aussi l'option de reporter. Le Budget supplémentaire des dépenses (C) doit être approuvé par le Parlement, mais il est toujours probable qu'il ne le soit pas. S'il ne l'est pas, il est possible de reporter dans certains cas.

Nous avons recours aux crédits centraux, en particulier le crédit 5 du Conseil du Trésor, pour attribuer des fonds à des ministères qui en ont demandé en vertu du Budget supplémentaire des dépenses (C). Au total, environ 520 millions de dollars ont été puisés dans le crédit 5. Je vais vous donner quelques exemples de l'utilisation de cette somme.

Un montant de 163 millions de dollars a été utilisé pour l'achat par Travaux publics de l'ancien immeuble de Nortel, qui sera occupé par la Défense nationale, je crois.

Le président : Oui, je me souviens de cela.

M. Matthews : Les fonds ont été accordés parce qu'il s'agissait d'une bonne affaire dont nous voulions profiter.

Je peux aussi vous donner l'exemple des paiements à titre gracieux liés à l'utilisation de l'agent Orange.

Le président : Je me souviens également de cela; c'était à la base de Gagetown.

M. Matthews : Oui, 122 millions de dollars ont été attribués au ministère des Anciens Combattants.

Le président : Ce n'était vraiment pas suffisant.

M. Matthews : Il y a aussi eu 75 millions de dollars attribués à Énergie atomique du Canada limitée pour son fonctionnement.

Ce sont les trois principales situations pour lesquelles ces 520 millions de dollars ont été tirés du crédit 5.

The Chair: Refresh our memory on how much the departments had asked for in Supplementary Estimates (C). Do you remember the number so we can compare it to \$520 million?

Ms. Thornton: The total was \$920 million of the entire Supplementary Estimates (C).

The Chair: Nine hundred and twenty million was Supplementary Estimates (C). You had to advance \$520 million in vote 5. Did you advance any other funds in any other way, or did the rest just go to cash management and deferral?

Mr. Matthews: The rest is deferral and cash management.

Ms. Santiago: Departments also have an option, if you recall our earlier conversation about re-profiling. There were funds that departments had already received authority to re-profile from 2010-11 to 2011-12, so those funds would have been sitting frozen. One option that we exercised was to release some of those frozen amounts and to say that you will still get the money re-profiled, but it will be re-credited through your capital or operating budget carry-forwards.

The Chair: You can spend the money now, but you will ask for parliamentary approval later on.

Ms. Santiago: We have already asked for it through the operating and capital budget carry-forward votes, which are central votes with Treasury Board. Yes, that is the idea.

The Chair: That is not parliamentary approval; that is administrative.

Ms. Santiago: It is part of the Main Estimates.

The Chair: Yes, but the Main Estimates had not happened at that time.

Ms. Santiago: No.

The Chair: They had not been voted on.

Ms. Santiago: We said, "We will use your 2010-11 money and release it."

The Chair: Yes, I understand what you did. Do you know how much you released and made available? It is not unlike the vote 5 emergency funding, where you make a value judgment that this is such a compelling reason that we will advance the money and then ask for the forgiveness of Parliament. As opposed to asking for permission before, you ask for forgiveness afterwards.

Ms. Santiago: I do not have the details. Total Supplementary Estimates (C) was around \$700 million voted, I believe.

Le président : Pouvez-vous nous rappeler quelle était la somme totale demandée par les ministères dans le Budget supplémentaire des dépenses (C). Êtes-vous en mesure de nous dire quel était ce montant pour que nous puissions faire une comparaison par rapport aux 520 millions de dollars?

Mme Thornton : La somme totale s'élevait à 920 millions de dollars pour le Budget supplémentaire des dépenses (C).

Le président : Il s'agissait donc de 920 millions de dollars pour le Budget supplémentaire des dépenses (C). Vous avez accordé 520 millions de dollars, qui ont été tirés du crédit 5. Avez-vous attribué d'autres sommes de quelque manière que ce soit, ou les ministères ont-ils dû se passer du reste des fonds demandés et procéder à une gestion de leur trésorerie et à un report?

M. Matthews : Ils ont dû procéder à une gestion de leur trésorerie et à un report.

Mme Santiago : Si vous vous souvenez de la discussion que nous avons eue tout à l'heure à propos de la réaffectation des fonds, vous vous rappellerez que certains ministères avaient déjà obtenu l'autorisation de réaffecter des fonds de 2010-2011 à 2011-2012. Ces fonds étaient donc gelés. On a alors décidé de dégeler une partie de ces fonds, qui allaient encore pouvoir être réaffectés, mais qui seraient crédités à nouveau par l'entremise du report du budget de fonctionnement ou du report du budget des dépenses en capital.

Le président : Cela leur a permis de dépenser les fonds avant d'en demander l'approbation au Parlement.

Mme Santiago : Nous l'avions déjà demandé dans le cadre des crédits du report des budgets de fonctionnement et des dépenses en capital, qui sont des crédits centraux du Conseil du Trésor. Mais, oui, c'est un peu ça.

Le président : Il ne s'agit pas de l'approbation du Parlement; c'est une question administrative.

Mme Santiago : Ils font partie du Budget principal des dépenses.

Le président : Oui, mais à ce moment-là, le Budget principal des dépenses n'avait pas encore été approuvé.

Mme Santiago : Non.

Le président : Les crédits n'avaient pas été votés.

Mme Santiago : Nous avons décidé d'utiliser des fonds du budget de 2010-2011.

Le président : Je comprends ce que vous avez fait. Savez-vous quelle somme a été utilisée? Dans le cas du financement d'urgence du crédit 5, quand il s'agit d'une raison sérieuse, nous avançons les fonds et puis nous demandons la permission par après au Parlement, au lieu de demander la permission en premier lieu et d'obtenir l'argent ensuite.

Mme Santiago : Je ne peux pas vous répondre avec précision. Le Budget supplémentaire des dépenses (C) s'élevait à environ 700 millions de dollars, je crois.

The Chair: Did you not say \$920 million?

Ms. Santiago: I am sorry. Was it \$920 million?

The Chair: Why do you not just send us a note telling us what the total was and how much money you made available so that we can compare and see how the departments made out.

Mr. Matthews: Just so that I am clear, we will re-summarize what was released by vote 5, but you would like us to augment that by the frozen authorities.

The Chair: Dipping into approved re-profiling funds, how much of that. That would be helpful to us.

Ms. Santiago: It would be about \$400 million.

The Chair: We will see that re-profiling in one of the supply bills, and some of it has already been spent?

Ms. Santiago: For the most part, we will pay it through the Treasury Board central votes for the operating budget carry-forward and the capital budget carry-forward, I believe 25 and 33, in our Main Estimates.

The Chair: We will vote on those.

Ms. Santiago: You will vote on those in total, not the specific initiatives that were being released.

The Chair: We will see those under Treasury Board central votes.

Ms. Santiago: Correct.

The Chair: That is helpful. Is there anything further?

Thank you very much to the three of you for being here. You have done a fine job in helping us make our way through this maze of documents and different protocols in terms of \$1 items in order to buy your way into the document. That is a good comment.

We look forward to seeing you again, I am sure, on Supplementary Estimates (B). We will not see you on the Main Estimates. We already had Treasury Board here for the Main Estimates and they have not changed. We have an extensive report on that. We will just supplement that report but not call it (A) or (B).

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : N'avez-vous pas dit plus tôt 920 millions de dollars?

Mme Santiago : Je suis désolée. Est-ce que c'était 920 millions de dollars?

Le président : Pourquoi vous ne nous feriez pas parvenir par écrit le total ainsi que les sommes qui ont été accordées pour que nous puissions effectuer une comparaison et voir ce que les ministères ont obtenu.

M. Matthews : Nous allons donc préciser les sommes qui ont été attribuées en vertu du crédit 5 et vous voulez qu'on ajoute les montants qui ont été dégelés.

Le président : Nous voulons savoir quelle portion de ces fonds réaffectés a été utilisée. Ce serait utile pour nous de le savoir.

Mme Santiago : Il s'agit d'environ 400 millions de dollars.

Le président : Nous verrons dans un des projets de loi de crédits le total de ces sommes réaffectées, dont une partie a déjà été dépensée.

Mme Santiago : En majeure partie, nous puiserons dans le crédit du report du budget de fonctionnement et le crédit du report du budget des dépenses en capital. Et il s'agit je crois des crédits centraux 25 et 33 du Budget principal des dépenses.

Le président : Nous allons voter ces crédits.

Mme Santiago : Vous allez voter sur le montant global et non pas sur les sommes accordées pour ces initiatives précises.

Le président : Ils feront partie des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Mme Santiago : C'est exact.

Le président : Cette information est très utile. Y a-t-il autre chose?

Je vous remercie beaucoup tous les trois de votre présence. Vous avez très bien réussi à nous guider dans ce labyrinthe de documents et de protocoles et à nous expliquer notamment ces postes de 1 \$. Vous avez fait de bons commentaires.

Nous nous réjouissons à l'idée de vous revoir, j'en suis certain, au sujet du Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous ne vous rencontrerons pas au sujet du Budget principal des dépenses puisque nous avons déjà reçu des représentants du Conseil du Trésor pour en discuter et il n'y a eu depuis aucun changement. Nous avons un rapport substantiel là-dessus. Nous allons simplement l'étoffer, sans toutefois le nommer (A) ou (B).

Je vous remercie beaucoup.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, June 14, 2011

Office of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman:

Mary McFadyen, General Counsel.

Wednesday, June 15, 2011

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Information Division.

TÉMOINS

Le mardi 14 juin 2011

Bureau de l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes :

Mary McFadyen, avocate générale.

Le mercredi 15 juin 2011

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses.